



**Tableau de bord
de la gouvernance
édition 2020**

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2020 qui constitue le neuvième numéro de cette série.

Le TBG présente une description des tendances des indicateurs de suivi de la gouvernance au Burkina Faso. Il présente des séries statistiques selon la disponibilité des données issues des enquêtes et des sources administratives nationales et internationales. L'analyse des données et les illustrations concernent les 5 dernières années.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Nous profitons également de l'occasion pour formuler nos remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans sa réalisation, cette œuvre n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous osons espérer que ce document répondra à vos attentes et constituera un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du mérite de
l'économie et des finances

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	11
1.1. Système politique et électoral	11
1.2. Participation politique des femmes.....	15
1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique.....	16
1.4. système judiciaire	17
1.5. Médias	22
1.6. Société civile.....	25
1.7. Activités du Médiateur du Faso	26
2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES.....	33
2.1. Politique macro-économique	33
2.2. PART DU BUDGET AFFECTE AUX SECTEURS PRIORITAIRES.....	40
2.3. Exécution des budgets des ministères prioritaires	42
2.4. Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives.....	45
2.5. Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives.....	45
3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	47
3.1. Assurés sociaux	47
3.2. Respect de la législation du travail.....	48
3.3. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail	48
4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	49
4.1. Mobilisation des ressources d'emprunt	49
4.2. Dette publique	49
4.3. Aide publique au développement en pourcentage du PIB	51
4.4. Éducation préscolaire et enseignement primaire	52
4.5. Enseignements post-primaire et secondaire	59

4.6. Enseignement supérieur.....	69
4.7. Santé	74
4.8. Conditions de vie des ménages burkinabè	85
5. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	92
5.1. Stabilité politique	92
5.2. Droits civils et politiques	93
5.3. Médias	94
5.4. Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	95
6. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	96
6.1. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	98
6.2. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	99
ANNEXES.....	1
TABLE DES MATIERES	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus	11
Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes	15
Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique	16
Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire	17
Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias	22
Tableau 6: Situation des médias selon leur statut.....	22
Tableau 7 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC	23
Tableau 8 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC	24
Tableau 9 : Évolution du nombre d'ONG et d'ONG locales	25
Tableau 10 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso	27
Tableau 11 : Évolution des indicateurs macro-économiques.....	33
Tableau 12 : Indicateurs de mobilisation des ressources	38
Tableau 13 : niveau des indicateurs relatifs au budget.....	42
Tableau 14 : Évolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)	47
Tableau 15 : Nombre moyen d'infractions liées au travail.....	48
Tableau 16 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	48
Tableau 17 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement.....	49
Tableau 18 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	53
Tableau 19 : Évolution de certains indicateurs du post-primaire et du secondaire.....	60
Tableau 20 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur	69
Tableau 21: Niveau des indicateurs relatifs à la santé.....	74
Tableau 22: Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle	83
Tableau 23 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	85
Tableau 24 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)	89
Tableau 25 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	92
Tableau 26 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques	93
Tableau 27 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse.....	94

Tableau 28 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	95
Tableau 29 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises	96
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption	98
Tableau 31 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique	99

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections	12
Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés.....	13
Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	14
Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement	15
Graphique 5 : Évolution de la part du budget du MJ dans le budget national (en %).....	18
Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants	19
Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI	19
Graphique 8 : Répartition des détenus par sexe (%)	21
Graphique 9 : Répartition des détenus par statut (mineurs, majeurs)	21
Graphique 10 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision	23
Graphique 11 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants	24
Graphique 12 : Volume des dossiers annuelles reçus par le Médiateur du Faso.....	28
Graphique 13: Dossiers clos en % des dossiers instruits	28
Graphique 14: Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits	29
Graphique 15: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits	30
Graphique 16 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits	31
Graphique 17 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration	31
Graphique 18: Evolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles.....	34
Graphique 19: Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB	35
Graphique 20: Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB.....	36
Graphique 21: Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal.....	36
Graphique 22: Evolution du taux d'activité (en %)	37
Graphique 23: Evolution du taux de chômage urbain (en %)	37
Graphique 24: Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB	39
Graphique 25: Evolution de la part (%) du budget allouée aux secteurs prioritaires	41

Graphique 26 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2015 à 2019	43
Graphique 27 : Évolution du taux (%) d'exécution du budget du MENAPLN de 2015 à 2019	44
Graphique 28 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2015 à 2019	45
Graphique 29 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2015 à 2019	46
Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	47
Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail	48
Graphique 32 : Evolution de la dette publique en % des exportations de biens et services	50
Graphique 33 : Evolution de la dette publique sur recette courante	50
Graphique 34 : Evolution de la dette publique en % du PIB	51
Graphique 35 : Evolution de l'aide publique au développement (APD)	51
Graphique 36 : Évolution des taux Bruts de Préscolarisation (%)	54
Graphique 37 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire	55
Graphique 38 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire	56
Graphique 39 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire	56
Graphique 40 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire	57
Graphique 41 : Évolution du Taux d'Achèvement au Primaire	58
Graphique 42 : Évolution des salles de classe du public sous paillotes au primaire	58
Graphique 43 : Évolution des taux de transition au post primaire.....	62
Graphique 44 : Évolution des taux de transition au secondaire	63
Graphique 45 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6ème)	64
Graphique 46 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2nde).....	65
Graphique 47 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire	65
Graphique 48 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire	66
Graphique 49 : Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)	67
Graphique 50 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire	68
Graphique 51 : Évolution du taux de réussite au BEPC	68
Graphique 52 : Évolution en indice base 100 en 2014/2015 du nombre d'établissements d'enseignement supérieur par statut et par année	70
Graphique 53 : Évolution de l'effectif des étudiants par sexe et par année	71

Graphique 54 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants selon le sexe	72
Graphique 55 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %).....	72
Graphique 56 : Évolution du ratio étudiant /enseignant permanent	73
Graphique 57: Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS	77
Graphique 58 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel	78
Graphique 59 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants.....	78
Graphique 60 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse.....	79
Graphique 61 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié	80
Graphique 62 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives	80
Graphique 63 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme	81
Graphique 64 : Couverture (%) vaccinale par antigène	81
Graphique 65 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans.....	82
Graphique 66 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	84
Graphique 67 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche.....	85
Graphique 68 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants	86
Graphique 69 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires	87
Graphique 70 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine	87
Graphique 71 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage.....	88
Graphique 72 : Réseau routier bitumé	89
Graphique 73 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso	90
Graphique 74 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	92
Graphique 75 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques et des indicateurs des droits civils et des libertés	93
Graphique 76 : Évolution de l'indice de la liberté de la presse	94
Graphique 77 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	95
Graphique 78 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina Faso.....	97
Graphique 79 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption	98
Graphique 80 : Indice du développement humain.....	99

PARTIE A : LES INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE

1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

1.1. Système politique et électoral

Le nombre de partis politiques, leur capacité à obtenir des sièges et le taux de participation de la population aux échéances électorales constituent des éléments d'appréciation de la démocratie. Le niveau des indicateurs analysés est indiqué dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus

Indicateurs		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de participation aux élections(%)	présidentielle	-	-	54,8					59,9	-	-	-
	législatives					75,7			60,1		-	-
	municipales					75,3				48,9		
Nombre de partis politiques enregistrés		113	141	158	107	107	111	139	141	146	157	
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	présidentielle	-	-	-	-	-	-	-	22	-	-	-
	législatives	-	-	-	-	74	-	-	99	-	-	-
	municipales	-	-	-	-	67	-	-		85		
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu un siège	législatives	-	-	-	-	13	-	-	14	-	-	-
	municipales	-	-	-	-	40	-	-	-	43	-	-

Sources : Commission Électorale Nationale Indépendante, Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/MATDC, Conseil d'État

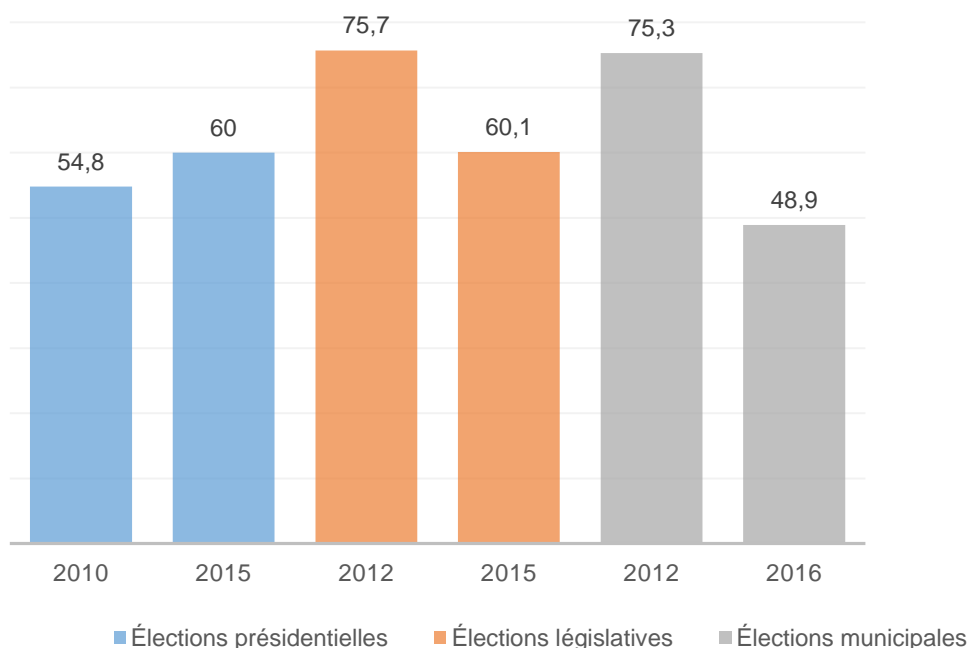
1.1.1. Participation de la population aux élections

Une baisse de 26,4 points à l'élection municipale de 2016...

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'instauration d'une paix durable.

L'année 2012 enregistre les plus forts taux de participation aux élections (plus de 75%). Les élections présidentielles suscitent moins d'engouement par rapport aux deux autres. Le taux de participation à l'élection municipale est de 48,9% en 2016 contre 75,3% en 2012, soit une baisse de 26,4 points.

Graphique 1 : Évolution du taux de participation aux élections



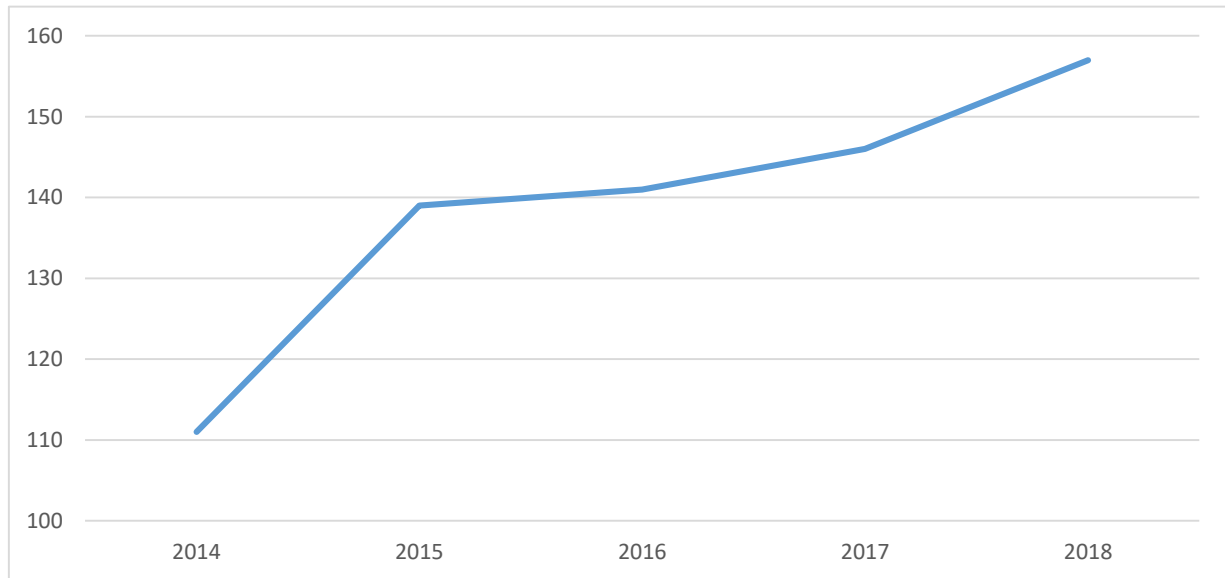
Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.1.2. Création de partis politiques :

11 partis politiques créés en 2018...

Le nombre de partis politiques enregistrés par le Ministère en charge de l'administration territoriale en 2018 est de 157 contre 146 en 2017, soit une hausse de 7,5%. Depuis 2014, on enregistre une augmentation continue du nombre de partis politiques passant de 111 en 2014 à 157 en 2018, soit une hausse annuelle moyenne de 9,1%.

Graphique 2 : Évolution du nombre de partis politiques enregistrés



Source : Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la Décentralisation.

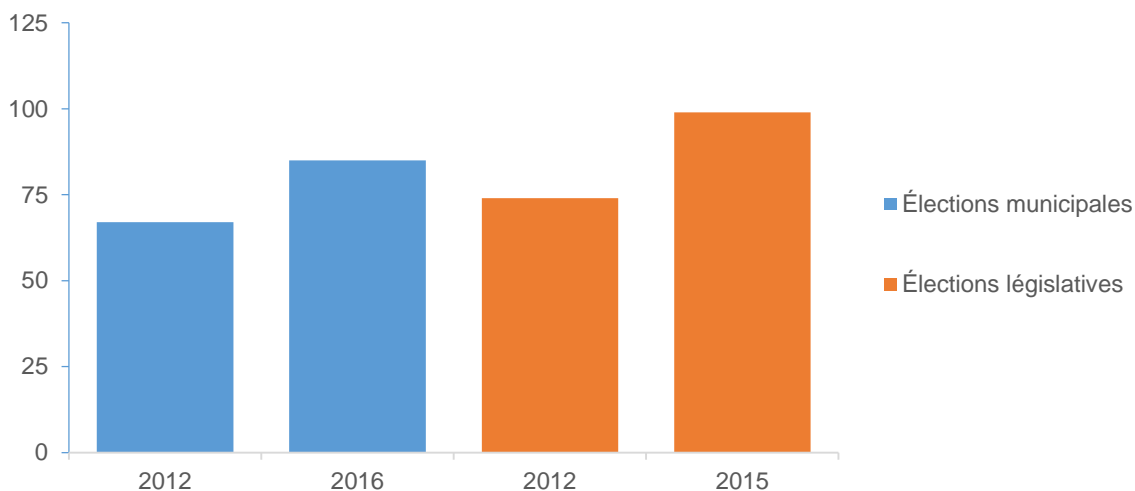
1.1.3. Inscription des partis et formations politiques aux élections

Une hausse par rapport à 2012...

Le nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections municipales est de 85 en 2016 contre 67 en 2012, soit une hausse de 26,8%.

Pour les élections législatives de 2015, le nombre de partis et formations politiques inscrits est de 99 contre 74 en 2012, soit une hausse de 33,8%.

Graphique 3 : Évolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

1.1.4. Obtention de sièges par les partis et formations politiques

Trois (3) partis et formations politiques de plus en 2016...

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un conseiller lors de l'élection municipale de 2016 est de 43 contre 40 en 2012. Aux élections municipales de 2016, la moitié des partis et formations politiques inscrits a obtenu au moins un siège de conseiller. Cette proportion est de 60% en 2012.

1.2. Participation politique des femmes

Une faible représentativité des femmes au parlement et au gouvernement...

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs que sont le nombre de femmes au parlement et celui au gouvernement. Le Tableau 2 présente l'évolution de ces 2 indicateurs.

Tableau 2 : Indicateurs de la participation politique des femmes

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Proportion de femmes au parlement	17/11 1	17/11 1	17/11 1	17/11 1	20/12 7	24/12 7	9/90	14/1 27	15/12 7	15/12 7	16/12 7
Proportion de femmes au gouvernement	6/34	5/34	3/30	4/31	5/32	5/32	4/26	7/29	7/32	6/33	7/32

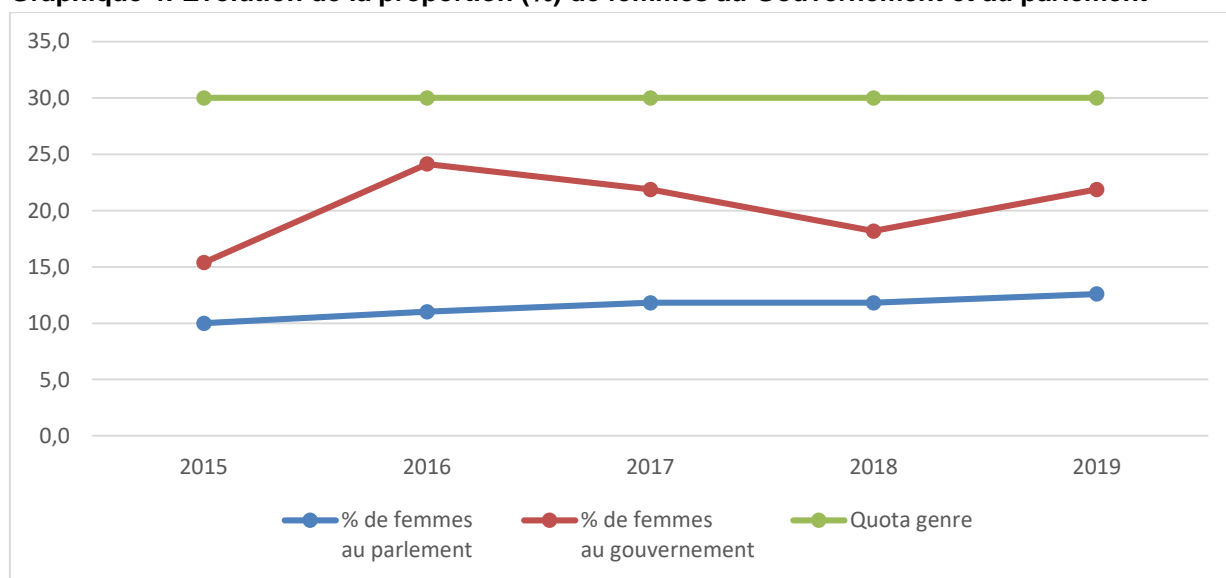
Source : Union inter parlementaire, Journal officiel

Les femmes représentent 12,6% de l'effectif du parlement en 2019, cette proportion est en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2018.

Quant à la proportion des femmes au Gouvernement, elle s'établit à 21,9% en 2019 contre 18,2% en 2018, soit une hausse de 3,7 points de pourcentage.

De façon générale, le quota genre (30% de femmes dans les instances dirigeantes) n'a pas été respecté au parlement et dans les différents gouvernements.

Graphique 4: Évolution de la proportion (%) de femmes au Gouvernement et au parlement



Sources : Union inter parlement, Journal officiel

1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique

La représentativité des femmes dans la Fonction publique est une thématique importante de la gouvernance politique. Elle est analysée ici à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la Fonction Publique, notamment la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens dont l'évolution au cours des dernières années est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Indicateurs sur la représentativité des femmes dans la Fonction publique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
proportion (%) de femmes dans la Fonction publique	29,1	29,4	32,1	31,1	32,4	33,3	33,8	34,4	34,2	33,5
proportion (%) de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère, I, P et 6ème)	18,7	18,7	18,7	18,8	19,1	19,4	19,5	20,0	19,9	19,7
proportion (%) de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B, 2 ^{ème} et II)	28,1	29,5	30,0	31,5	33,1	33,9	34,4	35,3	37,7	38,1

Sources : Annuaire statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique et du Travail

Les femmes représentent chaque année, en moyenne, le tiers de l'effectif des agents de la fonction publique entre 2015 et 2019.

Les femmes cadres supérieurs représentent 1/5 de l'effectif des cadres supérieurs de la fonction publique entre 2015 et 2019.

En ce qui concerne les femmes cadres moyens dans la Fonction publique, leur effectif augmente proportionnellement plus que celui des hommes de la même catégorie. En effet, leur proportion est passée de 33,9% en 2015 à 38,1% en 2019, soit un gain de 4,2 points de pourcentage sur la période.

1.4. système judiciaire

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'État de droit. Le Tableau 4 retrace l'évolution de certains indicateurs relatifs à l'autorité de la loi et à la justice.

Tableau 4 : Niveaux des indicateurs du système judiciaire

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part du budget du Ministère de la justice (%)	0,7	0,4	0,7	0,8	1,0	0,7	0,98	0,98	1,27	1,37	1,42
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	2,3	2,8	2,4	5,2	4,6	4,0	7,8	6,3	1,2	4,0	4,5
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	23	24	24	24	24	24	24	25	25	25	25
Rayon moyen d'accès à un TGI (en Km)	61,6	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1	59,1
Nombre de magistrats en activité	361	369	391	415	409	428	449	480	508	509	580
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5	2,7	2,4	2,6	2,6	2,6	2,5
Nombre d'avocats pour 100 000 habitants	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Nombre d'huissiers pour 100 000 habitants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Nombre de notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	10 568	10 696	8 771	10 186	10 031	9 704	8 668	9 121	8 690	8 815	6 655
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	2 767	2 654	2 237	2 968	2 773	2 509	2 280	2 577	2 831	3 084	2 412
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles	88,7	88,3	88,1	87,8	95,5	96,2	82,4	62,3	77,5	60,0	81,6
temps moyen de traitement des dossiers de flagrant délit	1 mois 20 jrs	1 mois 24 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 16 jrs	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs	3 mois 19 jrs
temps moyen de traitement des dossiers de Citation directe	14 mois	11 mois	10 mois 19 jrs	11 mois 29 jrs	13 mois 16 jrs	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs	14 mois 4 jrs
temps moyen de traitement des dossiers d'instruction clôturées	4 ans	3ans 9 mois	4 ans	4ans 1 mois	3ans 9 mois	3ans 6 mois	4 ans	3ans 8 mois	4ans 2 mois	1ans 2 mois	4ans 5 mois
Nombre de détenus au 31/12	5 400	5 198	5 039	5 035	5 976	6 827	7 544	7 670	7 840	7 812	7 359
détenus en attente de jugement (%)	43,1	35,6	32,1	33,4	36,6	37,8	43,0	43,0	34,2	36,7	40,5
Nombre de détenus hors OMD ¹	5 318	5 028	4 777	4 968	5 929	6 752	7 435	7 653	7 829	7 812	7 359
-dont Femmes (%)	2,7	2,0	1,4	1,3	1,7	1,7	1,5	1,7	2,1	2,4	1,9
-dont Mineurs (<18 ans) (%)	3,4	2,2	2,3	2,6	2,6	3,5	3,2	3,0	2,7	2,0	1,7
Population détenue pour 100 000 habitants	35,5	33,0	31,0	30,0	34,5	38,2	39,6	42,0	44,1	38,6	35,3
Population incarcérée (entrées)	11 077	10 122	8 257	8 876	10 008	10 335	9 601	7 998	8 653	7 025	5 231
Proportion de détenus mineurs incarcérés (%)	3,4	2,1	2,3	2,5	2,6	3,5	3,2	6,6	6,5	6,5	4,1

Source : annuaires statistiques du Ministère en charge de la justice et lois de finances

¹ Ordre de mise en détention

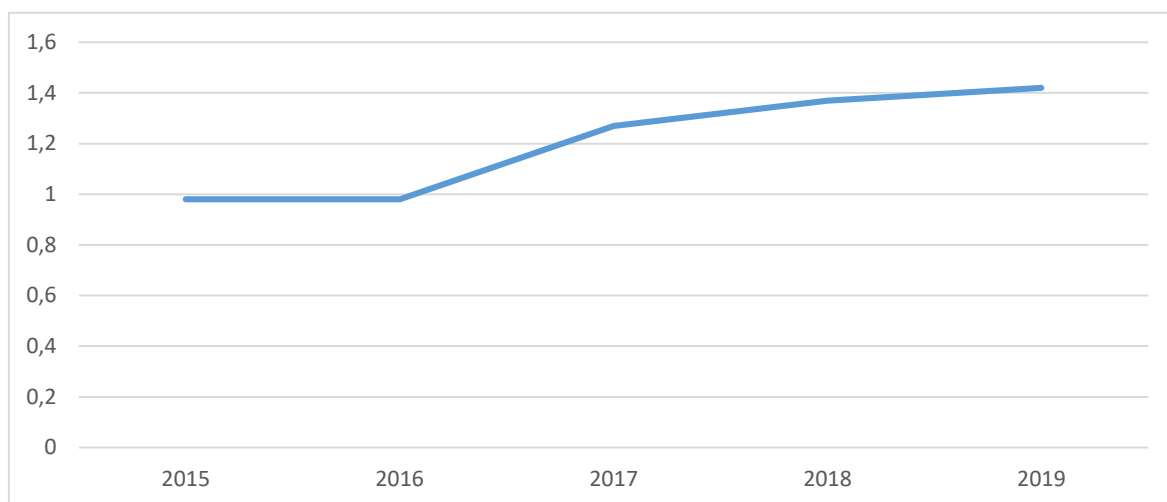
1.4.1. allocation budgétaire au secteur de la justice

Une hausse continue depuis 2016...

La part du budget allouée au Ministère en charge de la justice (MJ) connaît depuis 2016 une augmentation continue liée en partie à la fusion avec celui en charge des droits humains. Elle est passée de 0,98% en 2016 à 1,42% en 2019 mais est restée stable entre 2015 et 2016.

En outre, le Ministère en charge de la sécurité qui intervient en amont des actions de la justice a connu une augmentation de la part de son budget qui est passée de 4% en 2018 à 4,5% en 2019. Cette augmentation s'explique sans doute par le phénomène croissant de l'insécurité.

Graphique 5 : Évolution de la part du budget du MJ dans le budget national (en %)



Source : Annuaire statistiques du Ministère de la Justice.

1.4.2. Accès aux services de la justice

1.4.2.1. Les Tribunaux de grande instance (TGI)

Une stagnation du nombre de TGI...

Le Burkina Faso compte 25 Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels depuis 2016. Le nombre est resté invariable entre 2014 et 2015 où il était de 24. Le rayon moyen d'accès à un TGI est de 59,1 km en 2019.

1.4.2.2. Les magistrats et auxiliaires de justice

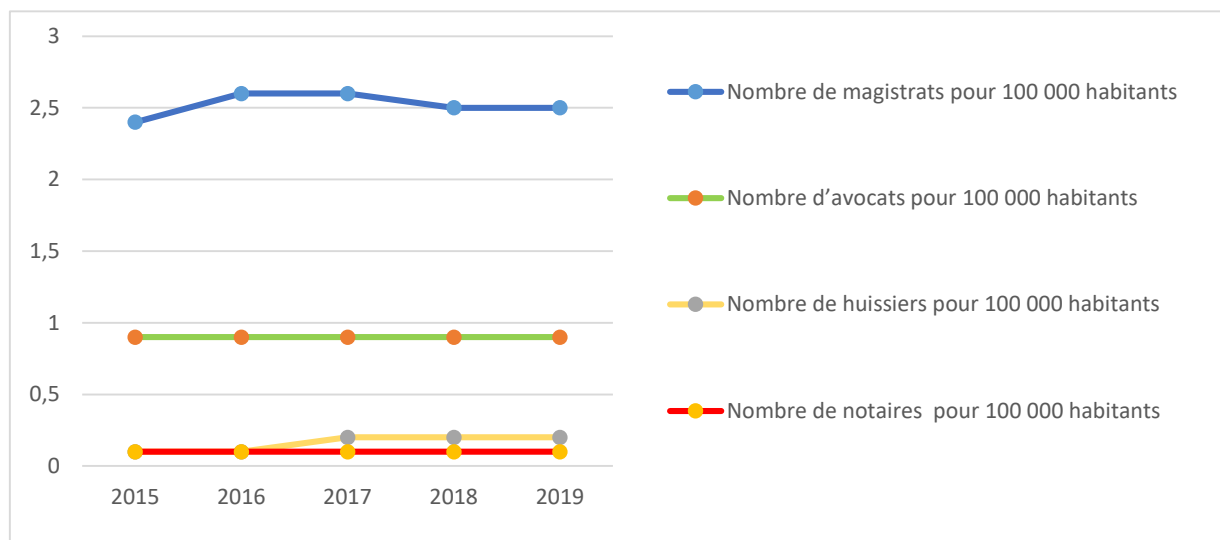
Les ratios « magistrats ou auxiliaires de justice pour 100 000 habitants » toujours en dessous des normes internationales ...

Le nombre de magistrats en activité s'est accru de 14,9% entre 2018 et 2019. En effet, il est passé de 505 en 2018 à 580 en 2019. Par ailleurs, durant la dernière quinquennale, cet effectif a enregistré un accroissement annuel moyen de 6,6%.

Quant au ratio nombre de magistrats pour 100 000 habitants, il est resté stable (2,5) entre 2018 et 2019 mais il reste toujours en deçà de la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

S'agissant des auxiliaires de justice, on observe de très faibles niveaux de ratios depuis 2015. En 2019, les ratios nombre de notaires, huissiers et avocats pour 100 000 habs sont, respectivement, de « 0,1 », « 0,2 » et « 0,9 ». Les ratios concernant les avocats et les notaires sont restés stables depuis 2015.

Graphique 6 : Evolution du nombre de magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants



1.4.3. Activités judiciaires

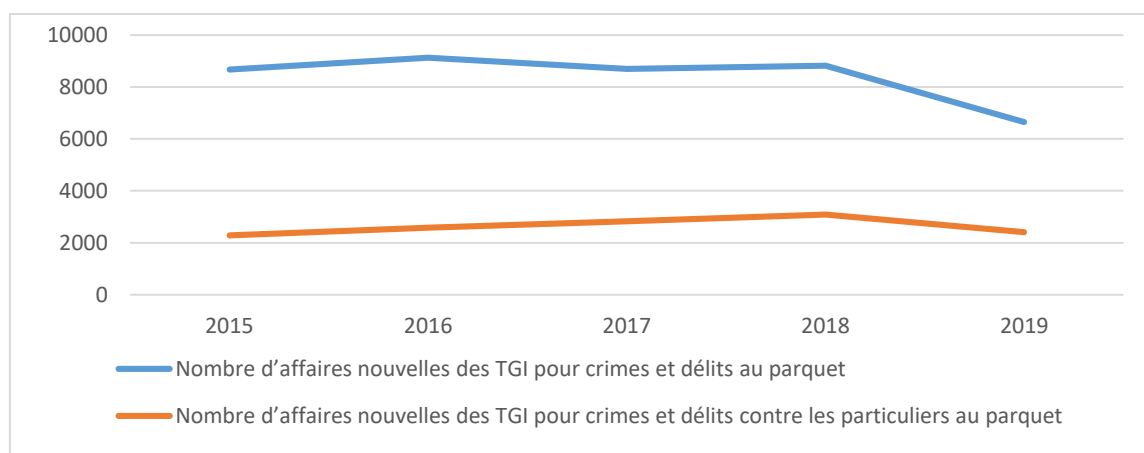
1.4.3.1. Affaires nouvelles dans les parquets des TGI

Une baisse des affaires nouvelles enregistrées dans les parquets ...

Le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les parquets des TGI est de 6 655 en 2019 contre 8 815 en 2018, soit une baisse de 24,5%.

En 2019, les affaires nouvelles relatives aux crimes et délits contre les particuliers² sont au nombre de 2 412, soit une baisse de 21,8% par rapport à 2018. Les affaires nouvelles de crimes et délits contre les particuliers constituent 36,2% de l'ensemble des affaires nouvelles des parquets en 2019 contre 35,0% en 2018.

Graphique 7 : Évolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : Annuaire statistique du Ministère en charge de la Justice

² Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les autres formes de violences.

1.4.3.2. Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI

Une hausse du ratio en 2019...

Le ratio des jugements correctionnels par rapport au nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles est de 81,6% en 2019 contre 60,0% en 2018, soit une hausse de 21,6 points de pourcentage. Cette situation traduit une diminution du stock des affaires en cours enregistré dans les chambres correctionnelles des TGI. En effet, les décisions rendues au cours d'une année donnée ne concernent pas uniquement les affaires nouvelles de l'année en question.

S'agissant des délais moyens de traitement des affaires pénales, ils varient selon la procédure (flagrant délit, citation directe, instruction). Le délai moyen de traitement d'un dossier de flagrant délit est de 3 mois 19 jours en 2019 soit une hausse de 1 mois 17 jours par rapport à 2018. Pour les citations directes, le délai moyen est de 14 mois 4 jours en 2019 contre 12 mois 13 jours en 2018. Le traitement des dossiers clôturés en instruction prend en moyenne 4 ans 5 mois en 2019 contre 4 ans 2 mois en 2018.

1.4.4. Population carcérale

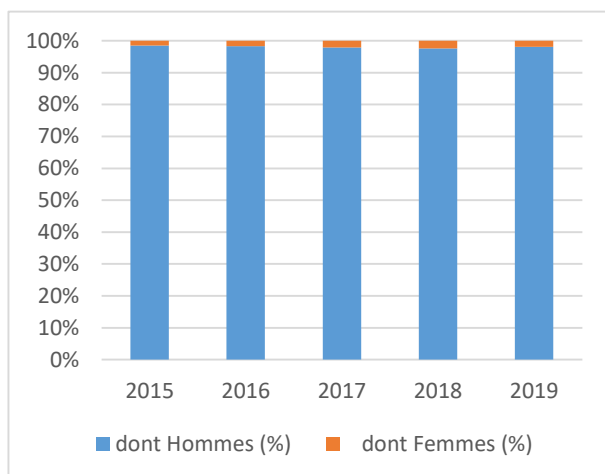
Une baisse de la population carcérale en 2019...

Au cours de l'année 2019, 5 231 personnes sont entrées dans les établissements pénitentiaires en tant que détenus. Au sein de cet effectif, on dénombre 164 femmes (3,1%) de l'effectif total des entrées. Le nombre d'entrées dans les maisons d'arrêts et de corrections (MAC) a baissé de 25,5% par rapport à 2018. L'année 2019 a enregistré le plus faible nombre d'entrées de détenus au cours de la dernière décennie. La proportion des mineurs incarcérés est de 4,1% en 2019 contre 6,5% en 2018, soit une diminution de 2,4 points de pourcentage.

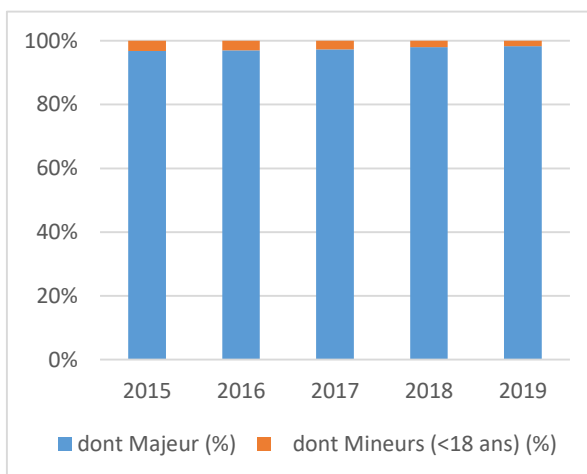
Le nombre de détenus au 31 décembre 2019 est de 7 359 contre 7 812 en 2018. Les détenus en attente de jugement représentent 40,5%, en hausse de 3,8 points de pourcentage par rapport à 2018. La structure par sexe fait ressortir que seulement 1,9% des détenus en 2019 sont des femmes. Cette proportion est en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2018. La distribution selon l'âge indique que 1,7% des détenus en 2019 sont des mineurs.

Au 31 décembre 2019, sur 100 000 habitants du Burkina Faso, environ 35 personnes sont en détention contre 39 en 2018.

Graphique 8 : Répartition des détenus par sexe (%)



Graphique 9 : Répartition des détenus par statut (mineurs, majeurs)



Source : Annaire statistique de la Justice

1.5. Médias

1.5.1. Paysage médiatique

En 2018, le paysage des presses, audiovisuelle et sonore, est marqué par une forte dominance du secteur privé (90% pour la télévision et 96% pour les radios).

Le paysage de la presse écrite nationale, en 2018, est composé principalement par les mensuelles et les bimensuelles (65,3%).

Tableau 5 : Évolution des indicateurs relatifs aux médias

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Presse audiovisuel	Télévisions publiques	1	2	3	3	3	3	3	3	3
	Télévisions privées	26	26	26	29	29	29	29	26	26
	Radios publiques	13	15	17	3	3	7	7	7	7
	Radios privées	138	126	122	139	164	164	164	157	157
	Quotidiens	6	6	5	9	14	11	8	8	8
Presse écrite	Hebdomadaires	11	11	10	12	11	11	8	8	8
	Bimensuels	17	17	17	23	24	18	14	14	14
	Bimestriels	1	1	1	1	2	1	1	1	1
	Mensuels	24	24	24	25	25	22	18	18	18
	Journaux institutionnels spécialisés	-	-	-	-	-	-	19	19	19
Presse en ligne	-	-	-	14	18	28	36	36	36	

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

Entre 2017 et 2018, le nombre de médias n'a pas connu d'évolution. L'environnement médiatique au Burkina Faso est composé principalement des médias à statut associatives ou communautaires (51 médias), commerciales (40 médias) et confessionnelles (40 médias).

Tableau 6: Situation des médias selon leur statut

	2010	2011	2012	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*
Confessionnelles	31	33	35	32	32	32	32	40	40
Associatives ou communautaires	31	42	44	42	48	48	48	51	51
Commerciales	31	34	36	35	37	37	37	40	40
Internationales	4	3	3	3	3	3	3	4	4
Communales	1	4	4	20	20	20	21	19	19
Publiques	20	20	21	10	10	10	10	7	7
Institutionnelles							0	3	3
Ensemble	118	136	143	142	150	150	151	164	164

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

*y compris non fonctionnelles

1.5.2. Accès des ménages aux médias audiovisuels

Une hausse constatée entre 2009 et 2015...

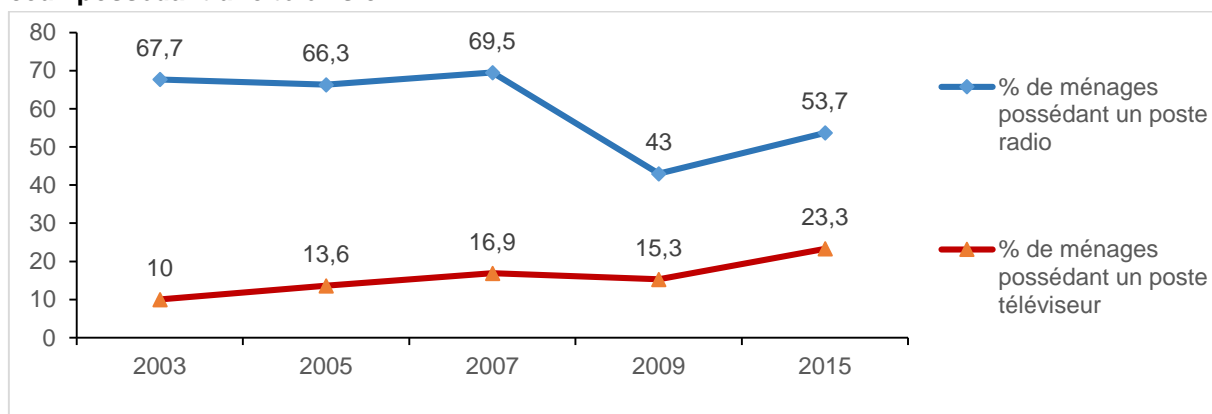
Tableau 7 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC

Indicateurs	1998	2003	2005	2007	2009	2015
Proportion de ménages possédant un poste radio	53,1	67,7	66,3	69,5	43	53,7
Proportion de ménages possédant un poste téléviseur	7,4	10	13,6	16,9	15,3	23,3

Source : EBCVM 2003, QUIBB, 2005 2007, EICVM 2009, ENESI 2015

La proportion des ménages possédant une radio est passée de 43% en 2009 à 53,7% en 2015, soit une hausse de 10,7 points de pourcentage. Celle des ménages possédant une télévision s'établit à 23,3% en 2015 contre 15,3% en 2009, soit une hausse de 8 points de pourcentage. Au cours des cinq dernières années, les tendances sont à la hausse.

Graphique 10 : Évolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision



Source : INSD/Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

1.5.3. Accès aux technologies de l'information et de la communication

La télé densité : une hausse de 21,5 points de pourcentage entre 2015 et 2019

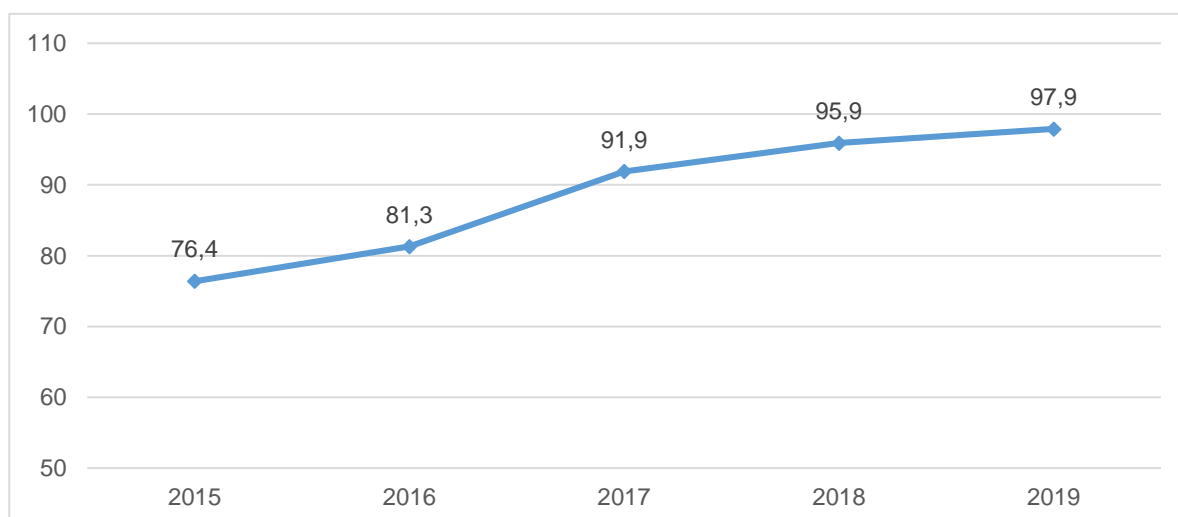
Tableau 8 : Évolution des indicateurs relatifs à l'accessibilité des ménages aux TIC

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Télé densité (%)	37,2	48,1	60,3	65,7	69,9	76,4	81,3	91,9	95,9	97,9

Source : ARCEP

La télé densité mesure l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. En 2019, le taux d'abonnements aux réseaux mobiles³ est de 97,9 pour 100 habitants. Cet indicateur a augmenté d'environ 22 points de pourcentage sur la période 2015-2019. Cet accroissement résulte des efforts fournis par les compagnies de téléphonie pour accroître le taux de couverture, la qualité des services et la réduction du coût de la communication.

Graphique 11 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100 habitants



Source : Annuaire de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

³ *Puces actives*

1.6. Société civile

Les organisations de la société civile notamment les ONG sont des acteurs qui interviennent dans le développement socioéconomique et politique du pays.

Le nombre d'ONG a connu une augmentation continue depuis 2015 passant de 207 ONG à 312 en 2018.

Tableau 9 : Évolution du nombre d'ONG et d'ONG locales

Années	2015	2016	2017	2018
ONG	178	222	252	266
ONG locales	29	42	45	46

Source : DGCOOP

1.7. Activités du Médiateur du Faso

Depuis sa création le 17 mai 1994, le Médiateur du Faso s'est positionné parmi les institutions majeures de la République. Il est une autorité administrative indépendante qui a une part déterminante dans la résolution et la prévention des dysfonctionnements des services publics dans leurs rapports avec les citoyens et dans le renforcement de la gouvernance administrative.

Les articles 11, 12 et 30 de la loi organique n° 017-2013/AN du 16 mai 2013 constituent le fondement légal de l'intervention du Médiateur du Faso en matière de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement de la cohésion sociale et de la paix. La cohésion sociale étant le ciment qui relie toutes les composantes de la société.

Outre le traitement des plaintes et des dossiers d'auto saisine en 2019, le Médiateur du Faso a accordé une centaine d'audiences à des personnes morales, personnes physiques et à des collectifs et syndicats. Le nombre d'audiences accordées traduit ainsi la part du Médiateur du Faso dans l'écoute et le conseil aux populations, toute chose qui contribue à apaiser les cœurs et à rétablir la communication entre les protagonistes des conflits.

Le Tableau 10 fait état du volume des plaintes instruites par l'Institution au cours de la période 2008-2019, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

Tableau 10 : Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers instruits	858	936	880	768	786	786	560	445	491	579	815	787
Nombre de dossiers reçus	585	529	551	414	411	390	173	215	189	223	445	273
Pourcentage des Nouveaux dossiers reçus des dossiers instruits	68,2	56,5	62,6	53,9	52,3	49,6	30,9	48,3	38,5	38,5	54,6	34,7
Pourcentage des dossiers clos des dossiers instruits	55	38,7	44,5	51,2	49,6	50,8	58,9	32,1	25,7	35,9	36,9	23,1
pourcentage des Plaintes mettant en cause les ministères et institutions de l'ensemble des structures mises en causes	45,2	29,9	56,1	59,8	56,1	57,4	60,4	62,7	61,3	54,6	61	63,2
Pourcentage des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales de l'ensemble des structures mises en cause	28	32,1	23,5	22,9	27,4	26,6	27,5	24	27,5	24,4	20,9	22,2
Pourcentage des plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics des nouveaux dossiers reçus	21,9	11,9	14,1	10,2	11,5	7,4	8,8	11,7	9,4	13,8	12,3	9,8
Nombre de saisines de l'administration	445	540	424	388	394	345	401	213	273	525	336	379
Taux (%) de réaction de l'administration	38,9	46,1	69,6	41,0	38,3	58,8	51,6	34,7	54,6	55	68,5	61,7

Sources : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

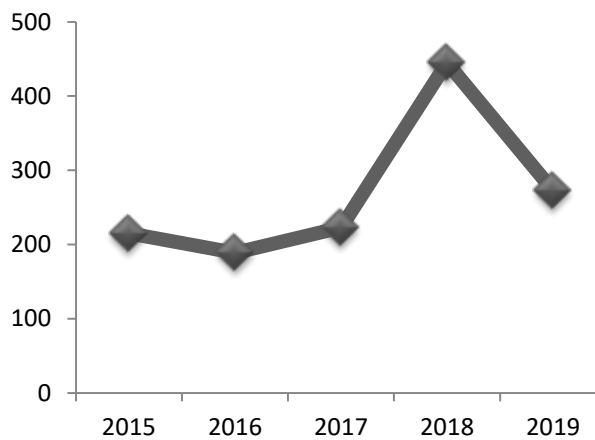
1.7.1 Volume des dossiers reçus

Baisse du nombre de dossiers reçus entre 2018 et 2019

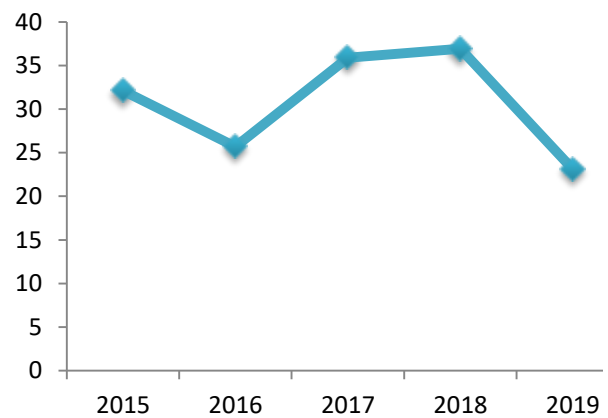
Le nombre de dossiers reçus par le Médiateur du Faso en 2019 est de 273 contre 445 en 2018. Ces volumes de dossiers représentent respectivement, 34,7% et 54,6% des dossiers instruits⁴ en 2019 et 2018. Cela se traduit par une baisse de près de 20 points de pourcentage par rapport à 2018. La baisse est consécutive à la non tenue des audiences foraines.

Parmi ces dossiers instruits, 23,1% ont été clos, en baisse de 13,8 points de pourcentage par rapport à 2018 et en baisse de 9 points de pourcentage par rapport à 2015.

Graphique 12 : Volume des dossiers annuelles reçus par le Médiateur du Faso



Graphique 13: Dossiers clos en % des dossiers instruits



Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

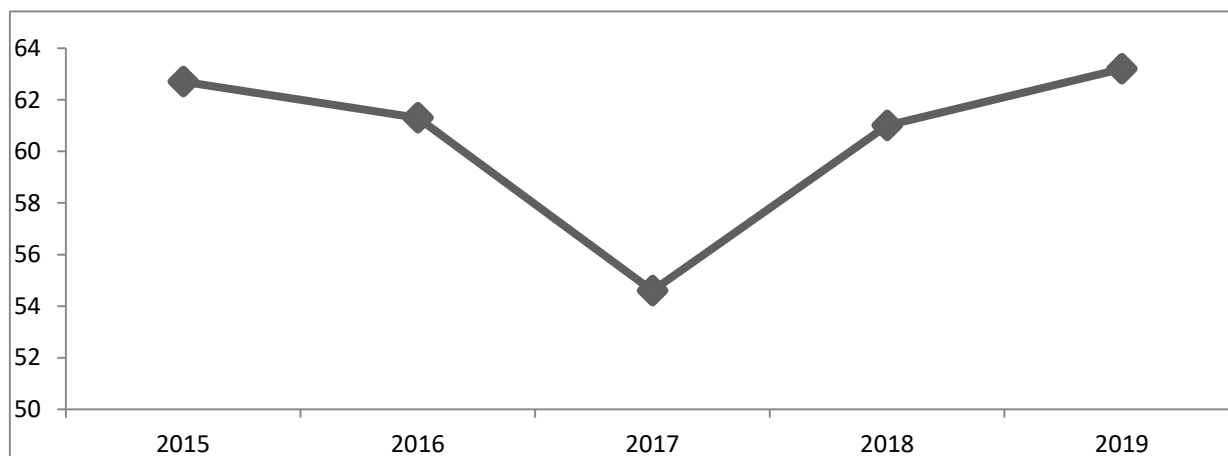
⁴ Il s'agit de dossiers instruits ou en cours d'instruction

1.7.2 Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères

Une hausse de 2,2 points de pourcentage de la proportion des plaintes entre 2018 et 2019

La majorité des plaintes instruites par le Médiateur du Faso mettent en cause les Institutions et les Ministères. En 2019, les plaintes mettant en cause les ministères et institutions s'établissent à 497, soit une proportion de 63,2% de l'ensemble des plaintes.

Graphique 14: Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers instruits



Source : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

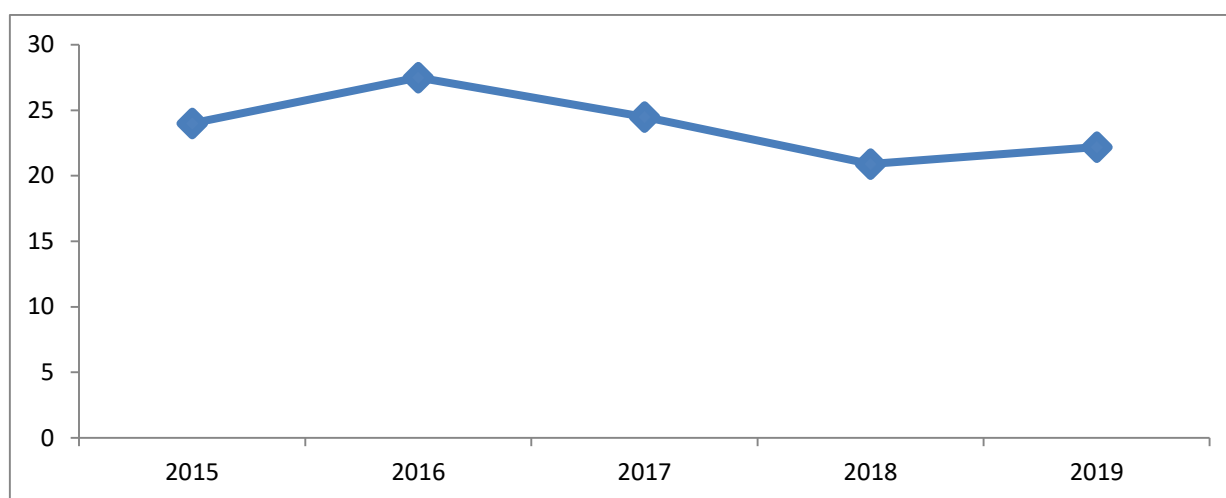
1.7.3 Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits

Une évolution contrastée entre 2015 et 2019

À la suite des ministères et institutions de l'État, le fonctionnement des collectivités territoriales fait aussi l'objet de contestations.

Après les institutions et ministères, 22,2 % des plaintes mettent en cause les collectivités territoriales en 2019 contre 20,9% en 2018, soit une hausse de 1,3 point de pourcentage. En plus des litiges d'ordre foncier qui constituent la grande partie des plaintes, les collectivités territoriales font également l'objet de requêtes relatives à la carrière des agents communaux. Sur la période de 2015 à 2019, on constate une évolution contrastée. En 2016, la proportion des plaintes mettant en cause les collectivités territoriales est en hausse de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2015. Par contre la tendance est en baisse depuis 2017.

Graphique 15: Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des dossiers instruits



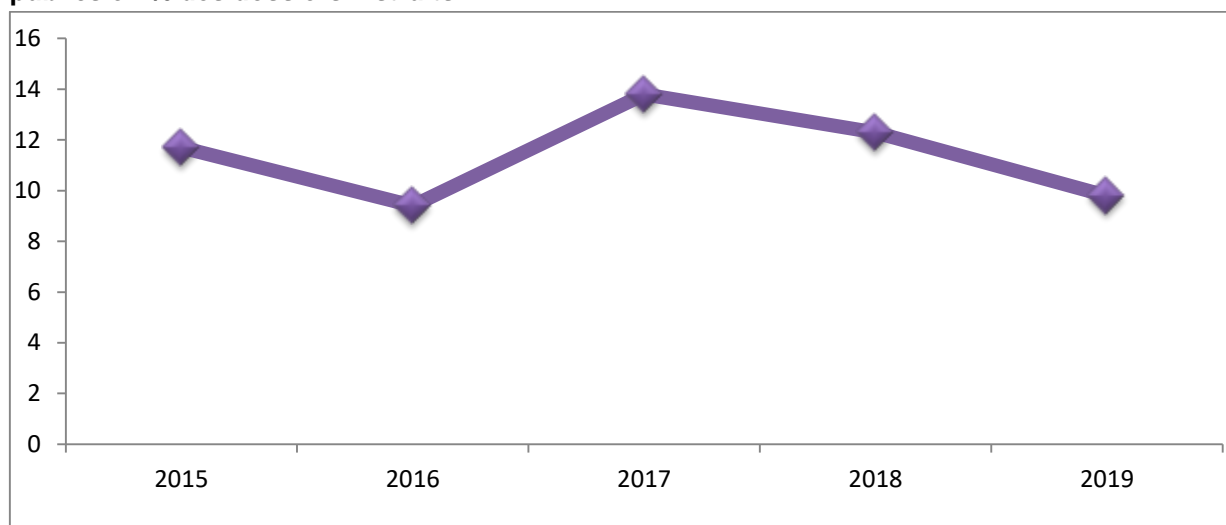
Source : rapport d'activités du Médiateur du Faso

1.7.4 Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État

Une évolution en baisse à partir de 2017.

En 2019, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État est de 9,8% en baisse de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2018. Au cours des cinq dernières années, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État a évolué de façon irrégulière, après une hausse en 2017, on constate une baisse après 2017.

Graphique 16 : Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics en % des dossiers instruits



Sources : rapports d'activités du Médiateur du Faso

1.7.5 Réaction de l'Administration

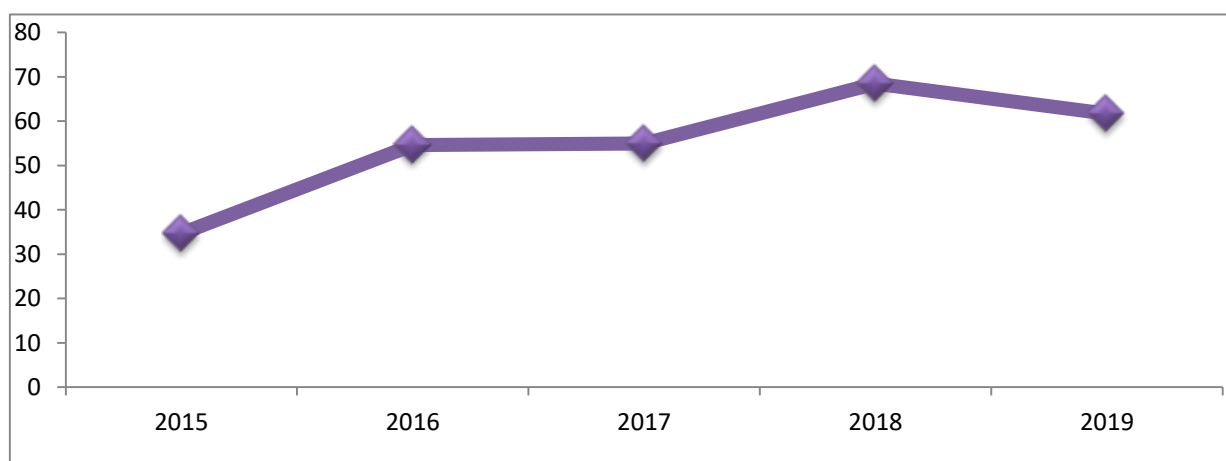
Une amélioration de la réaction de l'Administration depuis 2016.

Le Médiateur du Faso accorde une importance particulière aux réactions des administrations à ses correspondances. Ces réactions conditionnent largement les délais et la qualité de traitement des dossiers. La recherche de solutions aux plaintes soumises à l'institution et jugées fondées l'amène à adresser des correspondances à l'endroit des administrations mises en cause. Ces saisines concernent des demandes d'informations ou des recommandations.

Le comportement des administrations s'analyse à travers le taux de réaction aux saisines de l'institution.

Ce taux est en amélioration entre 2015 et 2018. Cependant la proportion des réactions à la suite des saisines du Médiateur du Faso un léger repli en 2019 (61,7%) par rapport à 2018 (68,5%)

Graphique 17 : Évolution du taux (%) de réaction de l'Administration



Source : Rapports d'activités du Médiateur du Faso

2. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

2.1. Politique macro-économique

La situation macro-économique est appréciée à travers l'inflation, le Produit Intérieur Brut (PIB), la balance commerciale, les entrées nettes d'investissements directs étrangers et le crédit à l'économie. Le niveau des indicateurs y relatifs est présenté dans le Tableau 11.

Tableau 11 : Évolution des indicateurs macro-économiques

Indicateurs	2015	2016*	2017*	2018	2019
Taux d'inflation (en %)	0,9	-0,2	0,4	2,0	-3,2
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA)	334,0	339,2	365,7	388,3	407,7
Variation annuelle du PIB réel (en %)	3,9	5,9	6,3	6,7	5,7
Balance des biens en % du PIB	-2,3	0,0	1,4	2,1	2,5
Balance des biens et services en % du PIB	-9,8	-7,3	-7,3	-4,6	-3,8
Solde courant extérieur. hors dons en % du PIB	-11,0	-8,9	-8,6	-8,8	-7,3
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB	2,1	3,1	-0,1	1,4	2,1
Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) en % du PIB	24,7	25,0	24,7	22,8	21,5
Rapport M2 au PIB (en %)	40,4	43,1	46,9	47,3	47,4
Crédit à l'économie (en milliards de FCFA)	2018,3	2144,3	2370,2	2664,7	2916,2
Crédit à l'économie en % du PIB	32,8	33,2	33,0	33,9	34,3

Sources : BCEAO, INSD, DGEP (IAP décembre 2019)

2.1.1. Inflation

Une inflation maîtrisée (<=3%)

Pour l'année 2019, le niveau général des prix est ressorti à la baisse par rapport à 2018. Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à -3,2% contre 2,0% une année plus tôt. La baisse des prix a été imprimée par les produits alimentaires (-6,4%) notamment les céréales et les prix de communication (-11,1%). Cette baisse a été atténuée principalement par la montée des prix des services de transport (+1,9%) et des services d'hôtellerie et de restauration (+2,0%).

Sur la période 2015-2019, le taux d'inflation a respecté la norme communautaire (<=3%) en se situant entre -3,2% et 2,0%. La maîtrise de l'inflation s'expliquerait par la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de points de ventes de céréales à prix subventionnés)...

2.1.2. Produit intérieur brut (PIB)

2.1.2.1. Variation annuelle du PIB réel

Un ralentissement du rythme de croissance économique en 2019.

L'activité économique s'est déroulée par une campagne agricole défavorable, une situation sécuritaire préoccupante et une poursuite des revendications sociales. Dans l'ensemble l'économie nationale a connu une décélération du rythme de croissance en 2019.

De façon globale, le PIB réel enregistre un taux de croissance de 5,7% en 2019 contre 6,7% en 2018. Cette situation résulte principalement du ralentissement de la croissance dans les secteurs primaire et

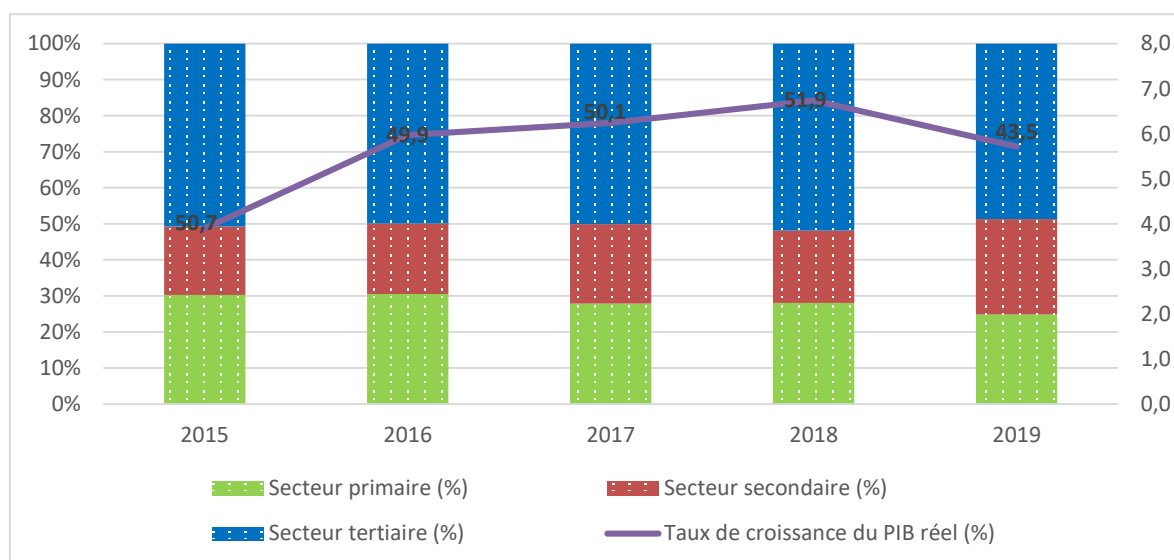
secondaire dont les taux de croissance passent respectivement de 13,3% et 2,8% en 2018 à respectivement 1,7% et 2,3% en 2019. En revanche, le secteur tertiaire connaît une accélération de sa croissance en passant de 3,7% en 2018 à 8,4% en 2019.

En 2019, la valeur ajoutée du secteur primaire est en hausse de 1,7% après une hausse de 13,3% en 2018. Cette faible performance dans le secteur primaire résulte essentiellement d'une campagne agricole moins favorable ayant occasionné une hausse moins importante de 1,9% de la valeur ajoutée dans l'agriculture contre 18,3% en 2018. La part du secteur primaire dans le PIB se situe à 22,2% en 2019 contre 21,9% en 2018. En somme, la contribution du secteur primaire à la croissance est de 0,4 point de pourcentage en 2019 alors qu'elle était 2,7 points de pourcentage en 2018.

La croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire est de 2,3% en 2019 après une augmentation de 2,8% en 2018. Cette faible croissance est la résultante d'un léger recul au niveau des activités extractives (-0,5%), de la croissance dans les branches électricité, gaz et eau (+16,2%) et bâtiment et travaux publics (+4,2%). La part du secteur secondaire dans le PIB s'établit à 23,7% en 2019 contre 24,2% en 2018. Au total, la contribution du secteur secondaire à la croissance passe de 0,7 point en 2018 à 0,6 point en 2019.

En 2019, la valeur ajoutée du secteur tertiaire progresse de 8,4% après une croissance de 3,7% en 2018. Cette situation est la résultante d'une hausse de l'activité dans les services financiers et assurances (+20,1%) et d'une hausse dans les services non marchands (+11,9%). Le secteur tertiaire reprend son rôle de premier moteur de la croissance en 2019 avec une contribution de 3,6 points après 1,6 point en 2018.

Graphique 18: Evolution du taux de croissance réel du PIB et des parts sectorielles



Source : DGEP, IAP, CPC, octobre 2020

2.1.2.2. Le PIB nominal par tête

En faible progression

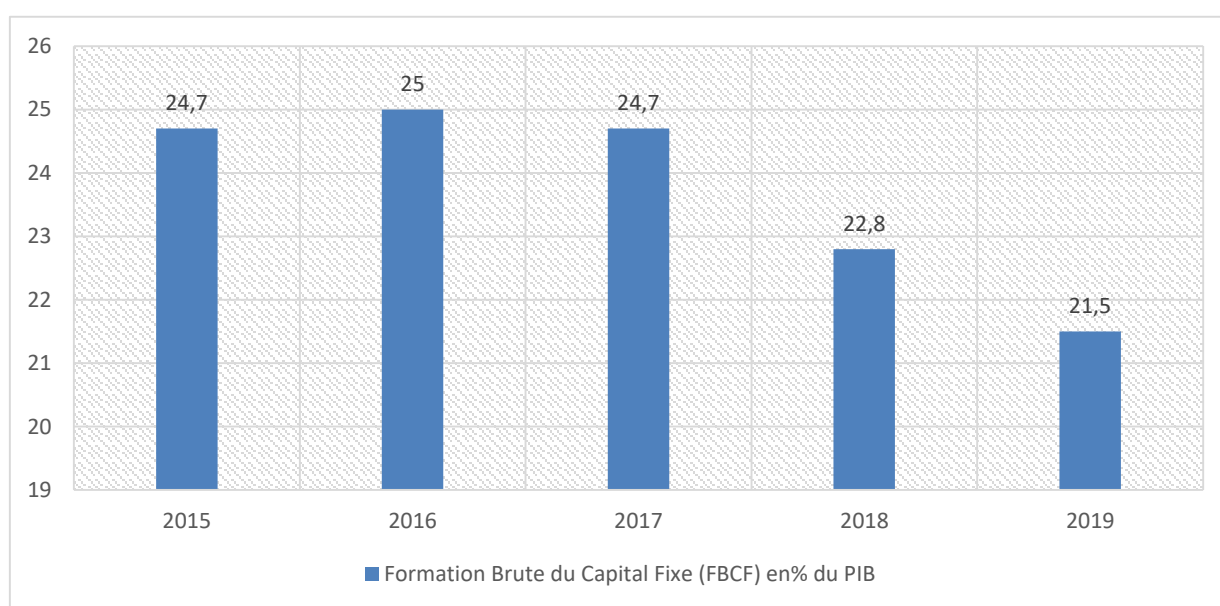
Le PIB nominal annuel moyen par habitant est de 366 980 FCFA sur la période 2015-2019. Il est passé de 334 000 FCFA en 2015 à 407 700 FCFA en 2019, soit une progression moyenne annuelle de 5,1% qui correspond à une variation de 73 700 F CFA sur la période.

2.1.2.3. Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB

Fléchissement de la FBCF en pourcentage du PIB 2019

De 2015 à 2017, la Formation brute de capital fixe (FBCF) en pourcentage du PIB nominal se maintient quasiment stable au tour de 25%. Cependant, en 2018 et 2019, la FBCF connaît un fléchissement important, avec des baisses de 2,1 points de pourcentage en 2018 et 1,3 point de pourcentage en 2019.

Graphique 19: Évolution de la formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB



Source : DGEP, IAP, CPC octobre 2020

2.1.3. Échanges extérieurs en rapport avec le PIB

L'analyse porte sur la balance des biens et services, le solde courant hors dons publics ainsi que sur les entrées nettes d'investissements directs étrangers.

Sur la période 2015-2019, les échanges extérieurs enregistrent des excédents de la balance des biens, à l'exception de l'année 2015. En effet, le solde de la balance des biens, en pourcentage du PIB, passe d'un déficit de 2,0% en 2015 à une situation de quasi-équilibre (0,0%) en 2016. Depuis 2017, le solde de la balance commerciale est excédentaire et en constante amélioration pour afficher 2,5% (en pourcentage du PIB) en 2019, après 2,1% en 2018 et 1,8% en 2017. Sur la période sous revue, l'évolution de la balance des biens est fortement influencée par celle des exportations de l'or non monétaire, premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis l'année 2009.

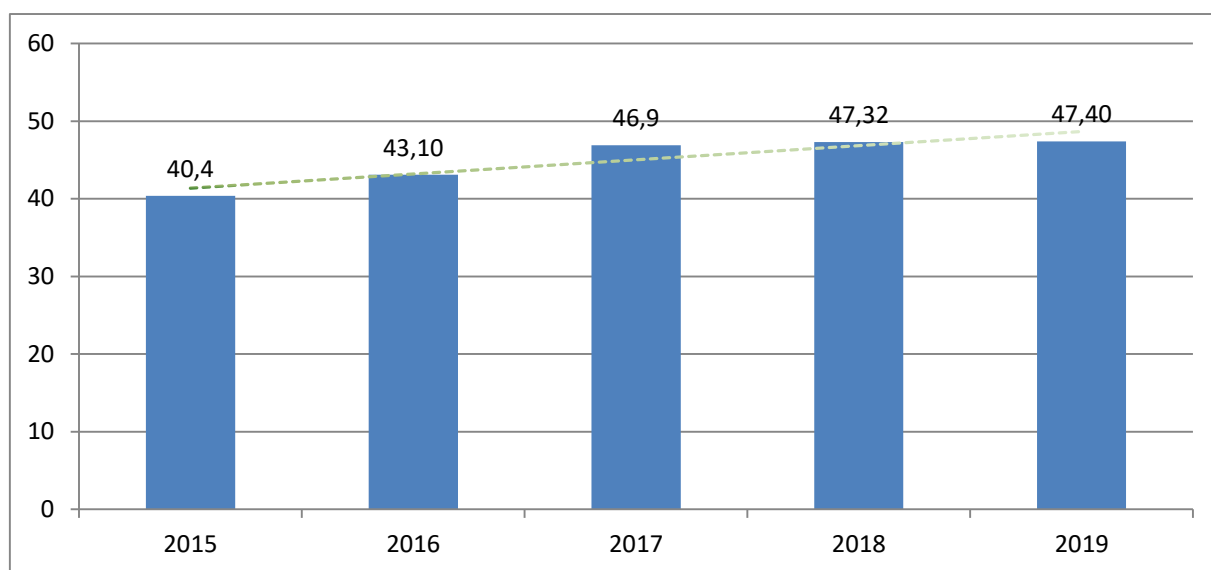
S'agissant de la balance des biens et services ainsi que du solde courant extérieur hors dons, leurs évolutions se caractérisent par la même tendance d'amélioration observée au niveau de la balance des biens. En effet, le solde de la balance des biens et services, en pourcentage du PIB nominal, s'est amélioré régulièrement entre 2015 et 2019, passant de -9,8% en 2015 à -3,8% en 2019, avec une moyenne de -7,2% sur la période. Quant au solde courant extérieur hors dons, il enregistre également une tendance d'amélioration progressive sur la période sous revue. En effet, après des niveaux en part du PIB de -10,6% en 2015 et -8,4% en 2016, il se situe à -6,7%, -5,9% et -4,5% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Au niveau des investissements directs étrangers, les entrées nettes, en pourcentage du PIB nominal connaissent une évolution contrastée avec des ratios qui sont passés de 1,8% et 2,7% en 2015 et 2016 avant de connaître, pour la première fois des sorties nettes depuis les dix dernières années, un creux de -0,1% en 2017. Puis elles se sont ensuite améliorées en 2018 et 2019, en ressortant à 1,4% et 2,1% respectivement.

2.1.4. Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB

La liquidité monétaire dans l'économie burkinabé s'est accrue régulièrement au cours des cinq dernières années, avec une moyenne de 45,0% en part du PIB nominal sur la période. En effet, elle est passée de 40,4% en 2015 à 47,4% en 2019, après 47,3% en 2018.

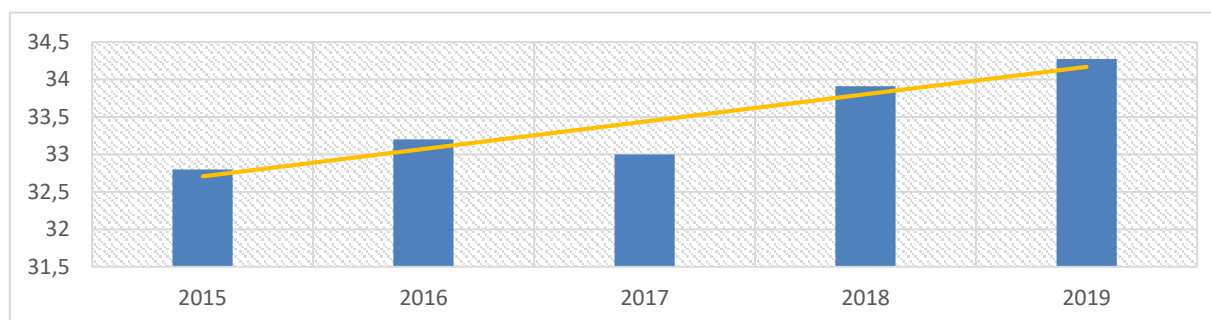
Graphique 20: Évolution de la liquidité monétaire M2/PIB



Source : BCEAO

S'agissant des crédits à l'économie, il est observé une hausse continue, passant de 2.018 milliards de FCFA en 2015 à 2.976 milliards de FCFA en 2019, avec une progression moyenne annuelle de 9,7% sur la période. Rapportés au PIB nominal, les crédits à l'économie ont également enregistré une tendance haussière, en passant de 32,8% en 2015 à 33,2% en 2016. Un léger repli est observé en 2017 (33,0%) suivi d'une remontée à 33,9% en 2018 pour afficher 34,3% en 2019. Cette progression traduit, entre autres, les effets d'assouplissement des conditions de crédits et du dynamisme des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

Graphique 21: Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal



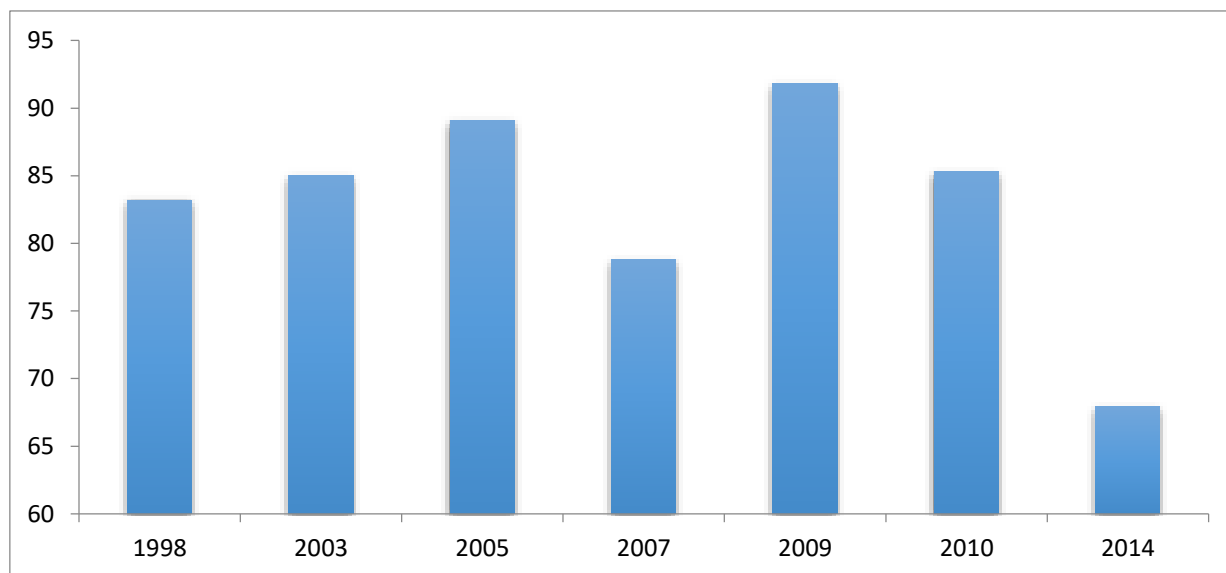
Source : BCEAO/statistiques monétaires

2.1.5. Emploi

L'emploi est analysé ici à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain.

La proportion des actifs dans la population en âge de travailler (15-64 ans) est très importante au Burkina Faso et se chiffre à 67,9% en 2014. Cela offre au pays de grandes potentialités en matière de main d'œuvre. C'est en 2009 que le taux d'activité le plus élevé a été enregistré, soit 91,8 %.

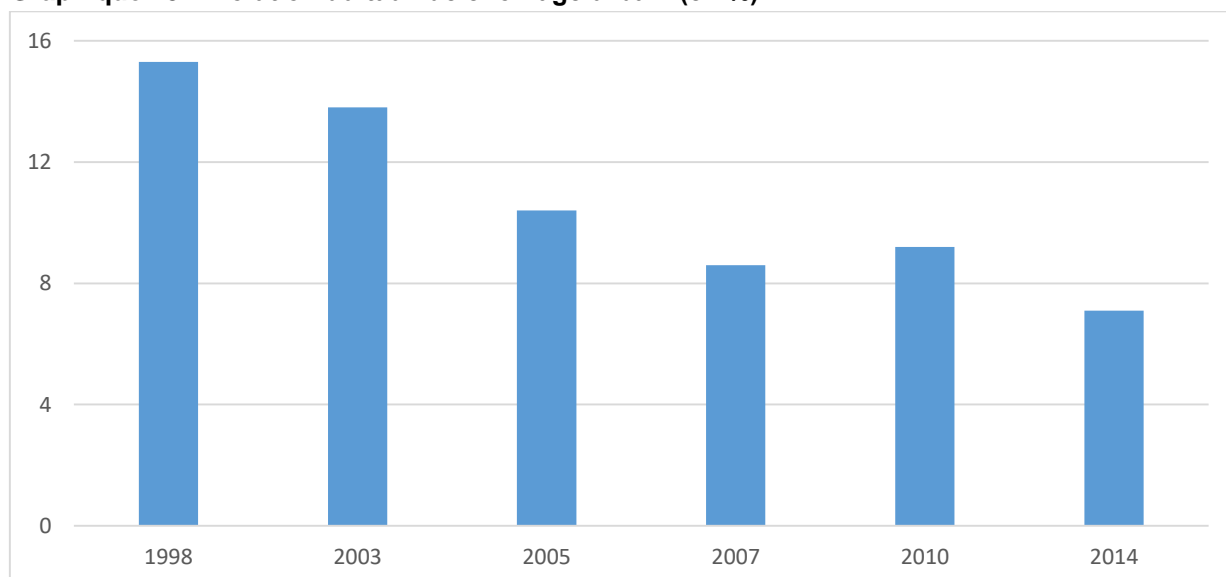
Graphique 22: Evolution du taux d'activité (en %)



Source : INSD/EP98 ; EBCVM2003 ; EICVM2009

Cependant, le chômage demeure élevé bien que décroissant depuis 1998. Cela constitue une préoccupation, surtout en milieu urbain.

Graphique 23: Evolution du taux de chômage urbain (en %)



Source: INSD/EP98; EBCVM 2003; EICVM 2009

2.1.6. Mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources est appréciée à travers le taux de pression fiscale et le déficit budgétaire.

Tableau 12 : Indicateurs de mobilisation des ressources

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
taux de pression fiscale	11,9	12,5	12,7	13,7	15,6	16,8	15,4	15,2	16,7	17,2	17,3	17,7
Solde budgétaire de base en % du PIB	-4,7	-3,5	-3,5	-3,3	-4,1	-2,9	-2,4	-2,5	-3,4	-6,9	-4,9	-3

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP-MINEFID

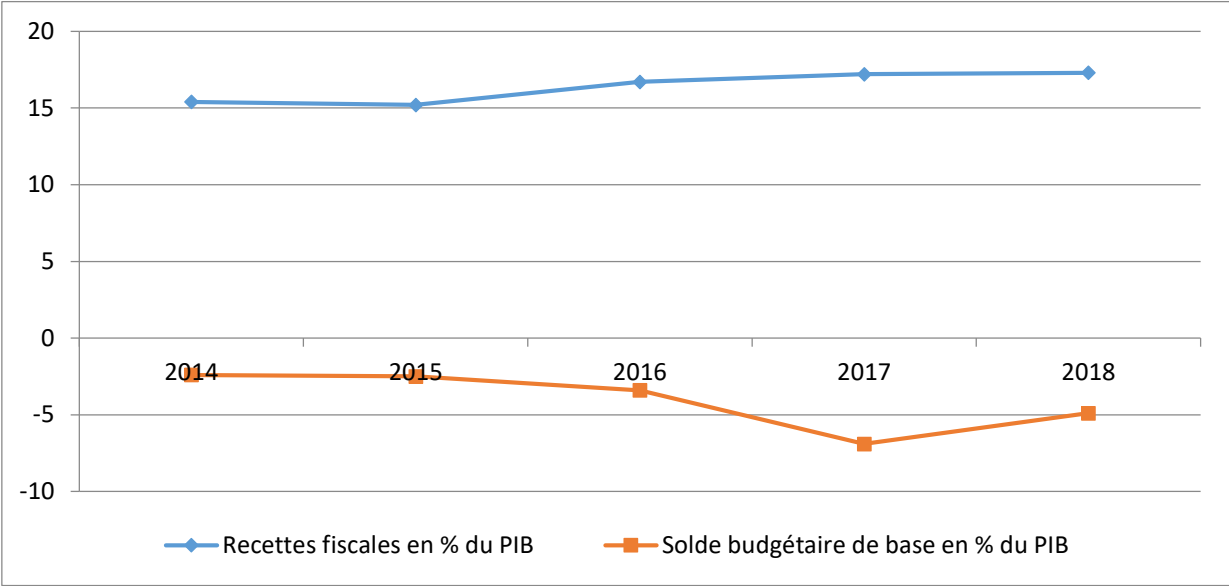
2.1.7. Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB :

Un redressement du taux de pression fiscale à partir de 2016

Le taux de pression fiscale (recette fiscale en pourcentage du PIB) est en moyenne à 16,4% sur la période 2014-2018. En effet, il a connu une évolution en deux phases : une tendance baissière entre 2014 et 2015 suivie d'une hausse de 2015 à 2018. Cette évolution s'expliquerait notamment par les revenus tirés de l'activité minière et de la relative orientation favorable des autres secteurs d'activité. Toutefois, cet indicateur, deuxième critère de convergence de second rang de l'UEMOA, ne respecte pas la norme communautaire de 20% au minimum.

S'agissant du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB, critère clé de convergence dans l'espace UEMOA, il se situe, en moyenne, à -4,0% sur la période 2014-2018 ; la norme communautaire a, ainsi, été respectée sur toute la période 2013-2015. Il avait été enregistré une dégradation (hors norme) à partir de 2016. Cette situation s'explique notamment par l'augmentation de la masse salariale suite à la régularisation massive des avancements dans le cadre de la loi 081, la prise en charge de certains statuts autonomes du personnel ainsi que par la réforme de la situation salariale des appelés du Service National de Développement (SND).

Graphique 24: Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / MINEFID

2.2. PART DU BUDGET AFFECTE AUX SECTEURS PRIORITAIRES

Au titre des engagements pris par l'Etat Burkinabé avec les partenaires techniques et financiers figure la part du budget de l'Etat à allouer aux secteurs dits prioritaires que sont : le secteur de la santé et le secteur de l'éducation nationale. Cet engagement consiste dans la pratique à allouer une certaine proportion du budget de l'Etat (hors dette, exonérations, contreparties et surcoûts de projets, subventions de produits pétroliers et transferts en capital) aux secteurs de la santé et de l'éducation.

De façon globale dans le budget 2019, les engagements pris en ce qui concerne les parts du budget à accorder aux secteurs prioritaires (santé et éducation) ont été respectées.

2.2.1. PART DU BUDGET DE L'ETAT AFFECTEE AU MINISTERE DE LA SANTE

L'objectif de 12,7% atteint en 2019

La part du budget consacrée au Ministère de la santé au titre du budget 2019 se situe à 13,7% pour un engagement de 12,7%. Cette part a connu une hausse de 2,9 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2018 qui était de 10,7%.

Sur les cinq dernières années (2015-2019), la part du budget de l'Etat alloué au ministère de la santé est en moyenne de 12,1% traduisant une volonté continue du gouvernement à poursuivre l'amélioration du système sanitaire.

Dans le domaine de la santé, les actions prioritaires identifiées en 2019 sont : (i) l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sanitaires de base à travers le renforcement de la gratuité des soins de la mère, de l'enfant et des personnes âgées indigentes, (ii) la poursuite de la normalisation des Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), des Centres Médicaux avec Antenne Chirurgicale (CMA), des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres Médicaux (CM), (iii) l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle (iv) la mise en œuvre de la gratuité des premiers soins d'urgence dans les formations sanitaires et l'amélioration de la qualité des soins.

2.2.2. PART DU BUDGET AFFECTEE AU MINISTERE DE L'EDUCATION

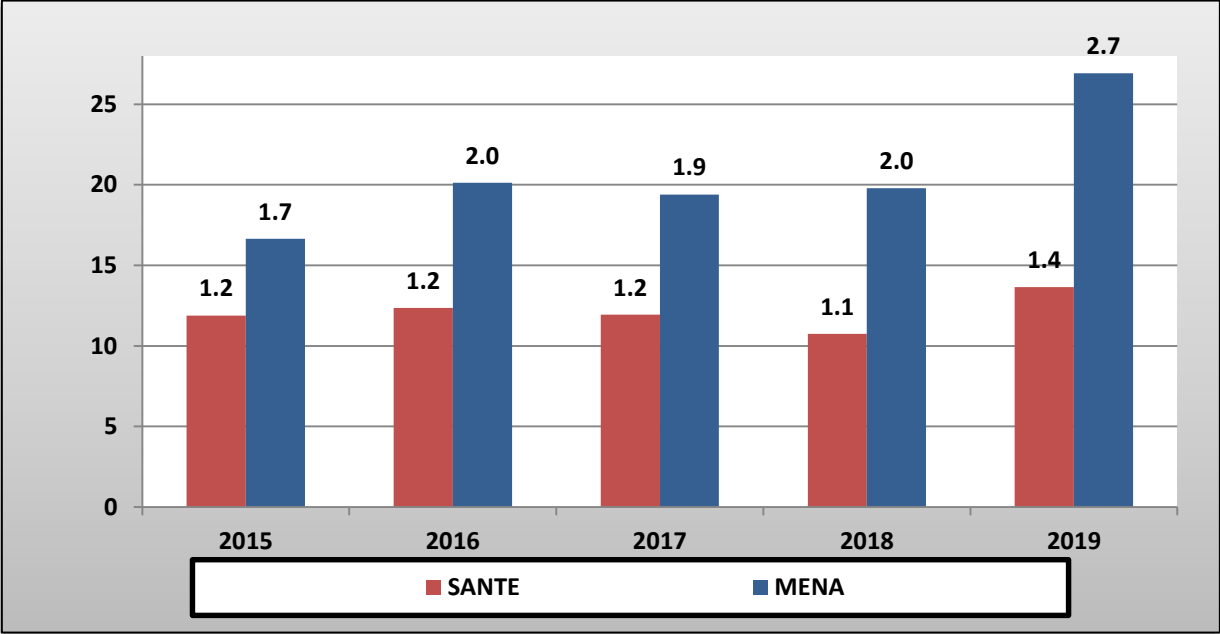
L'objectif de 15,6% atteint en 2019

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) enregistre quant à lui une allocation budgétaire représentant 26,9% du budget de l'Etat en 2019, pour un objectif de 15,6%. Il ressort donc un respect de la norme avec un dépassement de 11,3 points de pourcentage.

Sur la période 2015-2019, en moyenne 20,6% du budget de l'Etat est alloué au MENAPLN, ce qui est conforme à la norme. Entre 2018 et 2019 cette part est passée de 19,8% à 26,9% soit une hausse de 7,1 points de pourcentage.

Dans l'éducation primaire, post primaire et secondaire, les actions entreprises au titre du budget 2019 ont porté sur : (i) l'intensification dans la réalisation des infrastructures éducatives, notamment avec la poursuite du processus de normalisation des écoles à trois classes, (ii) la résorption progressive des écoles sous paillotte, (iii) la poursuite de la réalisation de lycées dans toutes les communes rurales, (iv) la poursuite de la construction des lycées techniques régionaux et de la mise en place des cantines scolaires dans les écoles primaires, Collèges d'enseignement général et lycées d'ici à 2020, (v) l'accroissement et la formation du personnel enseignant et la disponibilité des manuels et moyens didactiques.

Graphique 25: Evolution de la part (%) du budget allouée aux secteurs prioritaires



2.3. Exécution des budgets des ministères prioritaires

L'analyse de l'exécution du budget est faite à travers les taux d'exécution du ministère de la Santé et de celui en charge de l'Education nationale, des dépenses réelles totales et du taux de réalisation des recettes ordinaires. Ces indicateurs sont calculés à partir des données des lois de règlement.

Tableau 13 : niveau des indicateurs relatifs au budget

Indicateurs (en %)	20 10	201 1	201 2	201 3	201 4	201 5	20 16	20 17	201 8	20 19
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	96, 3	98, 0	94, 3	98, 3	70, 5	95, 2	99, 9	99, 1	99, 2	99, 9
Taux d'exécution du budget du MENAPLN	96, 8	107, ,5	100, ,8	102, ,3	109, ,4	111, ,5	99, 7	99, 6	114, ,7	99, 6
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives	95, 8	98, 0	97, 7	98, 3	85, 7	98, 7	98, 7	97, 8	97, 6	96, 2
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	94, 1	115, ,9	107, ,1	94, 9	84, 6	97, 2	93, 4	93, 8	95, 8	97, 8

Source : lois de règlements (DGB)

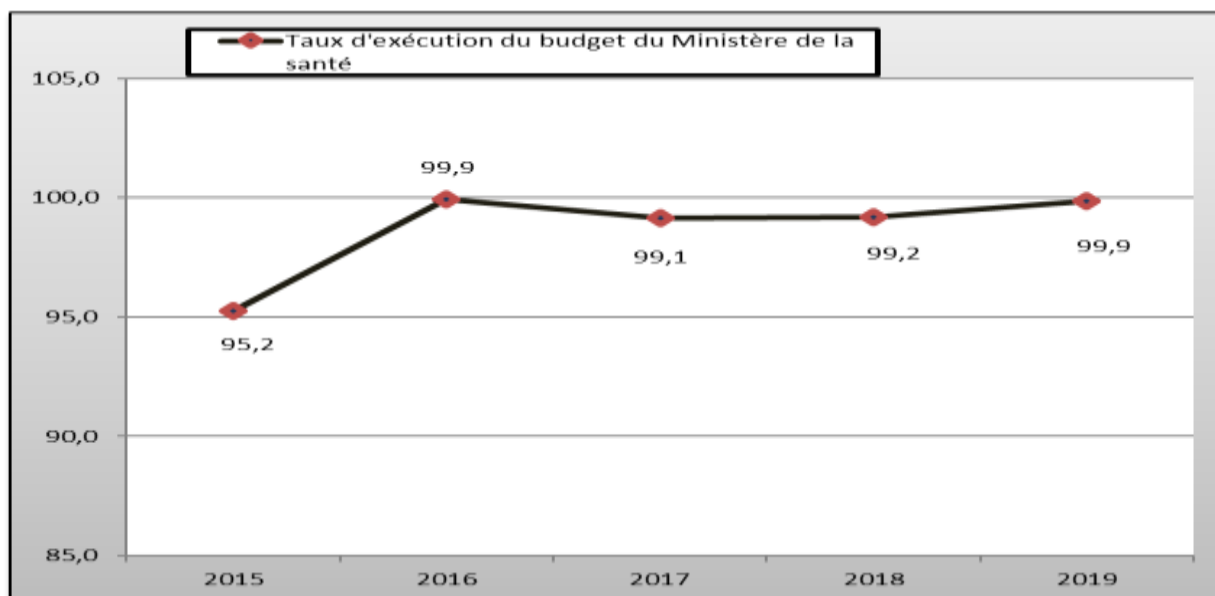
2.3.1. Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé

l'objectif de 90% en 2019 atteint.

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs de 99,9% en 2019. Une amélioration de cet indicateur de 0,7 points de pourcentage est relevée par rapport à 2018 (99,2%).

Sur la période 2015-2019, le taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé affiche une moyenne de 98,7%, soit 8,7 points de pourcentage de plus que le plancher de 90% requis dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 26 : Évolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2015 à 2019



Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

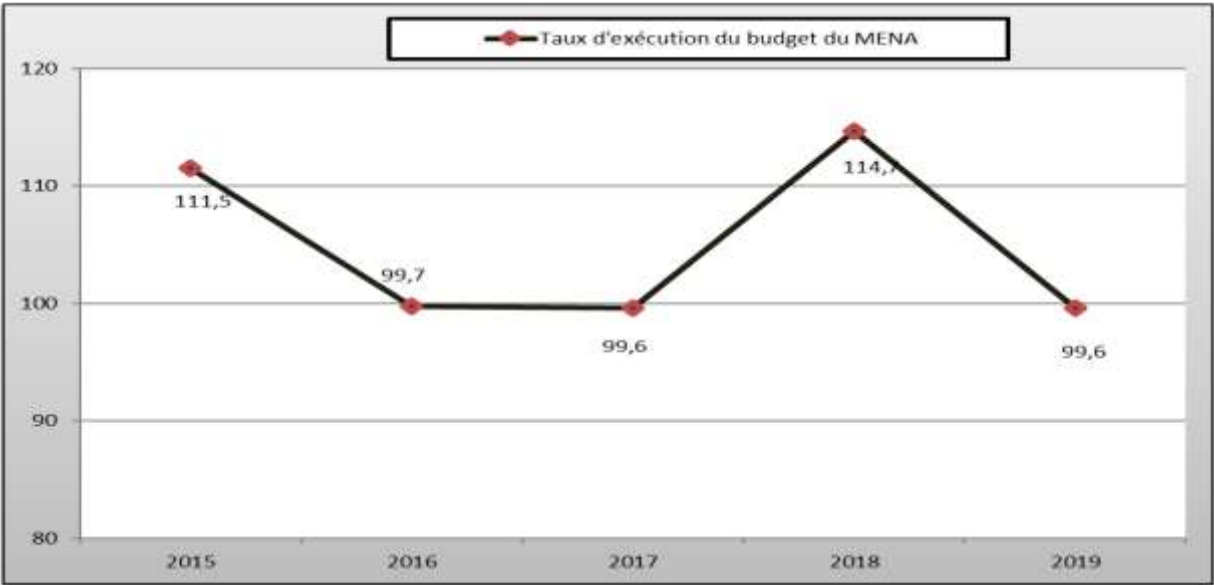
2.3.2. Taux d'exécution du budget du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

l'objectif de 90% en 2019 atteint

En 2019, le taux d'exécution budgétaire hors financements extérieurs du MENAPLN, est de 99,6% contre 114,7% en 2018 soit une baisse des performances d'exécution de 15,1 points de pourcentage.

Entre 2015 et 2019, l'exécution du budget du MENAPLN connaît de bonnes performances avec un taux d'exécution moyen de 105,0%, pour une norme de 90% requise dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 27 : Évolution du taux (%) d'exécution du budget du MENAPLN de 2015 à 2019



Source : Annales Statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

2.4. Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives

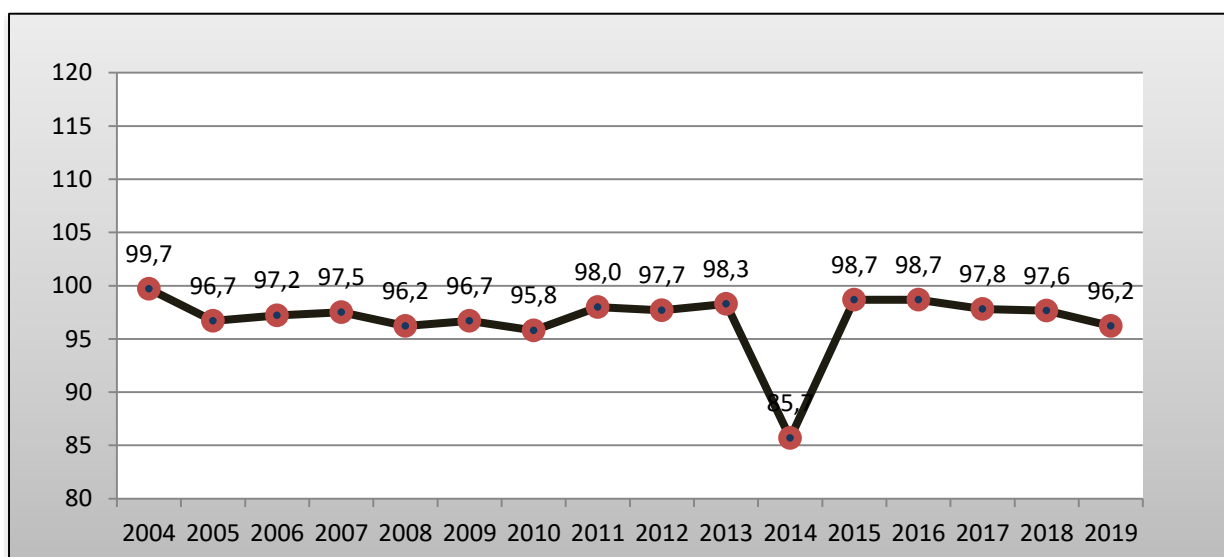
Le taux d'exécution du budget de l'Etat hors financements extérieurs et dette est passé de 97,6% en 2018 à 96,2% en 2019, soit une régression de 1,4 point de pourcentage.

Entre 2015 et 2019 le taux d'exécution du budget hors financements extérieurs et dette est relativement stable avec une moyenne de 97,8% sur l'ensemble de la période.

Cette performance d'ensemble, appréciable dans l'exécution des dépenses budgétaires résulte de multiples réformes entreprises en vue d'améliorer le circuit d'exécution de la dépense publique.

Cependant, une baisse relative et continue du taux d'exécution des dépenses réelles totales est relevée depuis 2015. Ceci pourrait s'expliquer en partie par les mesures de régulation de la dépense publique.

Graphique 28 : Évolution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2015 à 2019



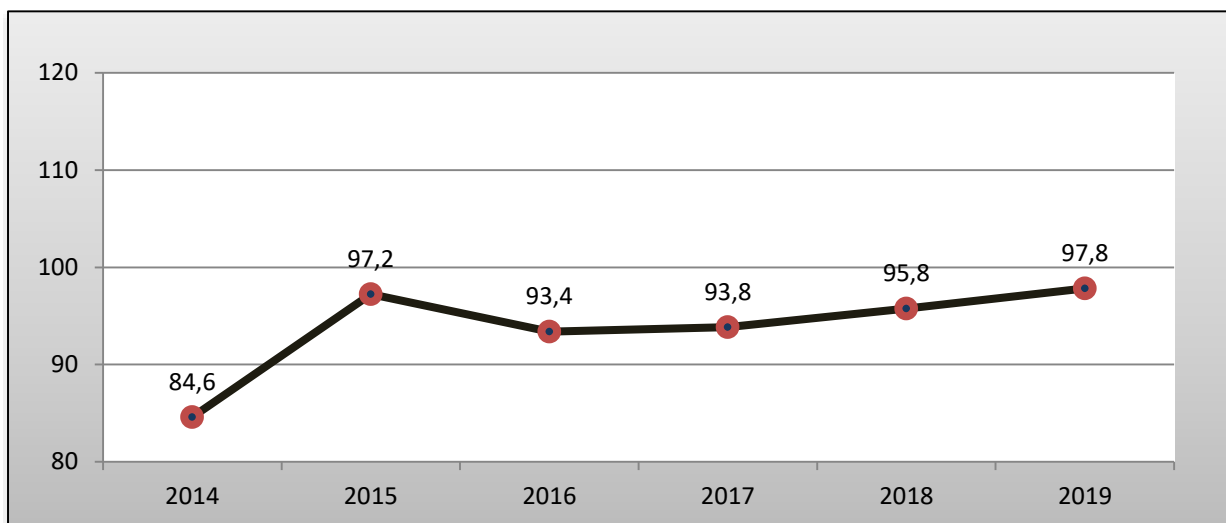
Source : Annuaires Statistiques budgétaires de la Direction Générale du Budget (DGB)

2.5. Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'État se situe à 97,8% en 2019 contre 95,8% en 2018, soit une progression de 2,1 points de pourcentage.

L'analyse de cet indicateur sur les cinq dernières années (2015-2019) indique une moyenne de 95,6%. Les années 2016 et 2017 enregistrent les taux de recouvrement les plus faibles sur la période (93,4% et 93,8%). Cela est en partie lié au contexte sécuritaire peu favorable au développement des activités économiques et à la fronde sociale constatés au cours de ces deux années. Cependant les recouvrements des recettes se sont nettement améliorés au cours de l'année 2019 grâce à la vulgarisation des nouveaux outils de recouvrement de recettes (télépaiement).

Graphique 29 : Évolution du recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives des recettes ordinaires de 2015 à 2019



Source : Annuaire Statistique budgétaire de la Direction Générale du Budget (DGB)

3. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le nombre d'assurés sociaux et le nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail sont des indicateurs qui permettent d'apprécier le respect du droit du travail.

3.1. Assurés sociaux

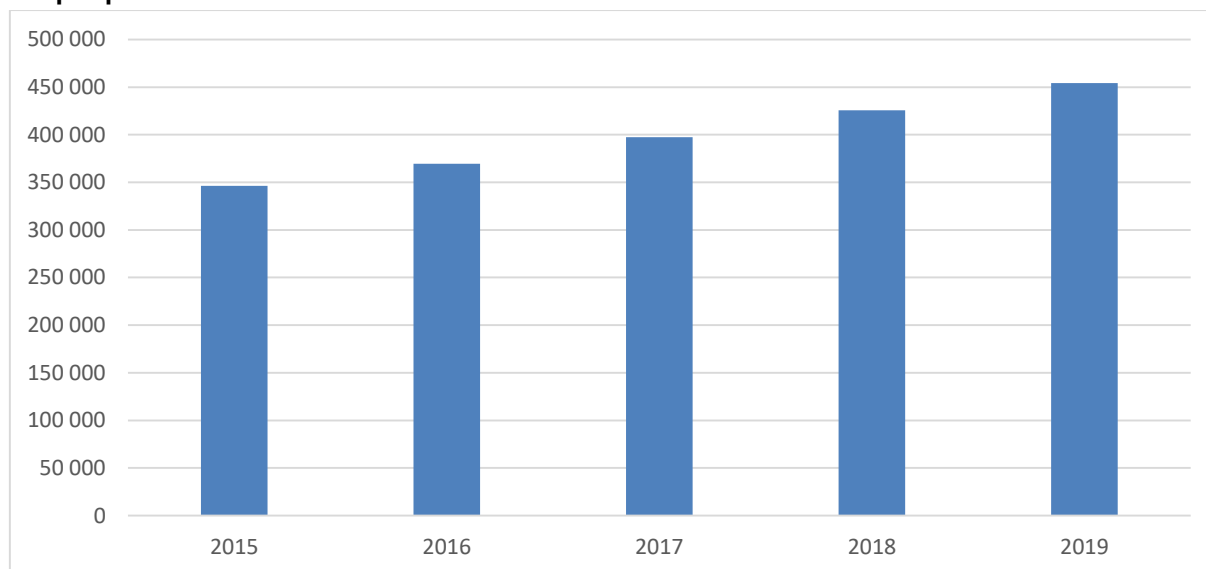
Tableau 14 : Évolution du nombre d'assurés⁵ sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	323 062	346 304	369 470	397 548	425 761	454 162

Source : Annuaires statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique

L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS de 2014 à 2019 connaît une évolution annuelle moyenne de 7,0%. Cette évolution pourrait traduire une augmentation de la création d'emplois dans le secteur privé et également du respect du droit du travail.

Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS



Source : Annuaires statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique

⁵ La notion d'assurés sociaux fait référence aux travailleurs immatriculés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

3.2. Respect de la législation du travail

Tableau 15 : Nombre moyen d'infractions liées au travail

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Nombre moyen d'infractions à la législation sociale par établissements contrôlés	29	65	52	59

Source : Annuaires statistiques du Ministère en charge de la Fonction Publique

Le contrôle des établissements en 2019 par les inspections du travail a permis de révéler en moyenne 59 infractions commises par établissement. Comparativement à l'année 2018, ce nombre est en hausse de 7 infractions. Le nombre élevé de ces infractions pourrait s'expliquer par la méconnaissance ou la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires.

3.3. Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail

Une baisse du nombre d'affaires nouvelles des tribunaux du travail en 2019...

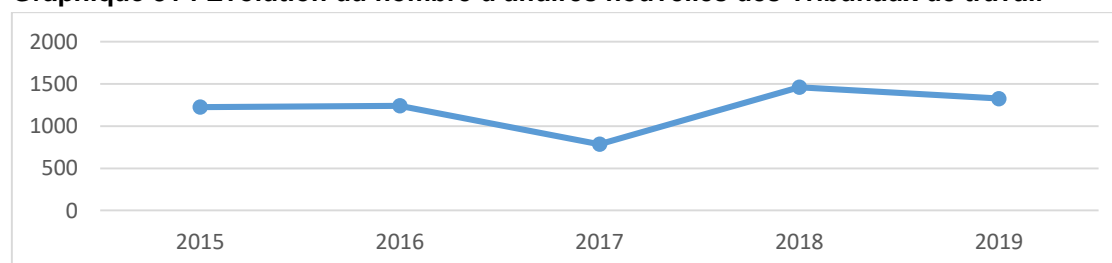
Tableau 16 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	977	1225	1241	786	1 460	1 325
Dont rupture de contrat de travail	510	632	747	352	647	887
Dont non-paiement de salaire	241	224	182	162	370	241
Dont reconstitution de carrière	26	31	53	25	88	31
Dont référés	118	142	138	124	115	92
Dont sécurité sociale	24	50	32	23	47	40
Dont autres	58	146	89	100	193	34

Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice

Le nombre d'affaires nouvelles reçues dans les tribunaux de travail a quasiment doublé en 2018 passant de 786 en 2017 à 1 460. L'année 2019 enregistre 1 325 affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail, soit une baisse de 9,2% par rapport à 2018. La répartition des affaires nouvelles selon la nature montre 66,9% de ruptures de contrat de travail en 2019 contre 44,3% en 2018. Les affaires de non-paiement de salaire représentent 18,2% en 2019 contre 25,3% en 2018 et les affaires de reconstitution de carrière, de référé, de sécurité sociale et autres représentent 14,9% en 2019 contre 30,3% en 2018.

Graphique 31 : Évolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail



Source : Annuaires statistiques de la Justice.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

4.1. Mobilisation des ressources d'emprunt

L'endettement permet à l'Etat de disposer de ressources stables pour le financement des projets et de développement. L'analyse de la capacité de mobilisation des ressources d'emprunt aux plans internes et externes, de même que le niveau de dépendance de l'Etat vis-à-vis de ces ressources est faite à partir des indicateurs consignés dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement

Indicateurs	2015	2016	2017	2018*	2019*	Normes
Dettes extérieures en % de la dette totale	73,8	70,8	62,7	53,0	51,5	
Dettes publiques totales (en % du PIB)	35,5	38,7	38,3	42,3	46,4	70
Service de la dette en % des exportations de biens et services	10,7	21,4	23,5	11,7	15,0	
Aide publique au développement en % du PIB	9,9	9,0	9,2	10,6	10,8	
Dettes extérieures/PIB (%)	26,2	27,4%	24,0%	22,5%	24,0%	
Service de la dette sur recette courante (%)	16,5	33,7	36,6	16,7	19,7	
Part du budget de l'Etat transféré aux collectivités						15
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	43,6	43,6	43,6	20,5	16,6	

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / CPC, octobre 2020

*Données provisoires

4.2. Dette publique

Sur la période 2015-2019, la dette publique totale contient en moyenne 52,3% de dette extérieure. Cette proportion est en baisse continue à partir de 2015 (73,8%) et se situe à 51,5% en 2019. Le ratio de la dette publique totale au PIB est en progression de 2015 à 2019 passant de 35,5% à 46,4%. Cet indicateur reste conforme à la norme communautaire fixée à 70%.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique est ressorti à 3 952,3 milliards de FCFA contre 3 327,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2018, soit une hausse de 18,8% imputable aussi bien à sa composante intérieure que celle extérieure. En 2019, la dette extérieure représente 51,6% de la dette totale contre 53,0% en fin décembre 2018, soit une régression de 1,4 point de pourcentage. La composante extérieure provient essentiellement de créanciers multilatéraux dont la part est de 87,1%. Quant à la dette intérieure, elle est constituée de plus de 80% de titres publics. Au cours de l'année 2018, le montant global des émissions de titres publics (bons et obligations du Trésor) s'est élevé à 704,7 milliards de FCFA.

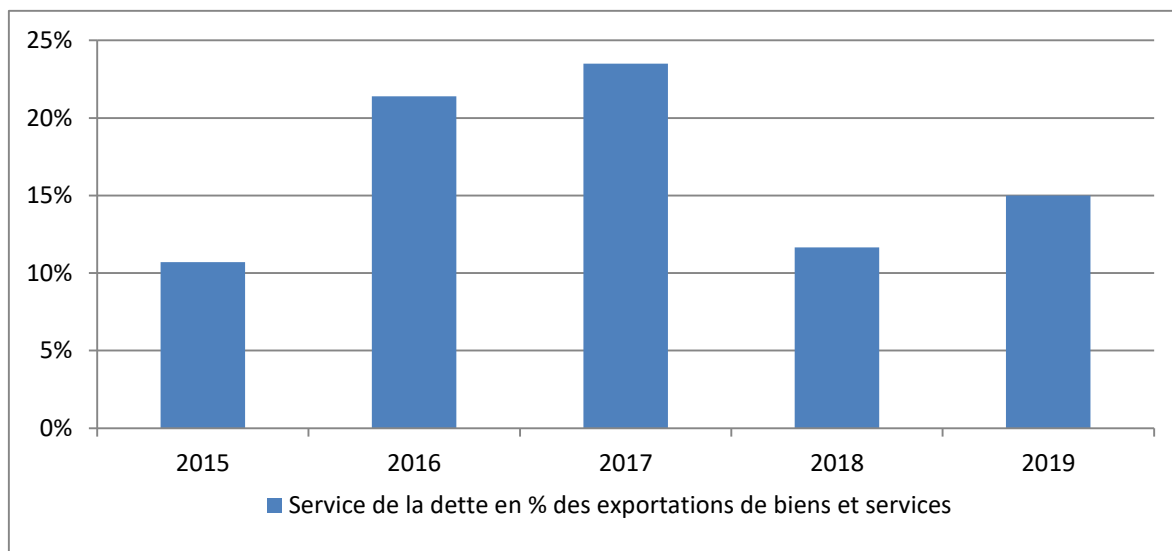
Le ratio d'endettement, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB, est estimé à 46,4% en 2019 pour un seuil communautaire fixé à 70% au maximum. Comparé à l'année 2018, le taux d'endettement a connu une progression de 4,1 points de pourcentage.

Le ratio dette extérieure/PIB connaît une régression sur la période contrairement à la tendance de la dette totale rapportée au PIB. En effet, il a enregistré une progression moyenne de 24,8% sur la période 2015-2019.

Les ratios de solvabilité que sont le service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services et le service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, sont en régression ces deux dernières années. Ces deux ratios ont connu une progression moyenne annuelle respectivement de 16,5% et de 24,7%, sur la période 2015-2019.

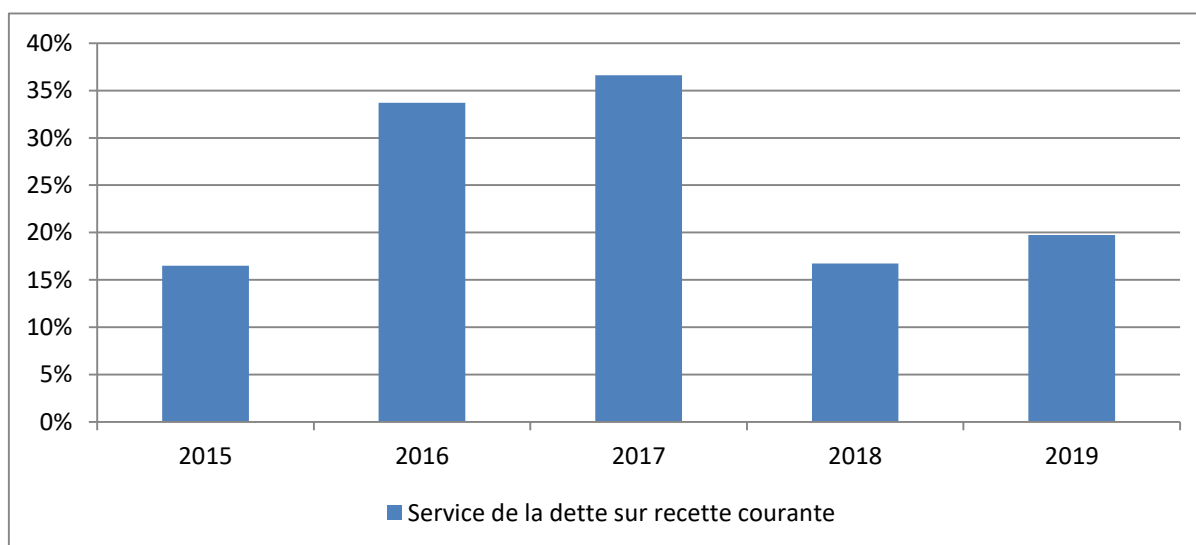
Le service de la dette rapporté aux exportations de biens et services connaît une hausse moyenne de 20,2 points de pourcentage sur la période. Quant au service de la dette totale rapporté aux recettes courantes, il connaît une hausse de 13,4 points de pourcentage par an sur la période.

Graphique 32 : Evolution de la dette publique en % des exportations de biens et services



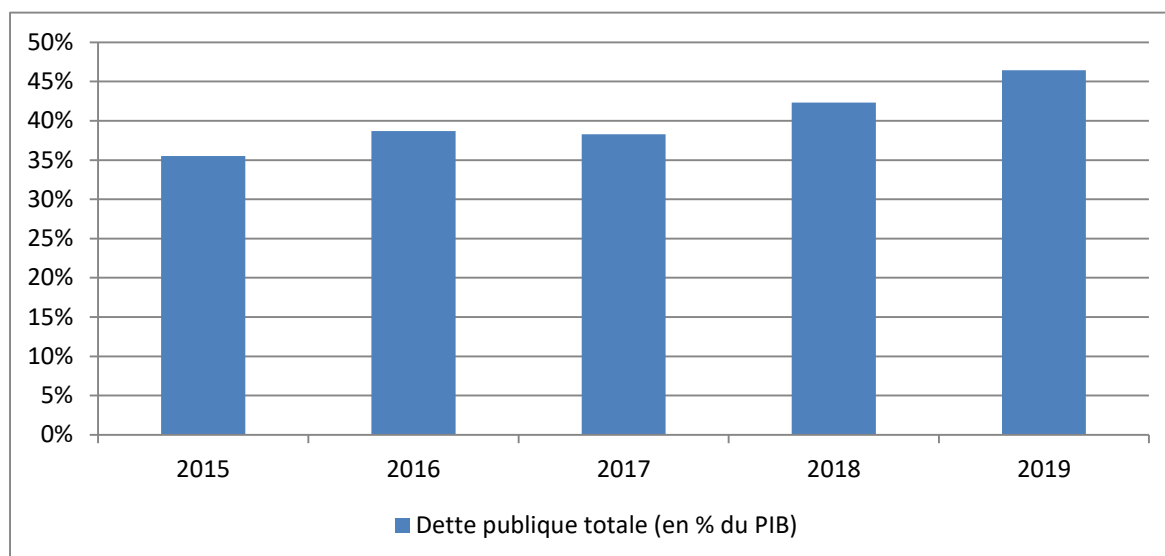
Source : Instrument Automatisé de Prévion (IAP) / DGEP / CPC, octobre 2020

Graphique 33 : Evolution de la dette publique sur recette courante



Source : Instrument Automatisé de Prévion (IAP) / DGEP / CPC, octobre 2020

Graphique 34 : Evolution de la dette publique en % du PIB



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / CPC, octobre 2020

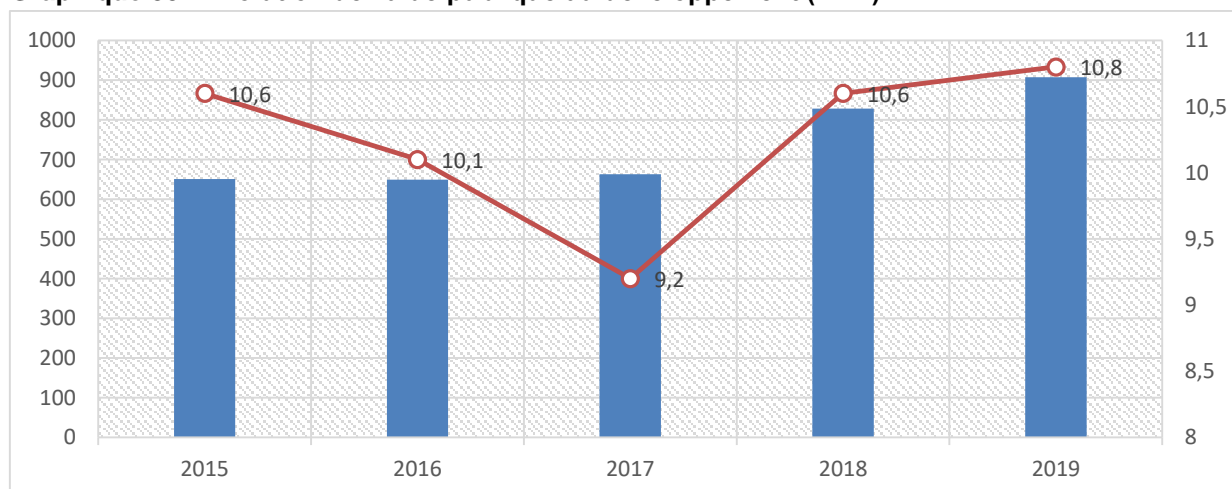
4.3. Aide publique au développement en pourcentage du PIB

Au cours des 5 dernières années, le concours des partenaires au développement à l'économie burkinabè est en hausse. Ainsi, l'aide publique en pourcentage du PIB est passée de 650,74 milliards de F CFA en 2015 à 907,41 milliards de F CFA en 2019, soit une moyenne annuelle de 739,7 milliards de F CFA. Le ratio aide publique au développement (APD) rapporté au PIB reste stationnaire sur la période de 2015 à 2019 avec une moyenne annuelle de 10,3%.

La structure des APD reçues par le Burkina Faso en 2019 présente les mêmes caractéristiques qu'en 2018 avec une prédominance :

- ✓ de l'aide multilatérale (64,5%), de l'aide bilatérale (30,6%) et de la contribution des ONG (04,9%) ;
- ✓ des dons (65,5%) et des prêts (34,4%) ;
- ✓ de l'aide projets (72,2%) par rapport aux autres types d'instruments.

Graphique 35 : Evolution de l'aide publique au développement (APD)



Source : MINEFID /DGCOOP, rapport de la coopération du développement 2019

4.4. Éducation préscolaire et enseignement primaire

Selon la loi d'orientation, l'éducation préscolaire constitue l'ordre d'éducation de base formelle d'une durée normale de 3 ans destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans et dont le programme vise à leur éveil et à leur préparation au cycle primaire.

L'enseignement primaire est l'ordre d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans destiné aux enfants âgés de 6 ans au moins et dont le programme vise à faire acquérir des connaissances élémentaires. Il est sanctionné par le Certificat d'études primaire (CEP). Le développement de l'enseignement primaire est analysé à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif (cf. Tableau 18).

Tableau 18 : Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Indicateurs	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
TBS au préscolaire (%)	2,6	2,8	3,0	3,5	3,8	4,0	3,9	2,9	3,5	4,1	5,2
TBS préscolaire des filles (%)	2,6	2,8	2,9	3,6	3,9	4,0	4,0	2,9	3,5	4,1	5,2
TBS au primaire (%)	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83	83,7	86,1	88,5	90,7	88,8
TBS au primaire des filles (%)	67,7	71,2	75	78,1	81	83,2	83,9	86,4	89	90,9	89,2
TNS au primaire (%)	58	57,4	60,9	62,2	63,2	64,4	65,7	71,1	72,2	74,3	72,7
Ratio élèves/maitre dans le primaire	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,3	49,6	48,7	48,5	48,5	49
Taux d'achèvement au primaire (%)	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4	58,2	60,3	63	61,7
Taux brut d'admission au primaire (%)	78	85,8	85,7	88,3	92,8	97,0	98,8	100,1	102,6	104,8	98
Salles de classes sous paillote au primaire (publique)	2188	2806	3194	3432	3920	3914	4353	4670	4753	5272	5184
% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes	-	67,8	-	73,5	-	-	-	nd	nd	nd	nd

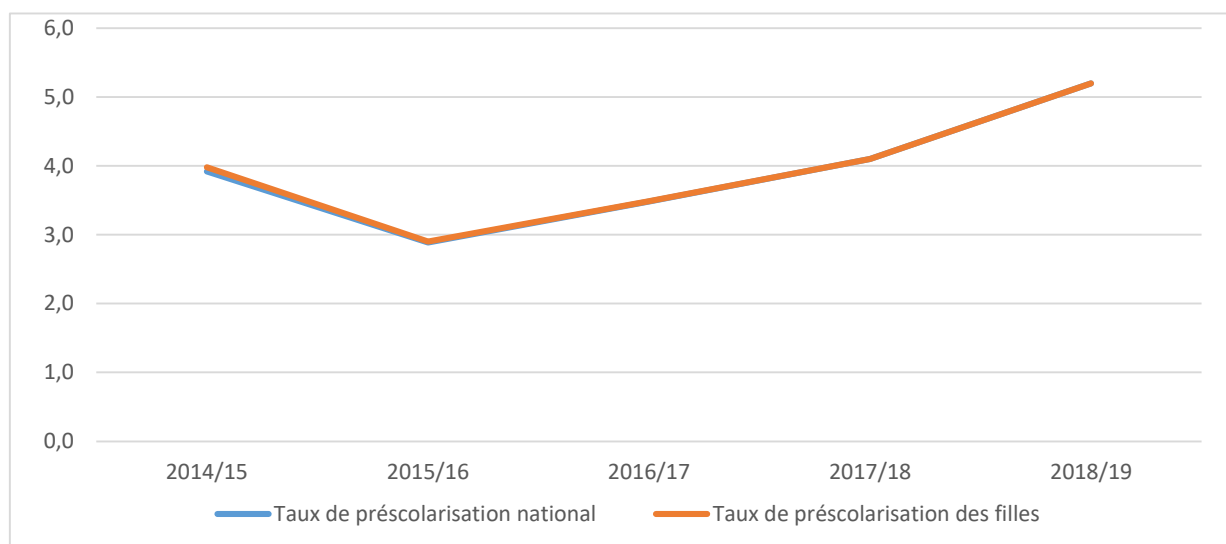
Sources : Annuaire statistiques du préscolaire et du primaire et QUIBB 2007 et EICM 2009

4.4.1. Taux Brut de préscolarisation

Un très faible niveau de préscolarisation...

En 2018/2019, le taux Brut de Préscolarisation (TBP) au niveau national est de 5,2%, soit une hausse de 1,1 point de pourcentage par rapport à celui 2017/2018. Après une baisse entre 2015 et 2016, le TBP connaît une légère augmentation continue sur la période 2016-2019. Selon le sexe, aucune disparité significative n'est à noter entre les filles et les garçons. On peut retenir que le TBP demeure très faible au Burkina Faso.

Graphique 36 : Évolution des taux Bruts de Préscolarisation (%)



Source : annuaires statistiques de l'éducation préscolaire/MENAPLN

4.4.2. Taux brut d'admission (TBA) au CP1

Un niveau d'accès satisfaisant au primaire en 2018/2019 même s'il est en baisse

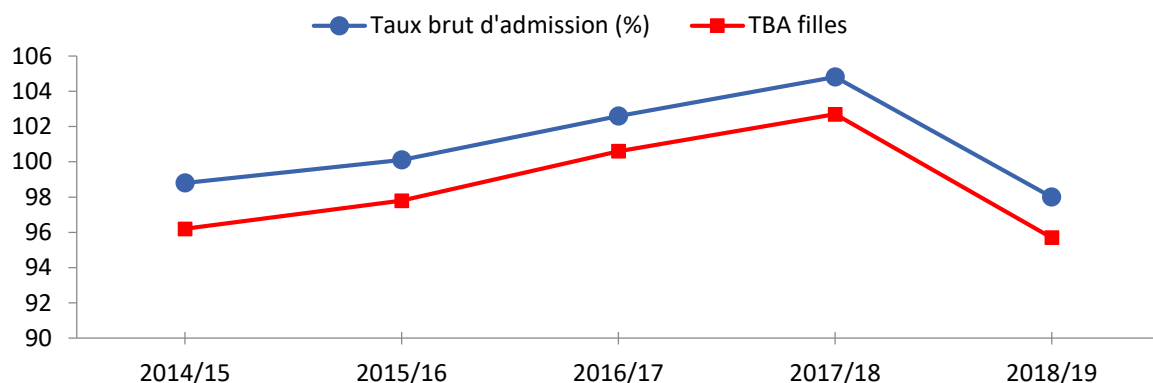
Le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 est une mesure de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge de commencer sa scolarité (6 ans).

Le TBA au primaire au Burkina Faso est de 98,0% en 2018/2019. Il est en baisse de 6,8 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente. Cette baisse pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire difficile dans certaines régions du pays ayant entraîné la fermeture⁶ de nombreuses écoles. Mais, sur la période 2015-2019, l'accès à la première année de l'enseignement primaire s'est fortement amélioré. L'offre éducative était en mesure d'accueillir la totalité de la population de 6 ans révolus.

Les efforts en faveur de la scolarisation des filles sont de plus en plus perceptibles. Le TBA des filles s'est amélioré progressivement de 96,2% en 2014/2015 à 102,2% en 2017/2018, une hausse annuelle moyenne d'environ 2 points. Il se chiffre à 95,7% en 2018/2019, soit une baisse de 7% par rapport 2017/2018.

⁶ A la mi-octobre de l'année scolaire 2019-2020, on dénombre 1 305 écoles primaires fermées dans 7 régions sur les 13. Le secteur public est le plus concerné avec 1 211 écoles primaires fermées représentant 92% des fermetures.

Graphique 37 : Évolution du Taux Brut d'Admission (%) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.4.3. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire

Baisse du niveau atteint en 2017/2018 de 1,9 point de pourcentage

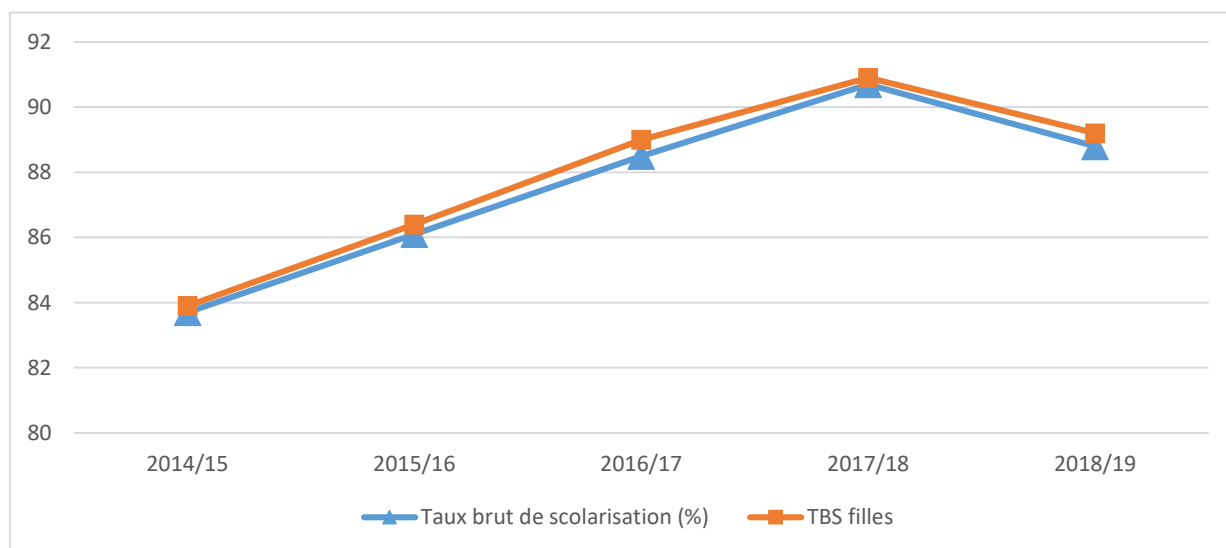
Le taux brut de scolarisation permet d'apprécier les effectifs de la population scolarisée par rapport à ceux de la population scolarisable⁷.

La participation à l'enseignement primaire au niveau national est de 88,8% en 2018/2019. Ce taux connaît une baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente (90,7% en 2017/2018). Sur la période 2015-2018, il est en hausse continue.

La participation des filles ne diffère pas significativement de celle des garçons, l'indice de parité est d'environ 1. Ce niveau atteint de l'indice de parité du TBS permet de mettre en évidence une situation d'équité entre filles et garçons en termes de participation à l'école. Ce résultat révèle une efficacité des politiques mises en œuvre depuis plus d'une décennie pour réduire les disparités en matière de scolarisation entre filles et garçons. La baisse du TBS constatée au niveau national reste valable pour les filles entre 2018 et 2019.

⁷ population de 6-11 ans pour le primaire

Graphique 38 : Évolution des Taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.4.4. Taux net de scolarisation (TNS) au primaire

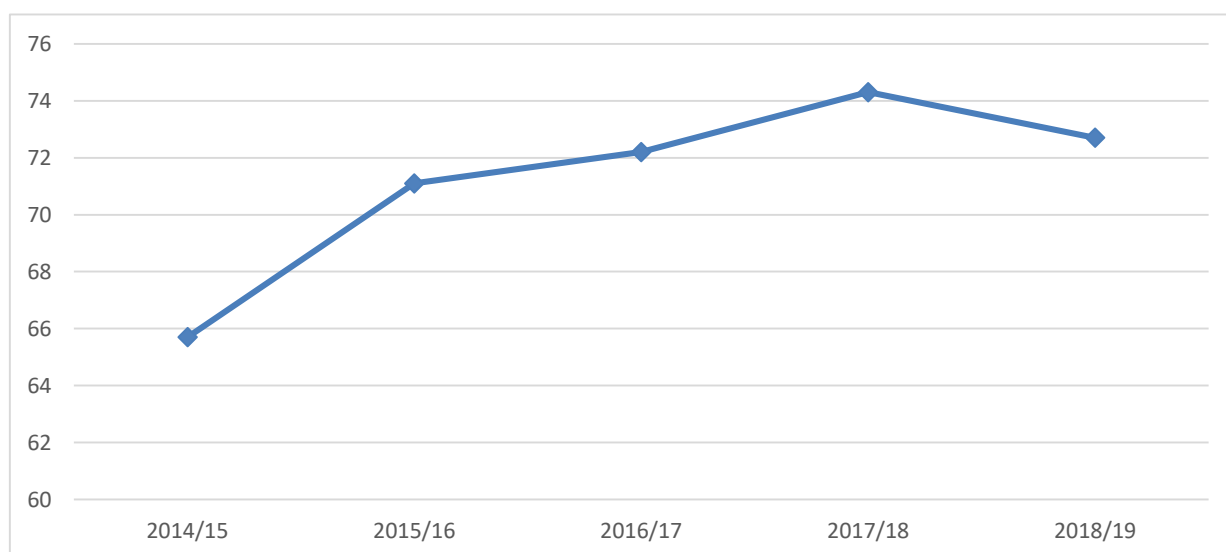
La scolarisation universelle demeure un grand défi à relever au Burkina Faso

Le TNS fournit une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante.

La participation effective des enfants d'âge légal (6-11 ans) à l'enseignement primaire se situe à 72,7%. Le TNS au primaire est en baisse de 1,6 point de pourcentage par rapport à l'année scolaire précédente et en hausse de 7 points de pourcentage par rapport à l'année scolaire 2014/2015.

L'écart entre le TBS et le TNS qui est de 16,1 % signifie qu'une forte proportion d'enfants hors âge évoluerait dans le système ou que le système serait confronté à un problème de déperdition (redoublement). A la lumière de ce qui précède, la scolarisation universelle reste donc un grand défi à relever au Burkina Faso.

Graphique 39 : Évolution du Taux net de scolarisation (%) au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

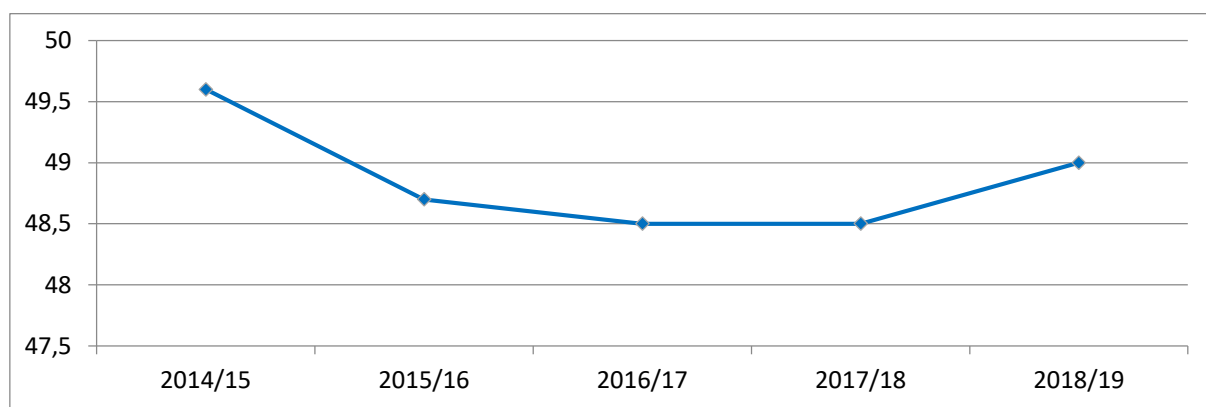
4.4.5. Ratio élèves/maître au primaire

Une amélioration de l'encadrement

Le ratio élèves/maître permet de connaître la charge moyenne attribuée aux enseignants, en termes de nombre d'élèves par enseignant, ainsi que la qualité d'enseignement offerte aux élèves dans la mesure où l'effectif de la classe est déterminant pour la réussite scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, en moyenne, un enseignant encadre 49 élèves. Ce ratio est demeuré quasiment stable depuis 2015 et, de façon globale, reste conforme à la norme nationale qui est de 50 élèves par enseignant. Ce niveau d'encadrement augure donc de bonnes perspectives en termes de qualité d'enseignement même si des inégalités persistent selon le statut d'établissement et le milieu de résidence...

Graphique 40 : Évolution du ratio élèves/maître au primaire



Source : annuaires statistiques de l'enseignement primaire/MENAPLN

4.4.6. Taux d'achèvement au primaire (TAP)

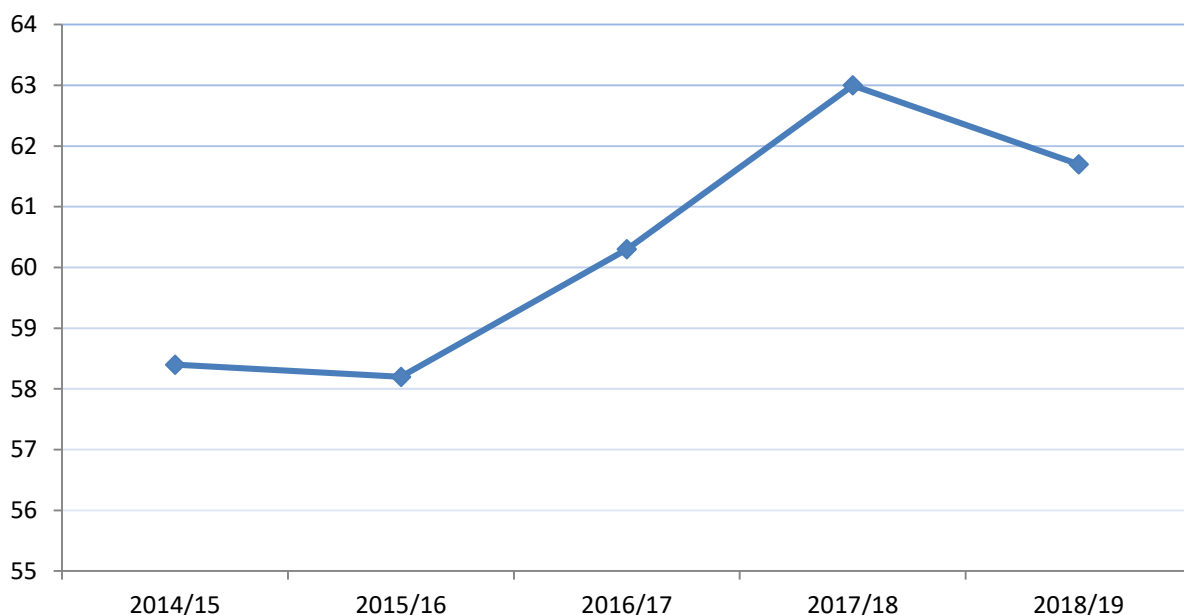
L'atteinte de l'objectif 4.1 de l'ODD4 reste hypothétique en 2018/2019

Le taux d'achèvement au primaire (TAP) mesure la capacité du système éducatif à maintenir les enfants jusqu'en dernière année du primaire. Les objectifs « Éducation pour tous » voudraient que tout enfant qui rentre en première année du primaire termine le cycle. Au Burkina Faso, ces objectifs sont suivis par la cible 4.1 de l'ODD 4⁸ : En 2018/2019, au primaire 5 enfants sur 8 en âge d'être au dernier niveau du cycle y sont effectivement, soit une baisse d'environ un point. Sur les cycles 2014/15-2017/18, le TAP s'est accru, en moyenne annuelle d'environ 2 points.

Selon le sexe, il apparaît que les filles achèvent mieux que les garçons. Le TAP des filles est de 66,3% avec un indice de parité de 1,14. Il a augmenté de 2 points de pourcentage par rapport à 2017/2018. Cette tendance pourrait probablement s'expliquer par les politiques éducatives entreprises pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école au cours de ces dernières décennies.

⁸ « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile »

Graphique 41 : Évolution du Taux d’Achèvement au Primaire



Source : annuaires statistiques de l’enseignement primaire / MENAPLN

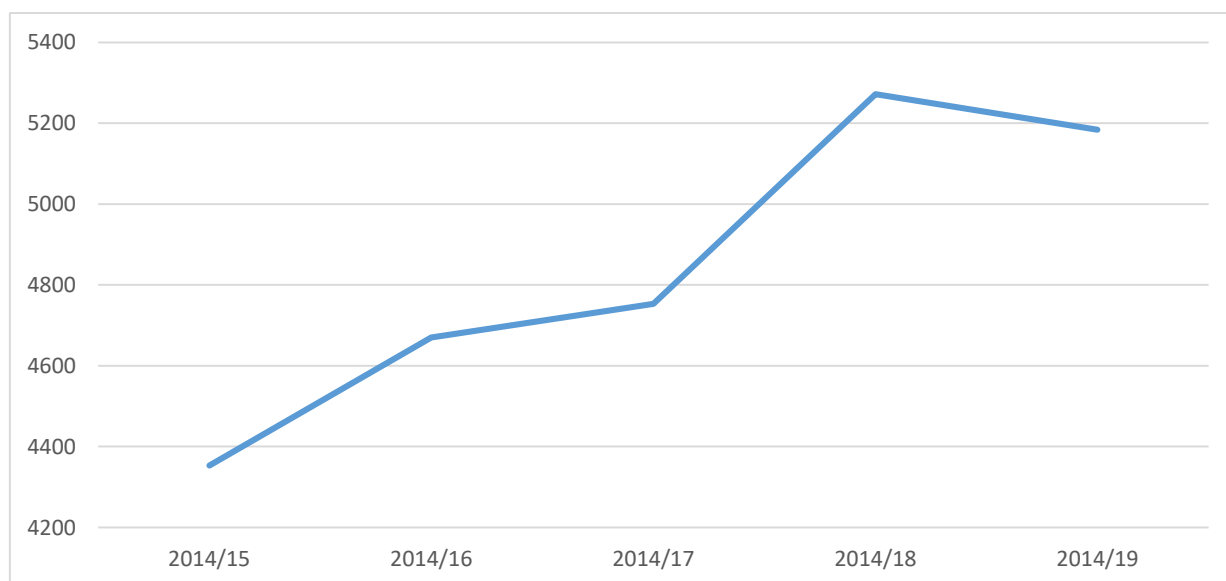
4.4.7. Salles de classes sous paillote au primaire (publique)

Encore 8 salles de classe sur 100 sont sous paillotes en 2018/2019

En 2018/2019, on dénombre 5184 salles de classe sous-paillotes au primaire pour le public. Le nombre de salles de classe sous-paillotes au public est en baisse de 88 salles par rapport à l’année précédente. Mais, au cours des 5 dernières années, on note une augmentation moyenne annuelle d’environ 5 %. Ce nombre est passé ainsi de 4353 salles en 2014/2015 à 5184 salles en 2018/2019.

Le nombre élevé de salles de classe sous paillote serait le fait des initiatives locales de certaines communautés en attendant la construction de bâtiments en matériaux définitifs.

Graphique 42 : Évolution des salles de classe du public sous paillotes au primaire



Source : annuaires statistiques de l’enseignement primaire/MENAPLN

4.5. Enseignements post-primaire et secondaire

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans et dont le programme est conçu pour consolider les acquis de l'enseignement primaire et à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle.

Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. Le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle.

L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de trois ans (2^{nde} à la Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Tableau 19 : Évolution de certains indicateurs du post-primaire et du secondaire

Indicateurs	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	2013/ 14	2014/ 15	2015/ 16	2016/ 17	2017/ 18	2018/ 19
Taux de transition globale au post-primaire (en %)	49,5	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7	66,9	65,8	61,3	68,2	62,4
Taux de transition globale des filles au post-primaire (en %)	46	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6	64,9	63,9	59	66,5	59,5
Taux de transition globale au secondaire (en %)	43,1	32,4	34,2	33,7	50,4	28,9	32,0	40,4	34,9	34,4	43,2
Taux de transition globale des filles au secondaire (en %)	35,9	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5	27	34,4	27,7	27,1	38,4
Taux brut d'admission au post-primaire (en %)	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6	44,6	41,8	49,9	45,7
Taux brut d'admission des filles au post-primaire (en %)	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3	50,8	45,7	43,1	52,9	48,1
Taux brut d'admission au secondaire (en %)	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1	17	15,2	16,6	25,0
Taux brut d'admission des filles au secondaire (en %)	7,8	6	6,9	8	13,2	6,9	9,6	13,9	12,5	14,2	23,2
Taux brut de scolarisation du Post-	26,4	29,7	32,3	34,9	36,7	40,2	44,9	46,6	49	52,0	50,5

Indicateurs	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
primaire (en %)											
Taux brut de scolarisation du Post-primaire des filles(en %)	22,5	25,8	28,6	31,7	34,4	38,4	44,4	47,2	50,5	54,6	54,1
Taux brut de scolarisation du Secondaire (en %)	10,2	10,4	10,7	11,3	13,9	12,8	13,2	15	16,2	17,6	21,6
Taux brut de scolarisation du Secondaire des filles (en %)	7,5	7,6	7,7	8,3	10,6	9,8	10,1	11,8	13,1	14,5	19,0
Ratio élèves/classe au post-primaire (EG)	69	71	72	72	71	70	66	63	60	59	56
Ratio élèves/classe au secondaire (EG)	51	50	49	49	53	47	43	45	44	43	47
Taux de réussite au BEPC (en %)	28,3	30,8	37	52,3	22,6	28,7	39,1	29,7	28,9	42,9	26,6

Source : annuaires statistiques des enseignements post-primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.1. Taux de transition globale au post-primaire

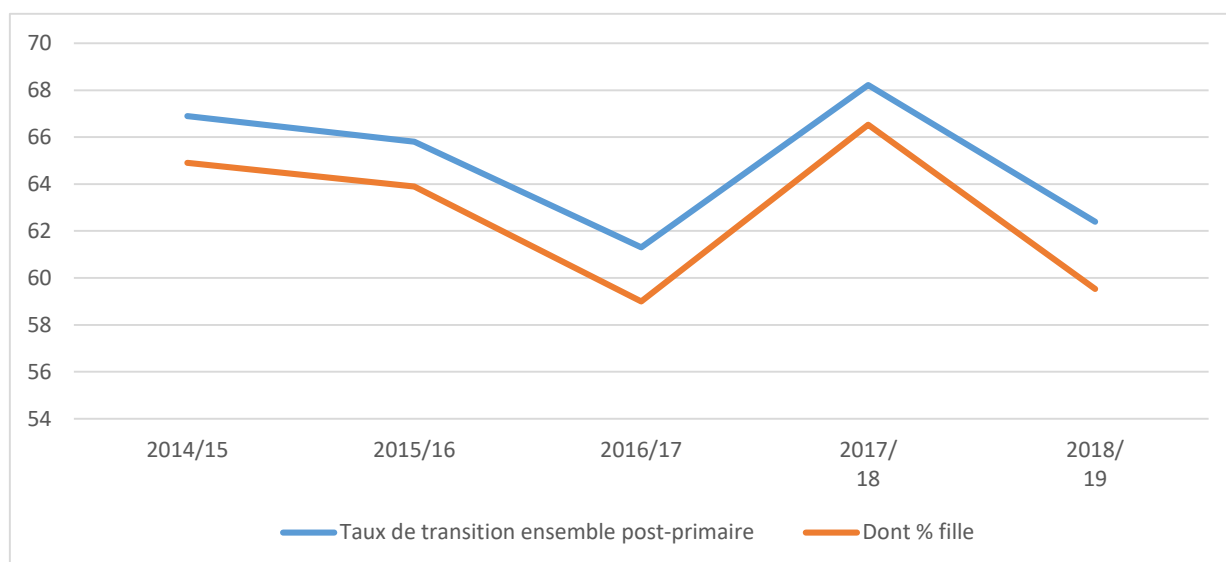
Baisse de 5,8 points de pourcentage en 2018/2019 par rapport à 2017/2018.

Le taux de transition du primaire au post primaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de CM2 pour celle de 6^{ème}.

Sur 100 élèves des classes de CM2 de l'année scolaire 2017/2018, seuls 62 élèves parviennent à s'inscrire en 6^{ème} ou année préparatoire (AP) de l'enseignement post-primaire en 2018/2019. Le taux de transition de 62,4% en 2018/2019 est en baisse de 5,8 points de pourcentage par rapport à 2017/2018 (68,2 %).

Au cours des cinq dernières années, le taux de transition du primaire au post primaire était en constante baisse sur les trois premières années avant d'enregistrer un pic en 2017/2018 pour encore enregistrer une chute en 2018/2019. Celui des filles adopte la même allure que celle du taux global. Cette situation pourrait s'expliquer par le taux de réussite au CEP qui oscille d'une année à l'autre.

Graphique 43 : Évolution des taux de transition au post primaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.2. Taux de transition global au secondaire

Sur 100 élèves de la classe de 3^e, 43 accèdent au secondaire

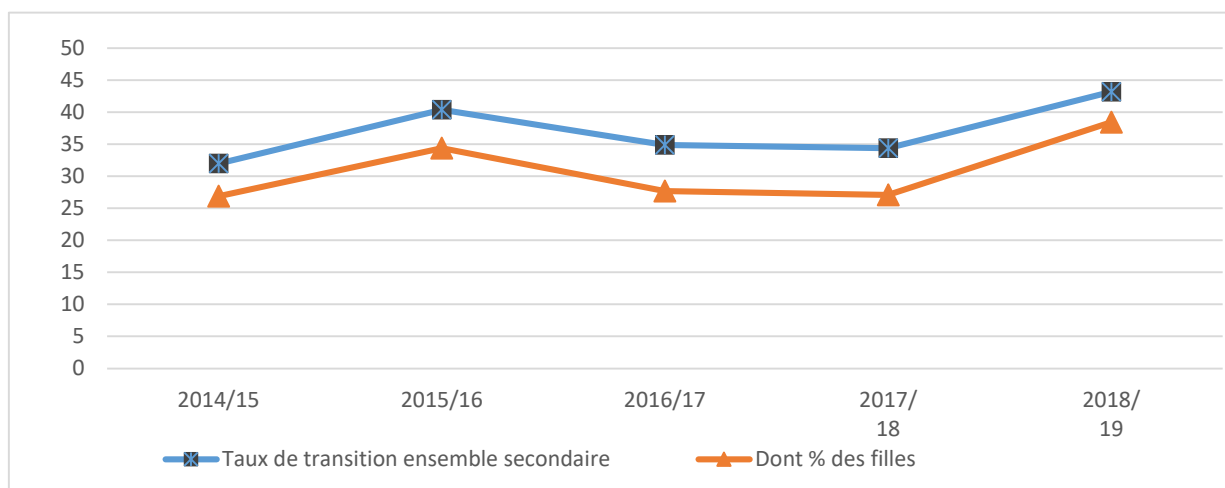
Le taux de transition au secondaire se définit comme le pourcentage des élèves ayant quitté la classe de troisième/AFP3 pour la classe de seconde ou BEP1.

En 2018/2019, l'accès au secondaire reste très faible : Moins d'1 élève sur 2 de la classe de 3^e de l'année scolaire 2017/2018 accède au secondaire. Le taux de transition de 43,2% est en hausse de 8,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et de 11,2 points de pourcentage par rapport à 2014/15.

Quant au taux de transition des filles, il est de 38,4 % et évolue parallèlement au taux global.

Au cours des cinq dernières années, le taux global de transition a évolué timidement avec des oscillations d'une année à l'autre.

Graphique 44 : Évolution des taux de transition au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.3. Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème})

Une baisse du TBA de 4,2 points de pourcentage en 2018/2019

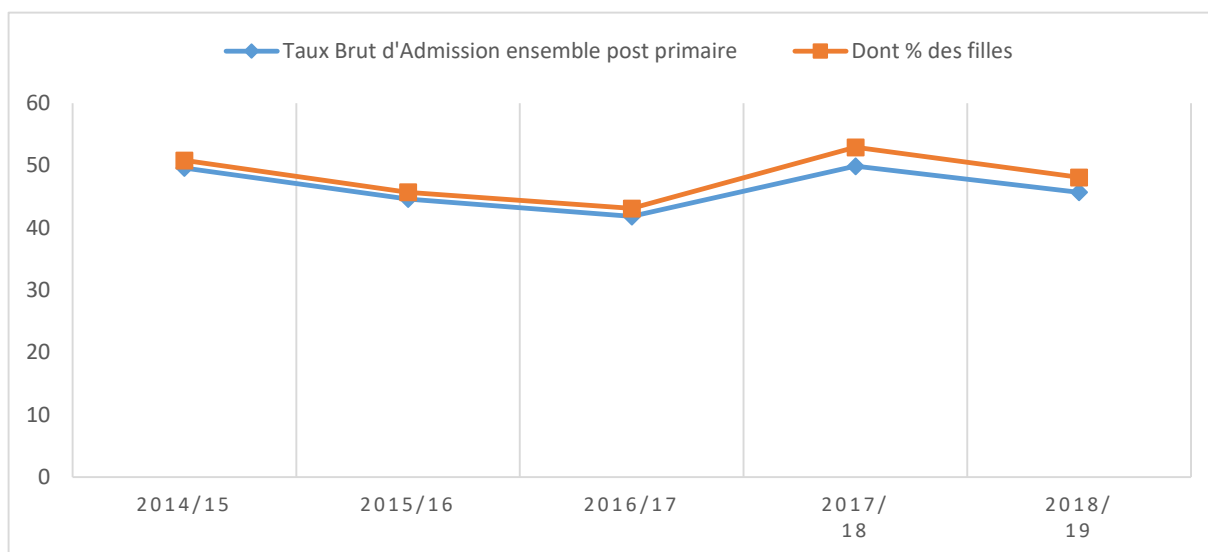
Le taux brut d'admission sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 6^e, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au cycle.

En 2018/2019, moins de la moitié (45,7%) de la population scolarisable est effectivement inscrite en 6^{ème}. Ce taux est en baisse de 4,2 points de pourcentage par rapport à 2017/2018 et 3,9 points de pourcentage comparativement à 2014/2015. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par la situation sécuritaire difficile que connaît le pays⁹.

L'accès des filles comparativement à celui des garçons s'est amélioré : Le TBA des filles (48,1%) est supérieur à celui des garçons (43,5%). L'effort en matière de scolarisation des filles est maintenu et semble encore soutenu en témoigne l'indice de parité qui passe de 1,05 en 2014/2015 à 1,10 en 2018/2019.

⁹ Au post-primaire et au secondaire, 148 établissements sont fermés dans 6 régions en octobre 2019 contre 182 établissements en juin 2019. Les trois provinces les plus touchées sont le Sanmentenga avec 42 cas de fermetures, suivi du Soum 22 cas et le Sourou qui enregistre 16 cas.

Graphique 45 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de sixième (6ème)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.4. Taux brut d'admission au secondaire (2^{de})

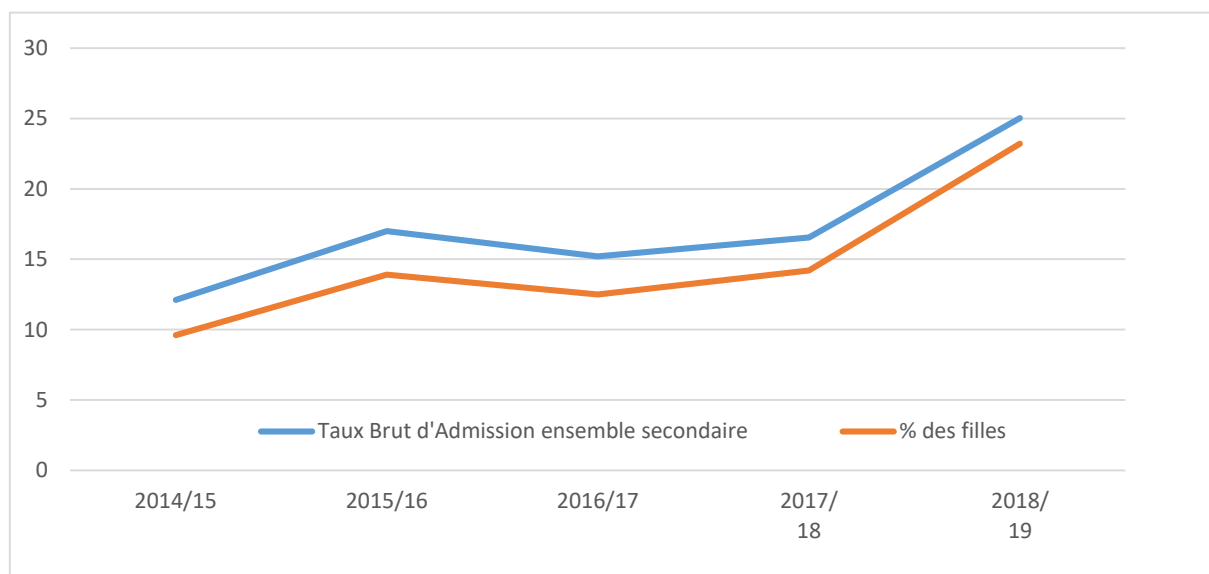
Hausse du taux brut d'admission au secondaire 8.4 points de pourcentage en 2018/2019

Le Taux Brut d'Admission (TBA) en classe de 2^{de} est le rapport entre le nombre d'enfants nouvellement inscrits en 2^{de} ou BEP1 (quel que soit leur âge) et le nombre total d'enfants âgés de 16 ans. Il sert à mesurer le niveau général d'accès en classe de 2^{de}/BEP1 et à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année du secondaire la population ayant l'âge légal d'admission à ce cycle.

Pendant l'année scolaire 2018/2019, le niveau d'accès à l'enseignement secondaire au Burkina Faso est de 25%, soit une hausse de 8,4 points de pourcentage par rapport à 2017/2018 et de 12,9 points de pourcentage par rapport 2014/2015.

Le TBA en 2^{de} des filles est passé de 14,2% en 2017/2018 à 23,2% en 2018/2019, améliorant ainsi l'indice de parité qui est passé de 0,75 en 2017/2018 à 0,87 en 2018/2019. Malgré le gain de 0,12 point, l'indice de parité reste en deçà de la cible du PNDES 2018 qui est de 1. Cet ordre d'enseignement est confronté à un problème d'équité filles/garçons avec une persistance des pesanteurs socio-économiques et culturelles qui affectent principalement les filles.

Graphique 46 : Évolution des taux bruts d'admission en classe de seconde (2nde)



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.5. Taux brut de scolarisation au Post-primaire

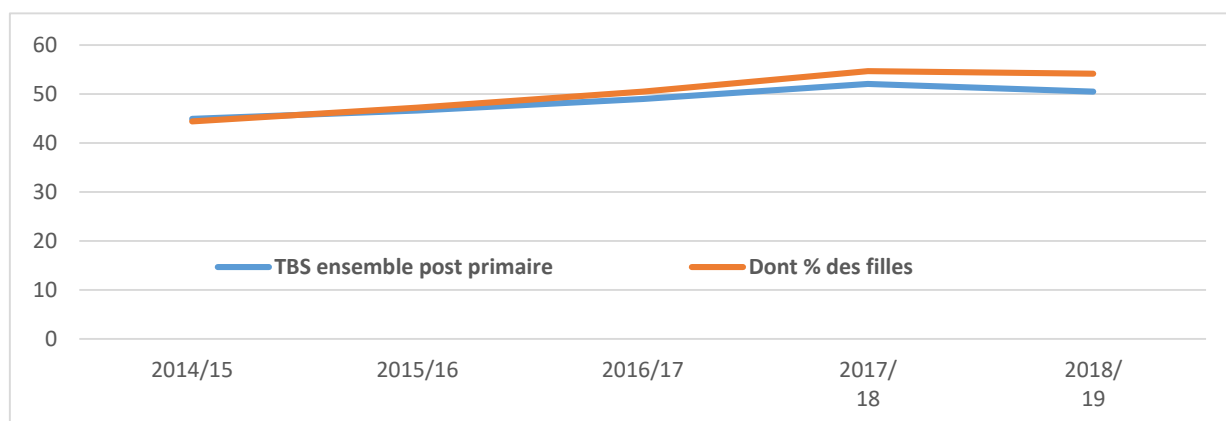
Baisse du taux de scolarisation au post primaire en 2018/2019

En 2018/2019, la participation de la population scolarisable (12 à 15 ans) à l'enseignement post-primaire est de 50,5% contre 52% l'année précédente soit une baisse de 1,5 point de pourcentage. Toutefois, par rapport à 2014/2015, il y'a eu un gain de 5,6 points de pourcentage.

Le TBS du post-primaire des filles est de 54,1% en 2018/2019 contre 47,1% pour les garçons. L'indice de parité des sexes est passé de 1,1 en 2017/2018 à 1,2 en 2018/2019.

Entre 2014/2015 et 2018/2019, l'amélioration du TBS a été remarquable chez les filles avec 9,7 points de pourcentage durant la même période.

Graphique 47 : Évolution des taux bruts de scolarisation au post primaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

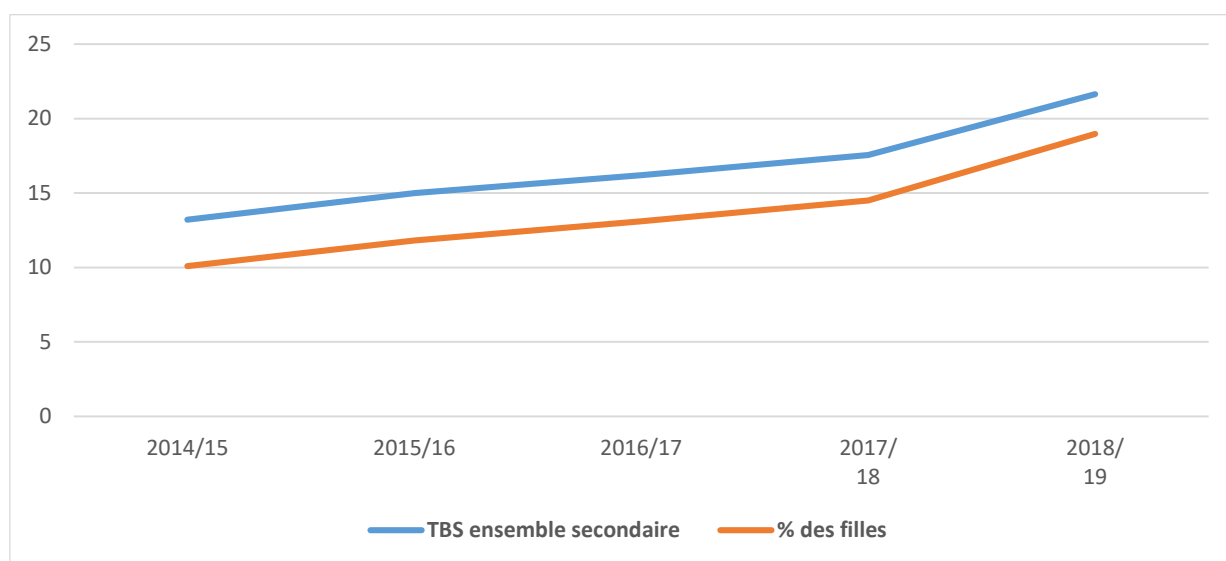
4.5.6. Taux brut de scolarisation au Secondaire

Sur 100 enfants de 16-18 ans, 22 poursuivent leurs études au secondaire en 2018/2019

En 2018/2019, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du secondaire est de 21,6%, soit une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à 2017/2018. Ce taux demeure très faible bien qu'il ait enregistré un gain de 4 points par rapport à l'année scolaire précédente.

Le TBS des filles (19%) est en deçà de celui des garçons (24,2%) soit un Indice de Parité des Sexes (IPS) de 0,78. La croissance du TBS ainsi que celle de l'IPS est très faible. En effet, durant les cinq dernières années, le TBS au secondaire a augmenté de 8,4 points de pourcentage et l'IPS de 0,16 point.

Graphique 48 : Évolution des taux bruts de scolarisation au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.7. Ratio élèves/classe au post-primaire

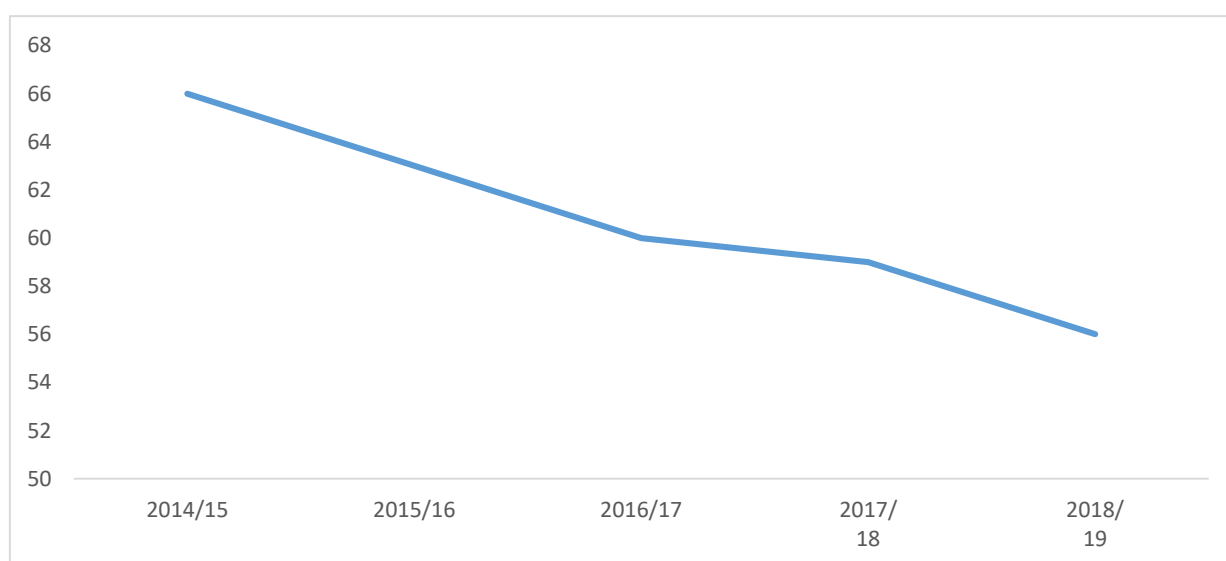
Amélioration de 3 points du ratio élèves/classe en 2018/2019.

Les ratios élèves/classe sont calculés sur la base du nombre de groupe pédagogique¹⁰ et le nombre d'élèves.

En 2018/2019, une classe du post-primaire compte 56 élèves en moyenne. Ce ratio est inférieur à la norme qui est de 70. Cependant au public, ce ratio élèves/classe au post-primaire est passé de 63 à 61 entre 2017/2018 et 2018/2019. Toutefois, cette situation pourrait cacher des réalités par région, par statut, par système d'enseignement et par niveau d'étude.

Entre 2014/2015 et 2018/2019, le ratio élèves/classe est passé de 66 à 56, améliorant ainsi l'encadrement des apprenants.

Graphique 49 : **Évolution du Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)**



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.5.8. Ratio élèves/classe au secondaire

Ratio élèves/classe inférieur à la norme qui est de 60 élèves par classe.

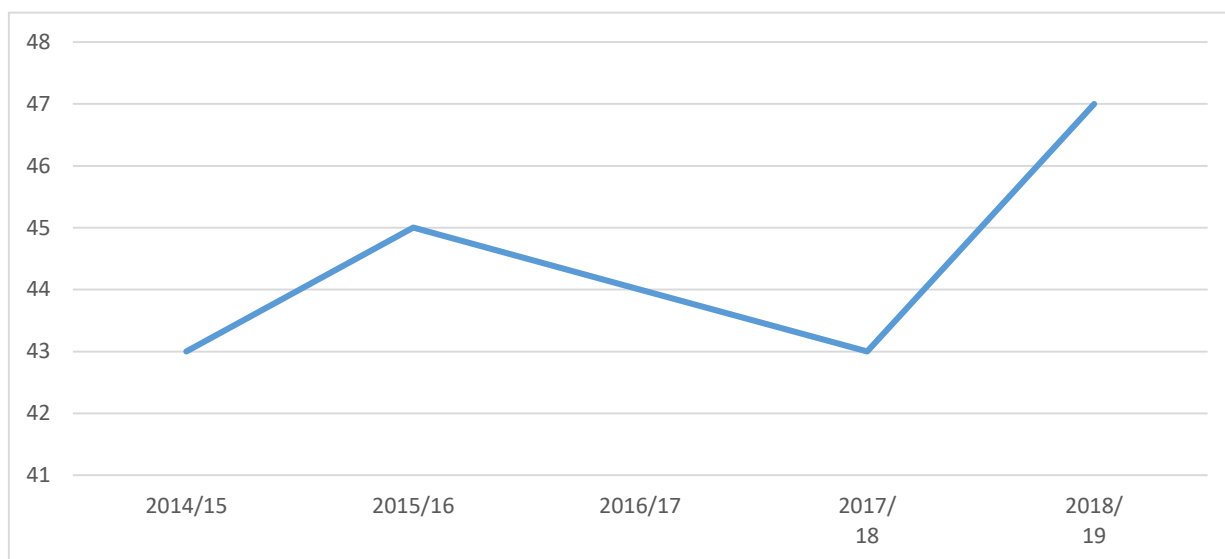
Au secondaire, ce sont en moyenne 47 élèves que l'on compte par groupe pédagogique. Il est en hausse de 4 élèves en plus par rapport à 2017/2018 et 2014/2015. Ce ratio est aussi inférieur à la norme qui est de 60 élèves par classe.

Au public, le ratio est passé de 47 à 51 au secondaire entre 2017/2018 et 2018/2019.

Entre 2014/2015 et 2018/2019, le ratio élèves/classe au secondaire s'est un peu dégradé en passant de 43 élèves à 47.

¹⁰ Le nombre de groupe pédagogique est différent du nombre de salles de classe physique (Salles de classe utilisées)

Graphique 50 : Évolution du Ratio élèves/classe au secondaire



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

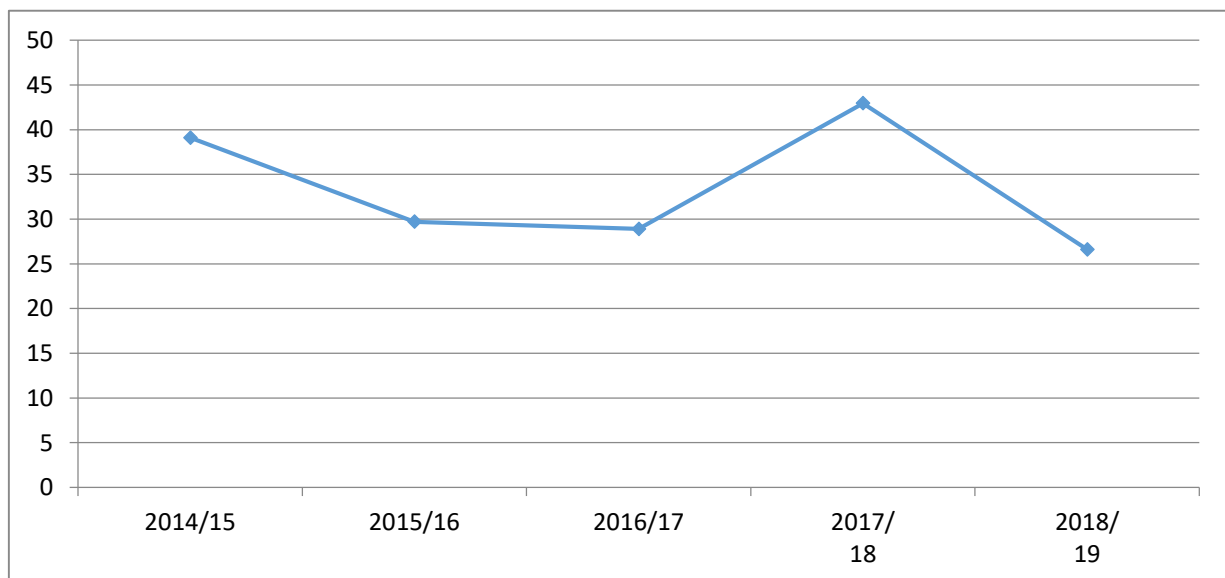
4.5.9. Taux de réussite au BEPC

Un taux de succès (26,6%) des plus bas durant ces cinq dernières années

A la session du BEPC 2019, le taux de réussite est de 26,6% soit une baisse de 16,3 points de pourcentage par rapport à la session précédente.

Au cours des cinq dernières années, on observe une baisse de façon globale. Toutefois ce taux a connu une hausse soudaine passant de 28,9% en 2017 à 43,0% en 2018.

Graphique 51 : Évolution du taux de réussite au BEPC



Source : annuaires statistiques des enseignements post primaire et secondaire/MENAPLN

4.6. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est le dernier maillon de la chaîne du système éducatif formel burkinabè. Il accueille des élèves de 19 ans (âge officiel) et plus ayant obtenu le BAC et vise à leur permettre d'acquérir des connaissances de haut niveau. Il comporte trois cycles sanctionnés chacun par un diplôme, un grade ou un certificat. L'enseignement supérieur est assuré dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) publiques et privées reconnues par l'État que sont les universités, les grandes écoles et les instituts. Ces IESR s'organisent autour des établissements ou UFR selon les spécificités des domaines d'étude et/ou de recherche. Le Tableau 20 présente l'évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur.

Tableau 20 : Évolution de certains indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	/09	/10	/11	/12	/13	/14	/15	/16	/17	/18	/19
Taux de réussite au BAC (en %)	35,6	38,6	40,9	38,4	34,9	37	38	39,9	39,3	40,9	36,8
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	324	336	388	424	443	469	468	513	554	600	655
Nombre d'étudiants	47	51	60	68 8	74 2	81	83	94	105	117	132
	755	166	998	93	76	314	598	728	404	725	569
Pourcentage des filles dans le supérieur	32	31,9	32,6	32,6	32,4	32,1	33,7	33,3	33,6	36,1	35,3
Nombre d'établissements d'enseignement supérieur	54	60	79	82	86	113	123	120	146	157	169
dont établissements privés	35	39	56	57	59	82	90	86	110	111	120
Ratio étudiants/enseignant permanent de rang A et B	108	128	117	138	151	140	145	150	139	130	140

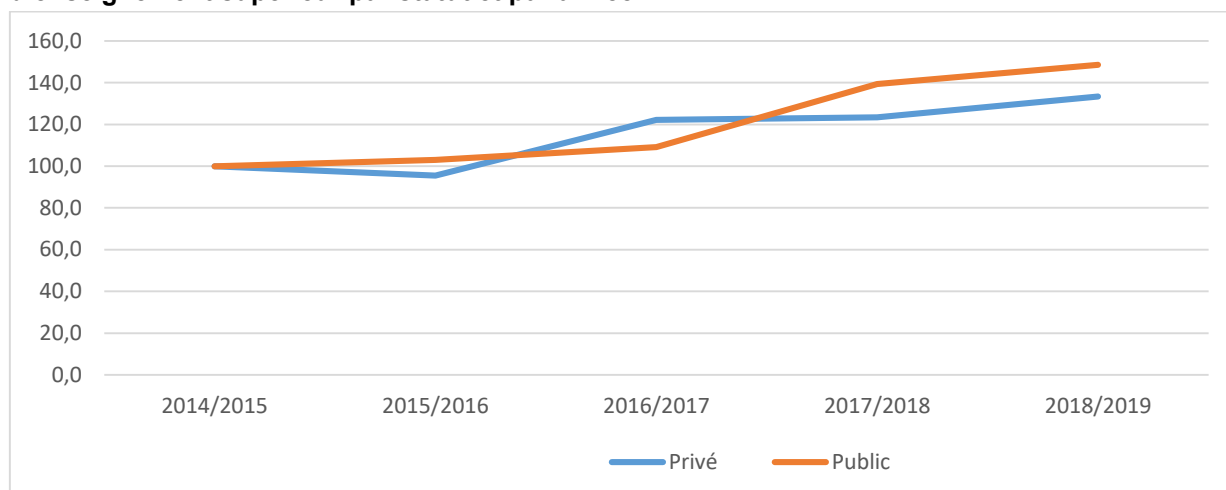
Sources : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.6.1. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche¹¹

En 2018/2019, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur est de 169 contre 157 en 2017/2018, soit une hausse de 7,6%. Les cinq dernières années, le nombre d'établissements croît de façon continue avec un taux moyen annuel de 8,3%.

Selon le statut, en 2018/2019, il ressort que les établissements relèvent essentiellement du secteur privé, soit 71%. Cette prédominance du secteur privé est constatée depuis 2014 et tend à s'intensifier.

Graphique 52 : Évolution en indice base 100 en 2014/2015 du nombre d'établissements d'enseignement supérieur par statut et par année



Sources : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.6.2. Effectifs des étudiants

En 2018/2019, le Burkina Faso compte 132 569 étudiants contre 117 725 en 2017/2018, soit un accroissement de 12,6%. Entre 2014/2015 et 2018/2019, l'effectif total des étudiants s'est accru, en moyenne annuelle de 12,2 %.

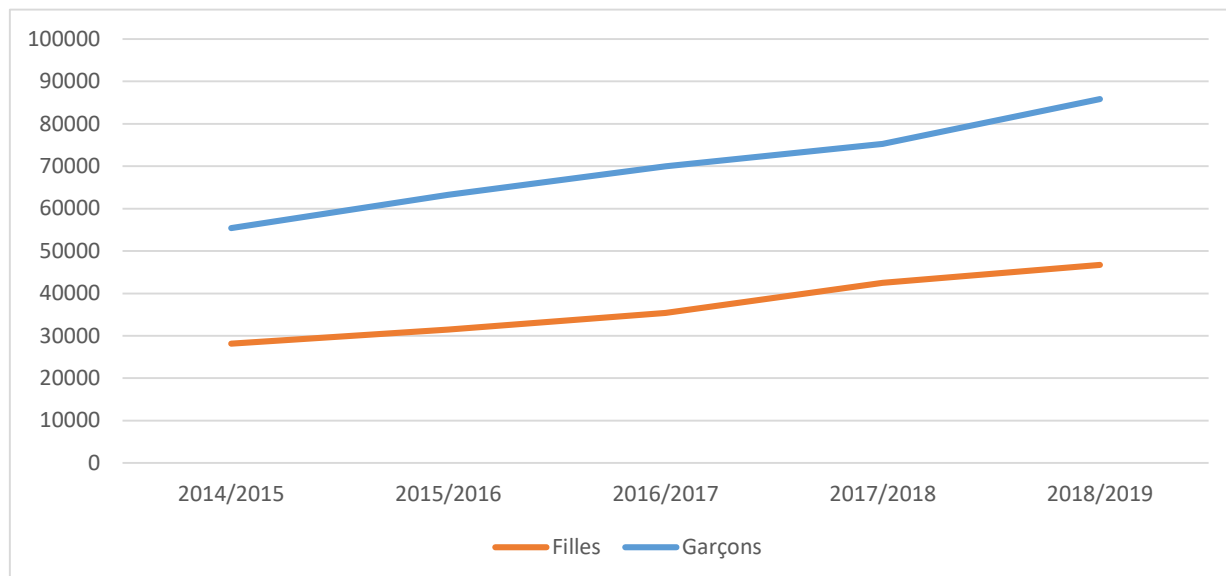
La répartition selon le sexe indique une faible présence des filles (35,3 %). Mais, cette structuration tend à se modifier au cours du temps. En effet, l'effectif des filles croît plus vite que celui des garçons avec, respectivement, un accroissement annuel moyen de 13,5 % contre 11,7 % entre 2014 /2015 et 2018/2019.

La distribution suivant le statut des établissements met en exergue la forte capacité d'accueil des établissements du secteur public. Les établissements privés, bien que leur nombre soit élevé, ne représentent que 21,0 % de l'effectif total des étudiants. Le rythme d'accroissement de l'effectif des étudiants, au cours de la période 2014/2015 à 2018/2019, est plus soutenu dans le public que dans le privé, soit respectivement 12,9% et 9,9 %.

Selon la filière d'étude, le cycle licence compte 88,8 % des étudiants. Par ailleurs, la majorité des nouveaux inscrits en première année de licence est en sciences sociales, commerce et droit (39,5%). Entre 2014/2015 et 2018/2019, l'accroissement annuel moyen de l'effectif de nouveaux inscrits en première année est de 18,3 %.

¹¹ Universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles

Graphique 53 : Évolution de l'effectif des étudiants par sexe et par année



Sources : Annuaire statistiques de l'enseignement supérieur du MESRSI

4.6.3. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

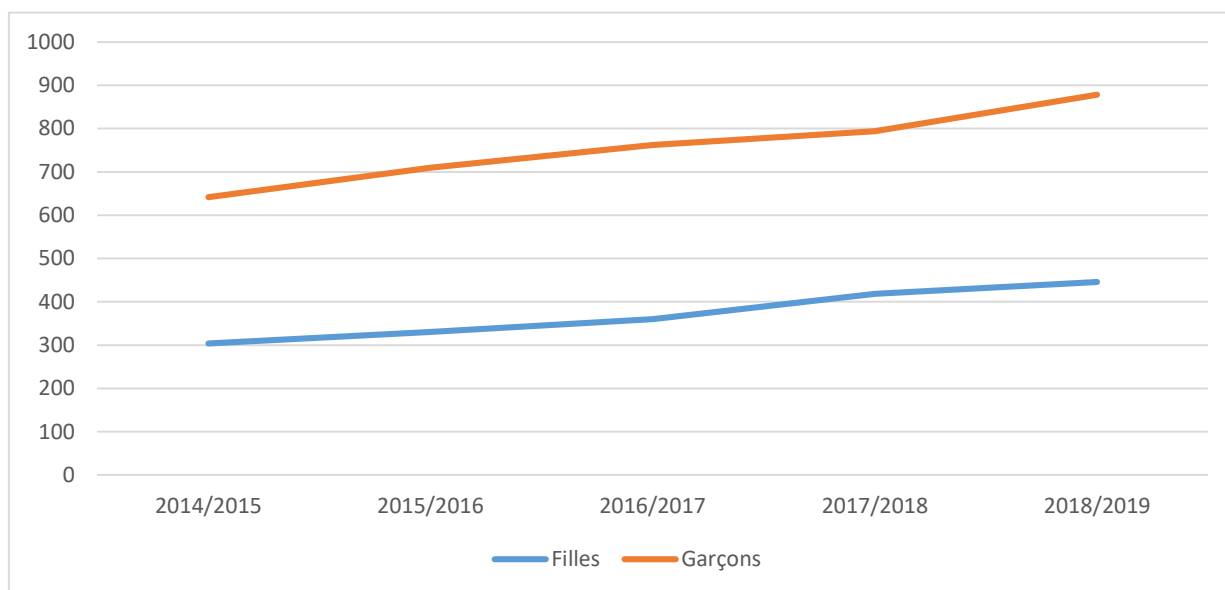
Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur de couverture retenu pour la comparabilité du niveau de scolarisation du supérieur au niveau international.

En 2018/2019, sur 100 000 habitants, on dénombre 655 étudiants pour une norme de 2 000 (UNESCO). Cet indicateur est en hausse de 55 points par rapport à 2017/2018 et de 187 par rapport à 2014/2015.

Selon le sexe, dans une population de 100 000 habitants de chaque sexe, 878 personnes de sexe masculin sont inscrites au supérieur pour 447 de sexe féminin. Les filles sont moins scolarisées au supérieur que les garçons : les garçons ont deux fois plus de chance d'accéder au supérieur que les filles. L'indice de parité filles/garçons est de 0,5.

De 2014/2015 à 2018/2019, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a une tendance haussière, l'accroissement moyen est de 8,8 % l'an. S'agissant de l'indice de parité filles/garçons, l'on constate qu'il est resté statique (0,5) durant ladite période.

Graphique 54 : Évolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants selon le sexe



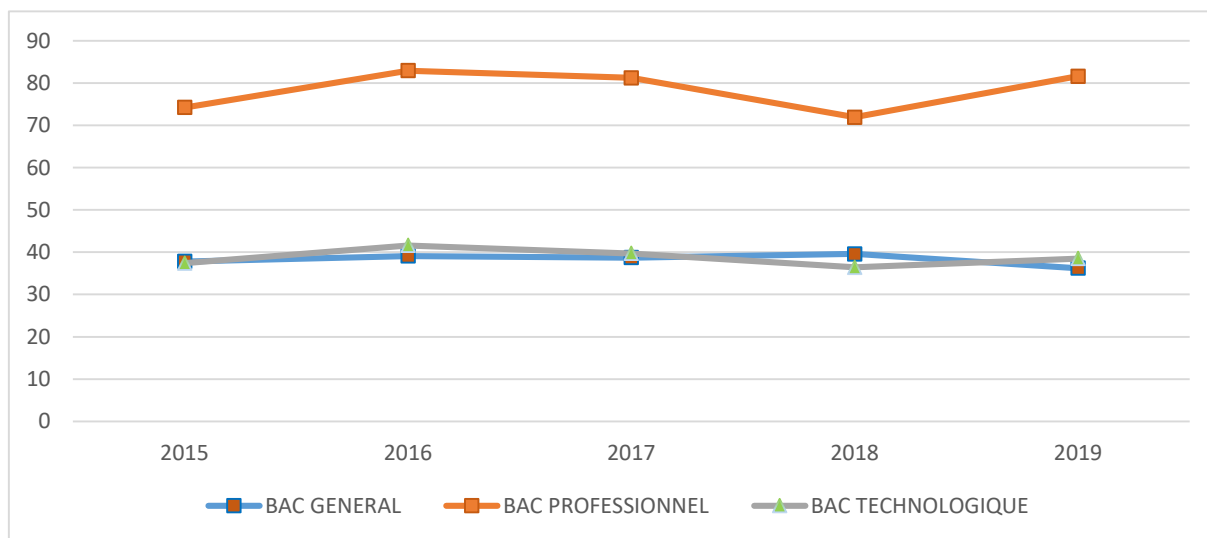
Source : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRSI

Taux de réussite au Baccalauréat : une baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2018

Le taux de réussite au BAC à la session de 2019 est de 36,8 % contre 40,9 % l'année précédente. Au cours de ces cinq dernières années, le taux de réussite, le plus élevé à cet examen, a été enregistré en 2018 (40,9 %) et le plus bas est observé en 2019 (36,8 %).

De 2014/2015 à 2018/2019, le Bac professionnel enregistre le meilleur résultat avec un taux moyen de réussite de 78,4 %.

Graphique 55 : Évolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat par nature (en %)



Source : Annuaire statistique de l'enseignement supérieur du MESRSI

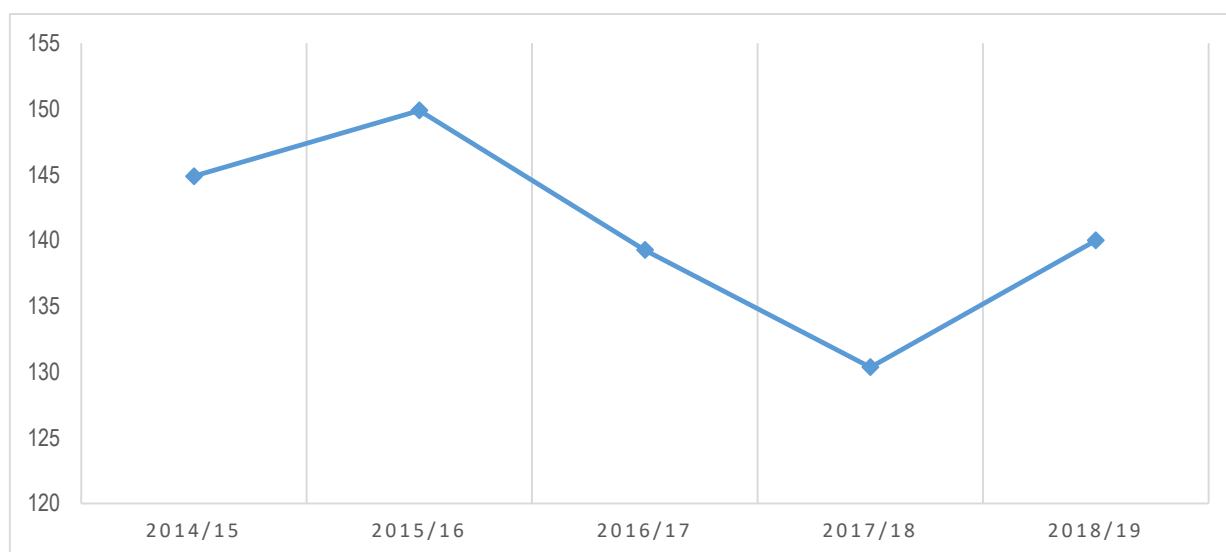
4.6.4. Le personnel enseignant¹²

En 2018/2019, le nombre d'enseignants ayant assuré les cours dans les IESR publiques est de 2 302. Par rapport à l'année précédente, ce nombre s'est accru de 115 enseignants. Il passe ainsi de 2 187 en 2017/2018 à 2 302 enseignants soit un taux de 5,3 %. L'effectif des femmes est en baisse, passant de 297 en 2018 à 292 enseignantes en 2019.

De 2014/2015 à 2018/2019, l'effectif des enseignants s'est accru en moyenne de 12,7% par an.

Pour une meilleure appréciation de la charge moyenne attribuée aux enseignants pour l'encadrement, l'indicateur ratio étudiant/enseignant est analysé. En 2018/2019, le ratio* étudiants/enseignant permanent de rang¹³ A et B dans les IESR publiques est de 140 étudiants pour un enseignant. Il s'est dégradé de dix (10) points par rapport à 2017/2018. Ce ratio est largement supérieur à la norme de l'UNESCO (25 étudiants pour un enseignant).

Graphique 56 : Évolution du ratio étudiant /enseignant permanent



¹² Le calcul du ratio prend seulement en compte les enseignants permanents.

¹³ Les enseignants de rang A et B sont essentiellement les Professeurs titulaires, les Maîtres de conférences et les Maître assistant.

4.7. Santé

Le secteur de la santé a connu des difficultés liées à la remontée des données statistiques au cours de l'année 2019. Le redressement des données par un modèle statistique a permis de combler les données manquantes.

Tableau 21: Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio habitants par CSPS*	9 813	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856	9731	9624	9 645	9 662
Taux de couverture CPN2 (en %)	72 ,3	74,4	75,6	72	74,5	72,0	69,5	72,8	70,6	ND
CPN1 (%) au premier trimestre de la grossesse					29,8	31	33,3	35,7	37,8	38,3
Taux de couverture CPN4 (en %)	22,3	25,5	31,2	28,5	33,1	34,1	34,5	38	39,3	39,2
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	83,1	88,8	85,3	86 ,1	89,8	94,3	93,2	91,0	84,8	87,1
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	5612	6019	5956	6196	6358	6 912	7149	7523	8370	8613
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10 000 habitants	3,6	3,7	3,5	3 ,6	3,56	3,7	3,8	3,8	4,1	4,1

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires (CM/CMA, CHR/CHU) en % du nombre de décès	74,01	34,2	36,4	30,3	28,76	28,45	15,3	16,1	16,4	ND
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 25 molécules essentielles ⁵	91,7	91,8	80,4	75,9	81,3	77,0	28,0	18,6	13	18,2
% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
% des ménages situés à moins de 5 km d'un centre de santé						71,2				
Rayon moyen d'action théorique à un centre de santé	7,3	7,2	7,1	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5	6,4	6,3
Taux d'utilisation des méthodes contraceptive (en %)	28,3	34,2	32,7	32,4	34,3	31,1	31,7	27,5	24,9	ND
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les	76,0	78,3	82,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1	79

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
formations sanitaires										
Taux de couverture vaccinale Rougeole (RR1)	99,0	100,5	100,2	99,8	99,7	103,5	99,9	99,5	103,5	96
Taux de couverture vaccinale DTC3	103,2	104,0	102,9	101,5	103,1	105,3	103,0	104,6	104,8	99
Taux de couverture vaccinale Polio (VPO1)	103,0	104,0	109,4	110,1	108,5	108,9	106,5	105,7	108,5	101,4
Taux de couverture vaccinale BCG	104,2	110,0	109,4	106,4	105,8	104,0	103,0	101,6	99,5	94
Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (%)	31,4	24,4	24,4	21	20,1	23	19,2	16,2	17,8	17,3
Enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	28,8	34,1	32,9	31,5	29,1	30,2	27,3	21,2	25,0	25,4

Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé, QUIBB 2005 et 2007, EICVM 2009-2010, EMC 2014

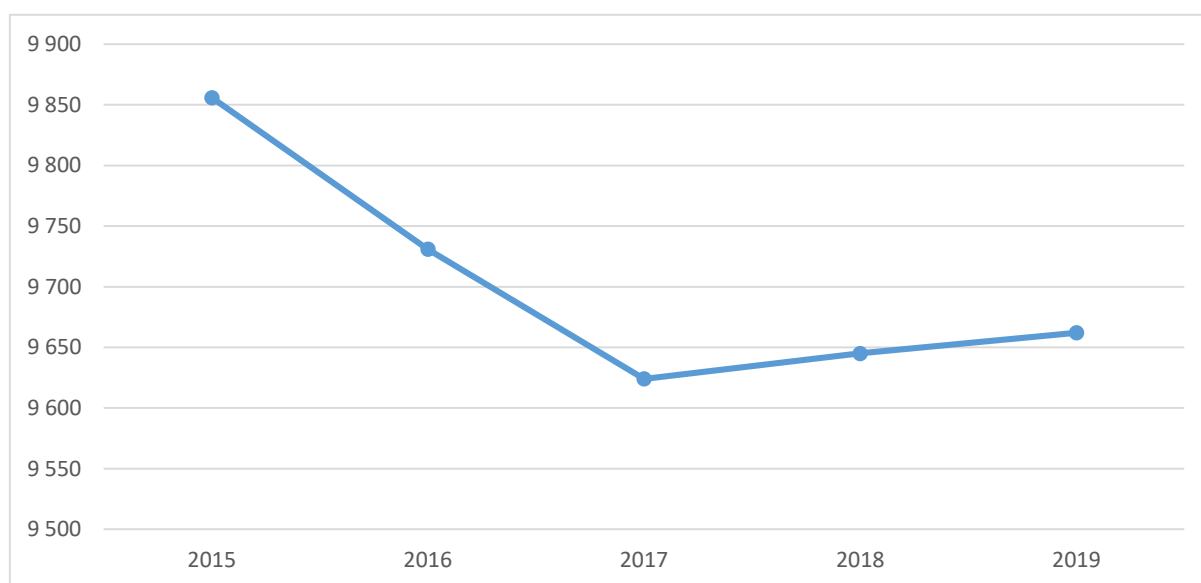
4.7.1. Ratio-population/centre de santé

Une légère baisse dans l'accessibilité des centres de santé

Le ratio population/centre de santé permet d'apprécier la couverture sanitaire du pays. Il est estimé à 9662 habitants pour 01 CSPS* en 2019 contre 9 645 habitants pour 01 CSPS en 2018.

La tendance de ce ratio est à la baisse durant ces dernières années mais des efforts restent à faire pour rapprocher le pays du standard défini par l'OMS qui préconise 01 CSPS pour 5 000 habitants. Il y a lieu donc de poursuivre la construction des infrastructures pour une meilleure couverture sanitaire au profit d'une population de plus en plus nombreuse.

Graphique 57: Évolution du nombre d'habitants pour un CSPS



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

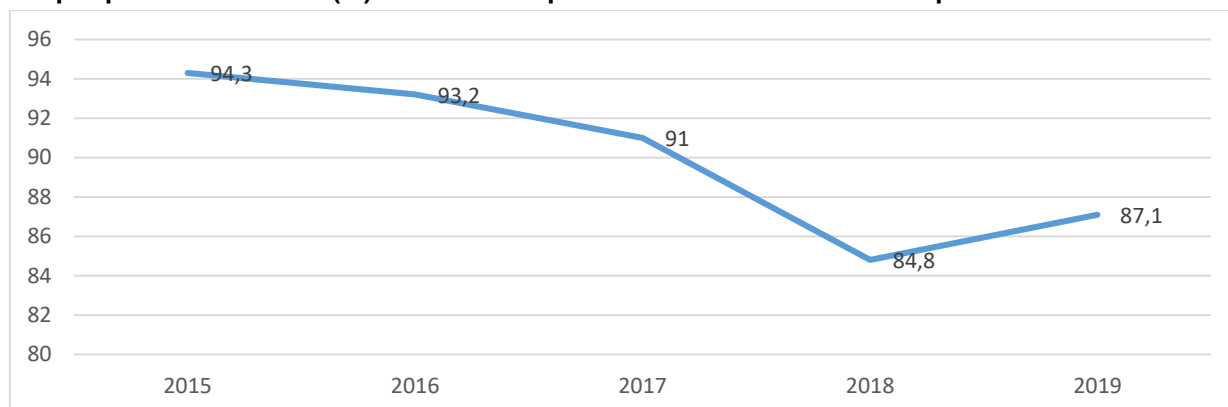
4.7.2. CSPS remplissant la norme minimale en personnel

Une hausse de 2,3 points en 2019 du nombre de CSPS remplissant la norme minimale en personnel

La ressource humaine qualifiée est indispensable dans tout système de santé, en particulier dans l'offre de services de santé de qualité. Elle constitue également un axe stratégique dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS). A ce titre, parallèlement aux efforts de construction de centres de santé, des efforts sont également faits pour accroître en quantité et en qualité les effectifs du personnel soignant.

La proportion des CSPS remplissant la norme en personnel est de 87,1% en 2019. Elle a augmenté de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2018. La tendance est à la baisse pour cet indicateur entre 2015 et 2018. Le ratio est passé de 94,3% en 2015 à 84,8% en 2018.

Graphique 58 : Évolution (%) de CSPS remplissant la norme minimale en personnel



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.3. Rupture en médicaments dans les dépôts MEG

Une rupture en médicaments traceurs de plus en plus récurrente

La disponibilité des médicaments est essentielle pour la prise en charge des populations en matière de santé. Les médicaments traceurs sont passés de 20 à 25 à partir de l'année 2017.

La proportion de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 25 molécules essentielles a chuté à partir de 2016. Ces faibles proportions pourraient s'expliquer, par les retards liés au remboursement des dépenses, la disponibilité des médicaments à la CAMEG ou la gestion.

Pour améliorer l'accessibilité des populations aux médicaments, des initiatives doivent être prises à tous les niveaux pour que les centres de santé soient approvisionnés.

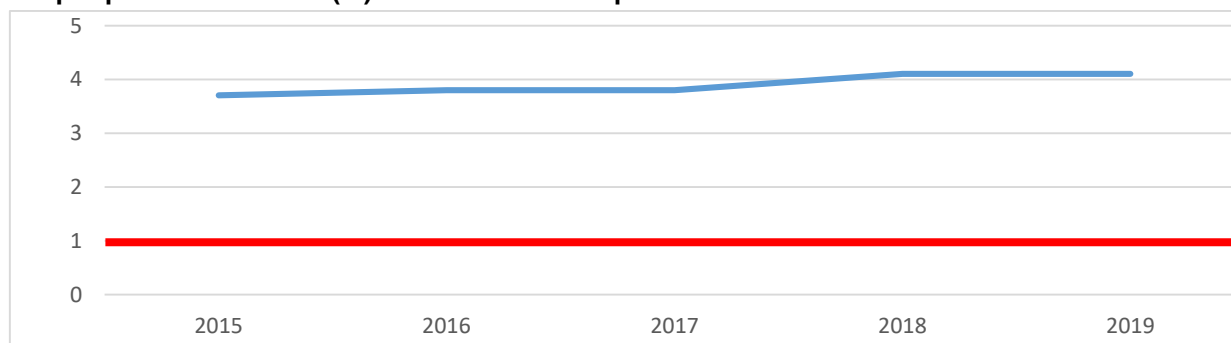
4.7.4. Ratio infirmiers/population

Plus de 4 infirmiers pour 10 000 habitants en 2019

L'effectif des infirmiers dans les formations sanitaires publiques en 2019 est de 8 613 soit un ratio de 41 infirmiers pour 100 000 habitants. Ce ratio n'a pas évolué par rapport à 2018.

La hausse du ratio est maintenue durant ces 5 dernières années. De 37 infirmiers pour 100 000 habitants en 2015, on estime la hausse moyenne annuelle à 1 infirmier pour 100 000 habitants. Ce ratio est supérieur à la norme OMS qui recommande 2 infirmiers pour 10 000 habitants.

Graphique 59 : Évolution (%) du ratio infirmiers pour 10 000 habitants



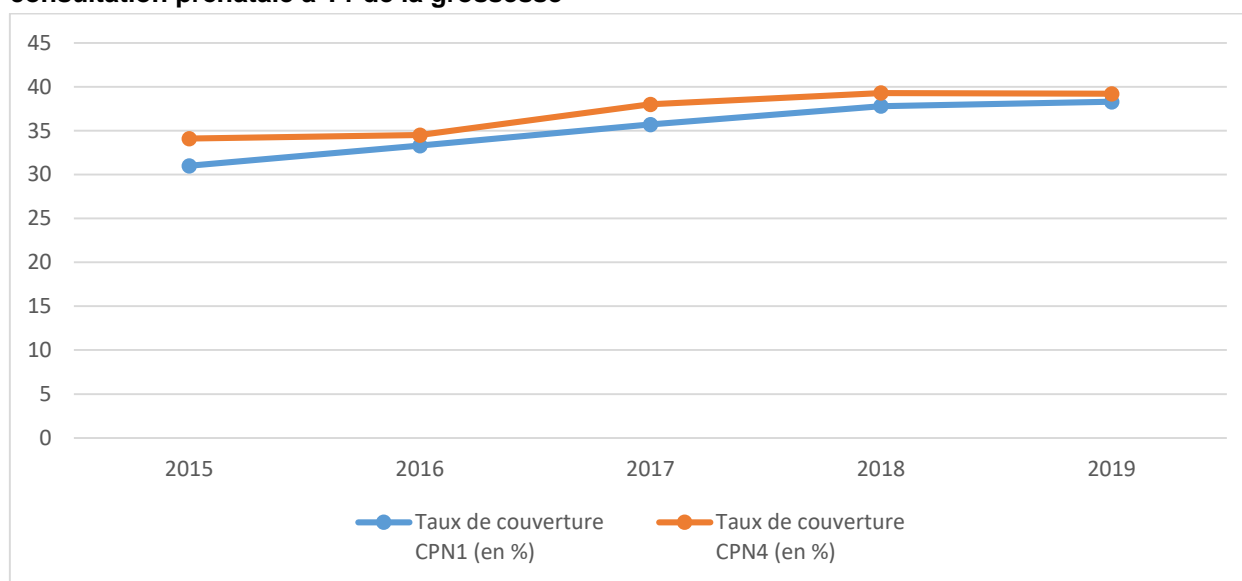
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.5. Couverture en CPN

Des couvertures de consultation prénatale en hausse, mais restant toujours faible

Pour l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, l'OMS recommande, pour toute femme enceinte, au moins quatre (04) CPN dont la première au cours du premier trimestre. En 2019, la proportion de femmes vues en consultation prénatale pour la première fois (CPN1) au premier trimestre est de 38,3% contre 37,8% en 2018. Quant à la 4ème CPN, les femmes vues en 2019 représentent 39,2% des grossesses attendues contre 39,3% en 2018. La cible au niveau national (PNDES) du CPN4 est de 50,0%. Bien qu'en hausse, ces 2 indicateurs restent relativement faibles. Des actions de sensibilisation doivent être renforcées à tous les niveaux pour accroître la fréquentation des centres de santé par les femmes. En outre, l'Etat devrait prendre des initiatives pour améliorer l'accessibilité géographique et renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes.

Graphique 60 : Evolution du taux (%) de CPN4 et de la proportion des femmes enceintes vues en consultation prénatale à T1 de la grossesse



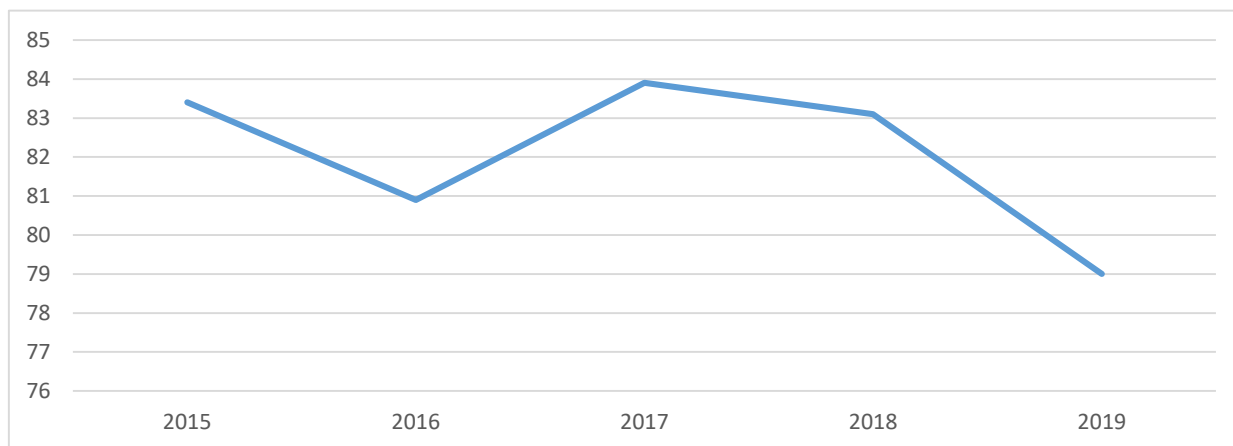
Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.6. Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié

Une baisse de 4,1 points des accouchements assistés en 2019

Pour promouvoir une maternité à moindre risque et réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, il est recommandé que tout accouchement soit dans un centre de santé avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié. En 2019, il ressort que 79,0% des accouchements ont eu lieu dans une formation sanitaire et assistés par du personnel qualifié. Ce taux était de 83,1% en 2018, soit une baisse 4,1 points de pourcentage.

Graphique 61 : Évolution (%) du taux d'accouchements assisté par un personnel qualifié



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.7. Pratiques contraceptives

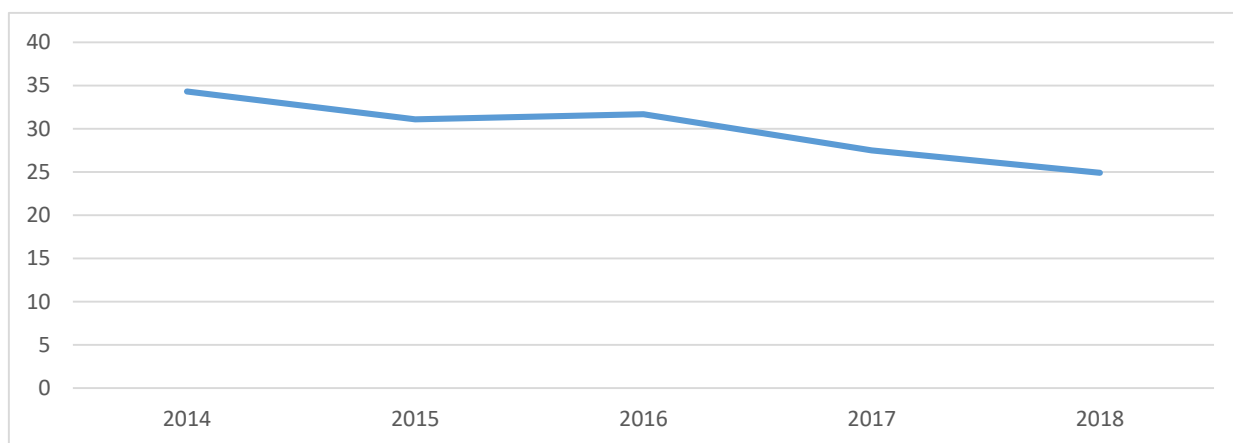
Une baisse dans l'utilisation des méthodes contraceptives

La planification familiale (PF) est perçue comme un moyen essentiel pour maintenir la santé et le bien-être des femmes et de leurs familles. En 2018, dans les formations sanitaires, 1 207 042 utilisatrices de méthodes contraceptives ont été enregistrées, soit un taux d'utilisation de 24,9%. Ce taux est en baisse par rapport à 2017 où il est de 27,5%.

La tendance est à la baisse pour cet indicateur au cours des cinq dernières années. Le taux d'utilisation est passé de 34,3% en 2014 à 24,9% en 2018.

Des efforts doivent être faits afin d'en rehausser le niveau à au moins 32% d'ici à 2020, conformément à la prévision du plan national d'accélération de la planification familiale (PNAPF) 2017-2020. En outre, la baisse observée à partir de 2015 pourrait s'expliquer par l'harmonisation du concept de nouvelles et d'anciennes utilisatrices des méthodes contraceptives.

Graphique 62 : Évolution (%) du taux d'utilisation des méthodes contraceptives



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

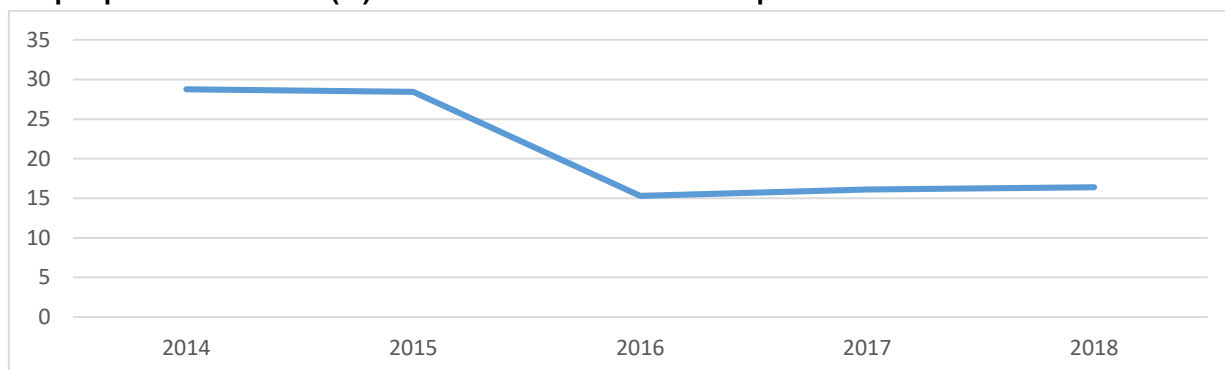
4.7.8. Causes de décès liées au paludisme

16,4% des décès imputables au paludisme

Le paludisme reste le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires. En 2018, la part des décès causés par le paludisme est de 16,4% contre 16,1% en 2017, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage.

Durant les cinq dernières années, le niveau de l'indicateur a baissé mais reste toujours élevé. En effet, il est passé de 28,8% en 2014 à 16,4% en 2018. Il convient donc de renforcer le diagnostic et la prise en charge précoce du paludisme afin de réduire les décès.

Graphique 63 : Évolution (%) des causes de décès liées au paludisme

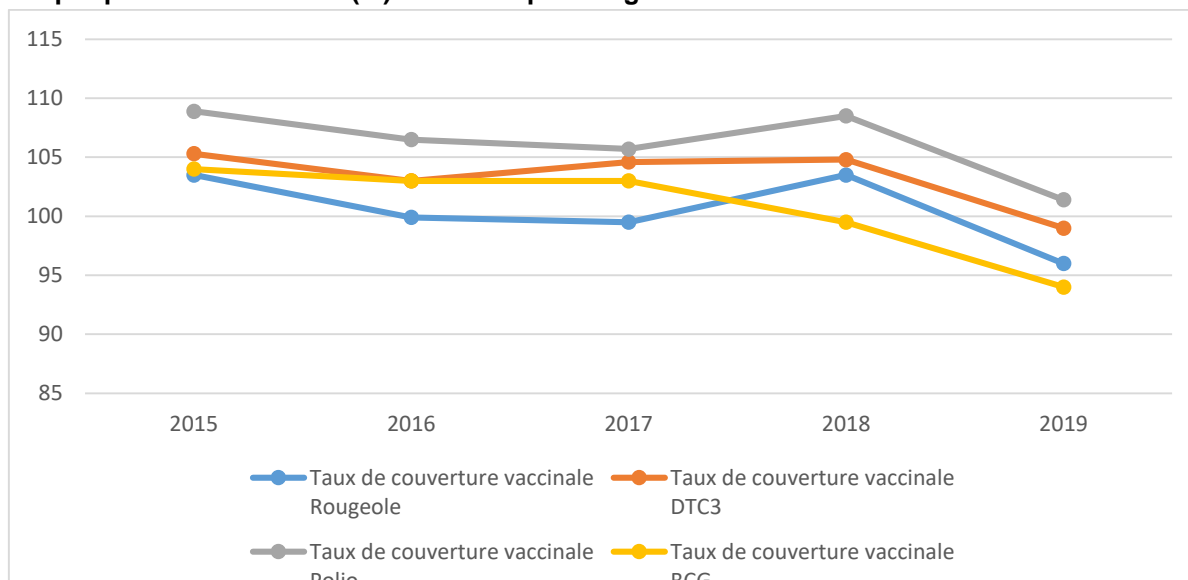


Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.9. Couverture vaccinale

La vaccination contribue à l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des enfants, en réduisant de façon significative, la morbidité et la mortalité liées aux maladies évitables par la vaccination. En vue de réduire la morbidité et la mortalité des enfants, une politique de prévention de la maladie par la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination (PEV).

Graphique 64 : Couverture (%) vaccinale par antigène



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

Les antigènes administrés aux enfants par vaccination sont entre autres : le BCG, le polio (VPO), le Pentavalent (DTC-HeB-Hib) et la rougeole (RR). Pour tous ces antigènes, excepté le polio (101,4%), les couvertures vaccinales sont en deçà de 100% en 2019. En 2018, ces indicateurs se situaient au-delà de

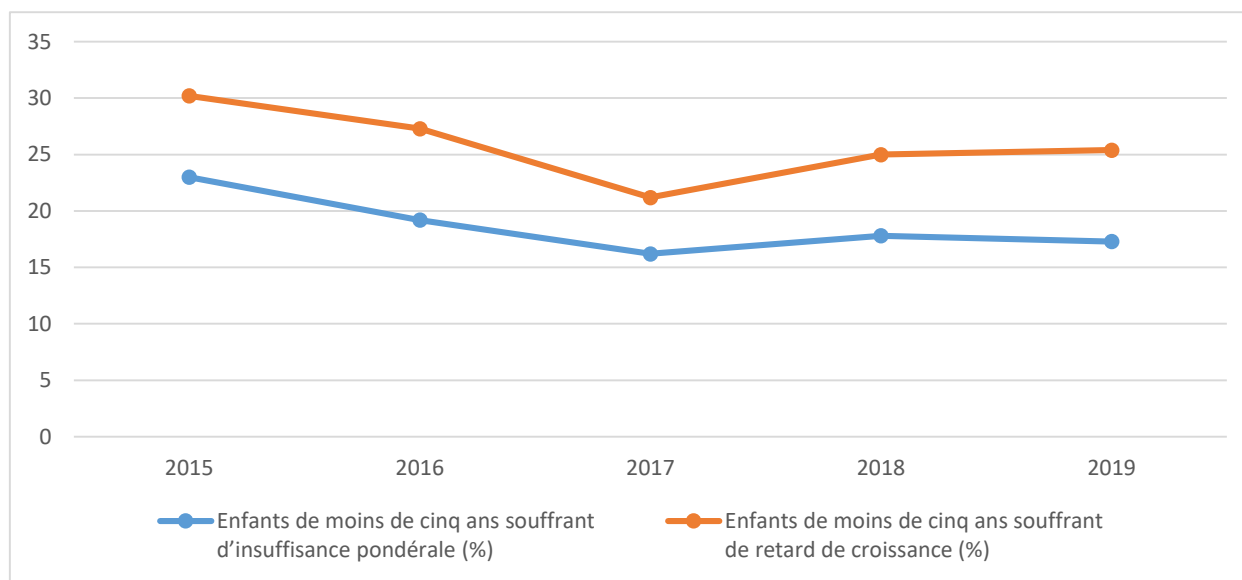
100%. La RR a un taux de couverture de 96% en 2019 contre 94% pour le BCG et 99% pour le DTC3. La baisse du niveau des indicateurs de 2019 par rapport à 2018 s'expliquerait par la situation sécuritaire (absence de stratégie avancée dans les zones à sécurité précaire), les pannes des réfrigérateurs pour la conservation des vaccins (la plus part a plus de 10 ans), la fronde sociale qui a pour conséquence l'absence de suivi. Pour hausser le niveau de la couverture vaccinale, des efforts doivent se poursuivre à travers les campagnes de sensibilisation et de vaccination d'envergure nationale que le PEV réalise chaque année avec l'aide des partenaires.

4.7.10. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans

Dégradation de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans

Selon les indicateurs nutritionnels, beaucoup d'enfants souffrent encore d'insuffisance pondérale et de retard dans leur croissance. Les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale (Enquête SMART), en 2019, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 17,3% en 2019 contre 16,8% en 2018. Celle du retard de croissance s'établit à 25,4% en 2019 contre 25,0% en 2018. Les tendances sont à la baisse pour ces indicateurs au cours des cinq dernières années.

Graphique 65 : Évolution du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq (5) ans



Sources : annuaires statistiques du ministère de la santé

4.7.11. Mortalité

L'amélioration de la santé des mères et des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso a eu pour conséquence une baisse importante de la mortalité. Le Tableau 22 présente l'évolution des indicateurs de mortalité infanto-juvénile et maternelle sur la période 1998-2015.

Tableau 22: Indicateurs sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	1998/99	2003	2010	2015
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans infanto-juvénile (pour 1000)	219	184	129	82
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	105	81	65	43
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000 naissances vivantes)	484	440	341	330

Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

4.7.11.1. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 82‰ en 2015 et est en baisse de 47 points par rapport au niveau enregistré en 2010. Entre 1998 et 2015, le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 219‰ à 82‰ soit une baisse de 137 points.

Quant au taux de mortalité infantile, il est de 43‰ en 2015. La baisse est moins importante que celle de la mortalité infanto-juvénile : elle est de 22 points entre 2010 et 2015 et de 62 points sur la période 1998-2015. Ce taux demeure toujours élevé par rapport à l'ODD 3.2 qui est de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à au plus 25‰ naissances vivantes.

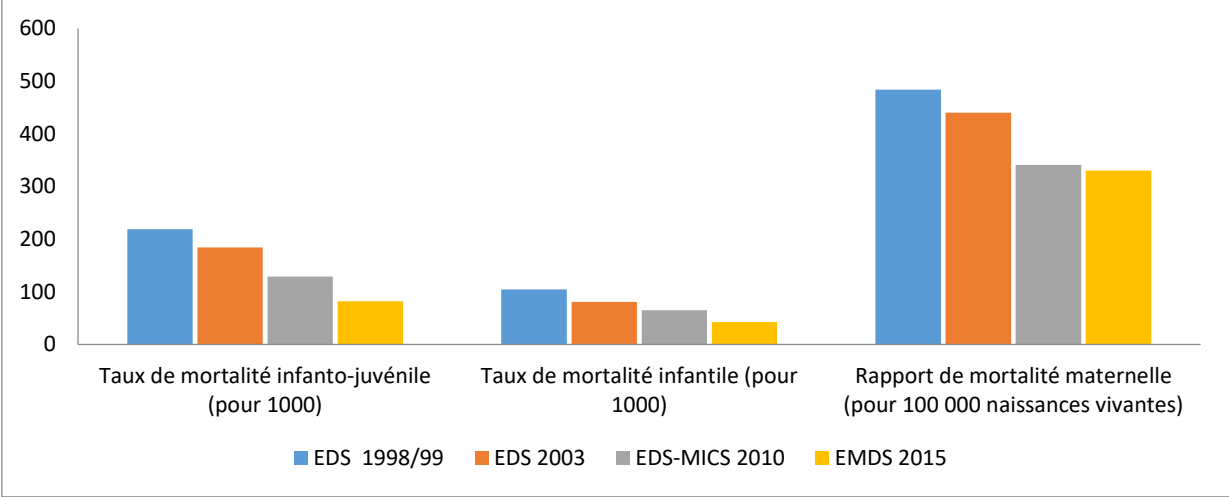
4.7.11.2. Mortalité maternelle

Tout comme la mortalité des enfants, la mortalité des mères au Burkina Faso a fortement baissé bien que son niveau demeure encore élevé. En 2015, on enregistre 330 décès maternels contre 341 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Cet indicateur a fortement baissé car il était de 484 décès de mères sur 100 000 naissances vivantes en 1998 ; ce qui traduit une amélioration de la santé maternelle.

Cette baisse pourrait s'expliquer par les recours de plus en plus fréquents des femmes enceintes aux consultations prénatales (CPN), les suivis des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies contribuant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires.

Aussi, la mise en œuvre de la gratuité des soins, ainsi que la distribution des Moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) aux femmes enceintes sont des politiques favorables à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Toutefois, force est de constater que le Burkina Faso est encore loin d'atteindre l'objectif 3.1.1 de l'ODD 3 qui est de faire passer la mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030.

Graphique 66 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Sources: EDS 1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010, EMDS 2015

4.8. Conditions de vie des ménages burkinabè

4.8.1. Accessibilité à certains services

L'accès des ménages aux services sociaux de base tels que l'eau, les marchés des produits alimentaires et l'électricité s'est amélioré entre 2005 et 2014. En revanche les combustibles solides tels que le bois et ses produits dérivés constituent les principales sources d'énergie pour la cuisine pour neuf ménages sur dix.

Tableau 23 : Évolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

Indicateurs	2005	2007	2009	2014	2015	2018
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	88,8	88	91,8	92,6	-	-
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	55,4	54,7	57,2	58,3	-	-
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	12,7	14,3	14,9	19,3	19,5	19
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	94,5	91,6	92,1	91,6	87,9	85,6

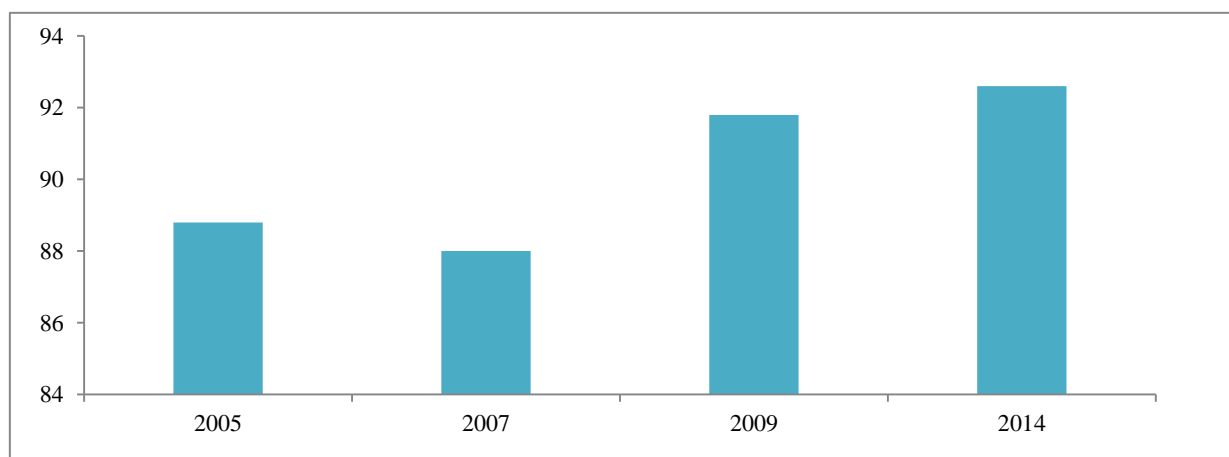
Sources : QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009/2010, EMC 2014, ENESI-2015 et ERI-ESI 2018

4.8.2. Accessibilité à l'eau de boisson

Moins d'un ménage burkinabè sur 10 se trouve à plus de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche

La source d'eau de boisson fait référence à toutes les eaux, potable comme non potable utilisées par le ménage. En 2014, plus de 9 ménages Burkinabè sur 10 (92,6%) mettent moins de 30 minutes pour atteindre la source d'eau de boisson la plus proche, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Graphique 67 : Proportion des ménages se trouvant à moins de 30 minutes de la source d'eau de boisson la plus proche



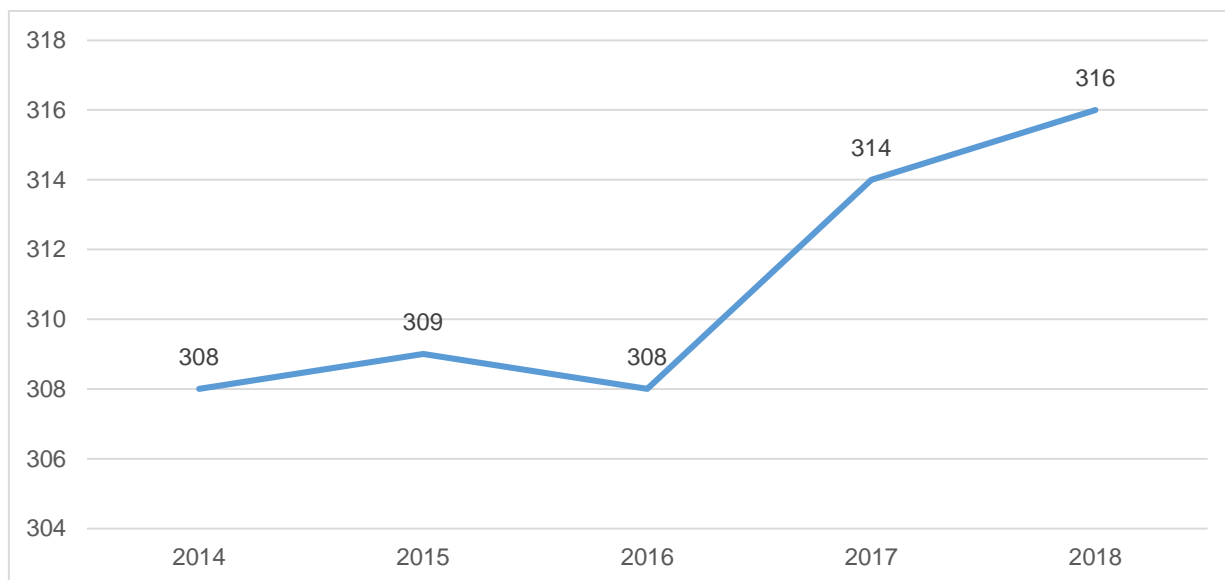
Sources : QUIBB, EICVM et EMC 2014

Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Une hausse entre 2014 et 2018

Le nombre de points d'eau modernes mesure l'accès des populations à l'eau potable et est évalué ici sur 100 000 habitants. D'une manière générale, on observe un accroissement du nombre de points d'eau passant de 308 en 2014 à 316 en 2018.

Graphique 68 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants



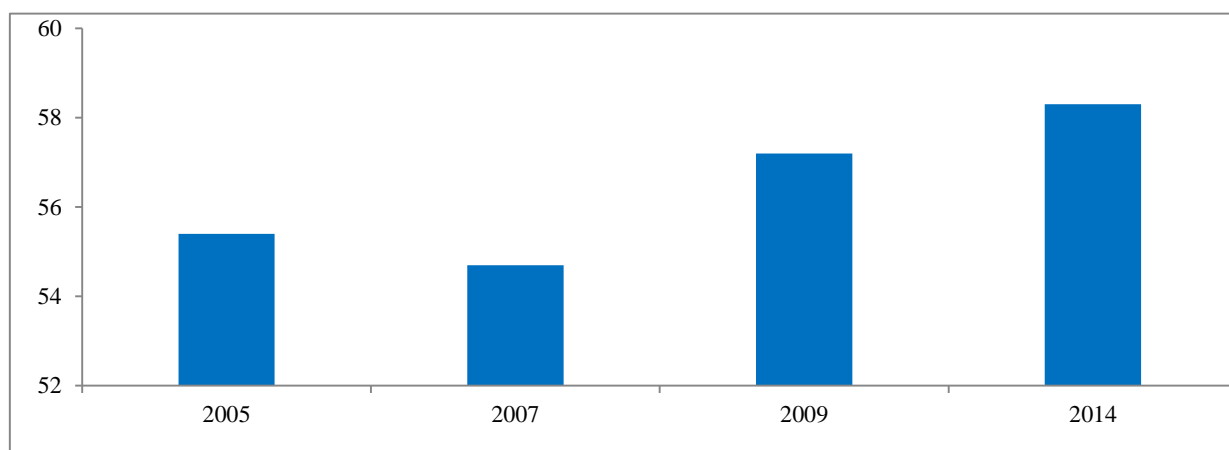
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

4.8.3. Accessibilité à un marché de produits alimentaires

Les marchés en général sont les lieux privilégiés des échanges des biens et services. Dans le cas particulier des marchés alimentaires, il s'agit des lieux d'approvisionnement en produits de premières nécessités pour les ménages, les lieux d'écoulement de leurs productions agricoles.

L'accès des ménages aux marchés de produits alimentaires s'est amélioré sur la période 2005-2014. En effet, la proportion des ménages se situant à moins de 30 minutes du marché des produits alimentaires le plus proche est passé de 55% en 2005 à 58% en 2014.

Graphique 69 : Proportion des ménages ayant accès aux marchés des produits alimentaires



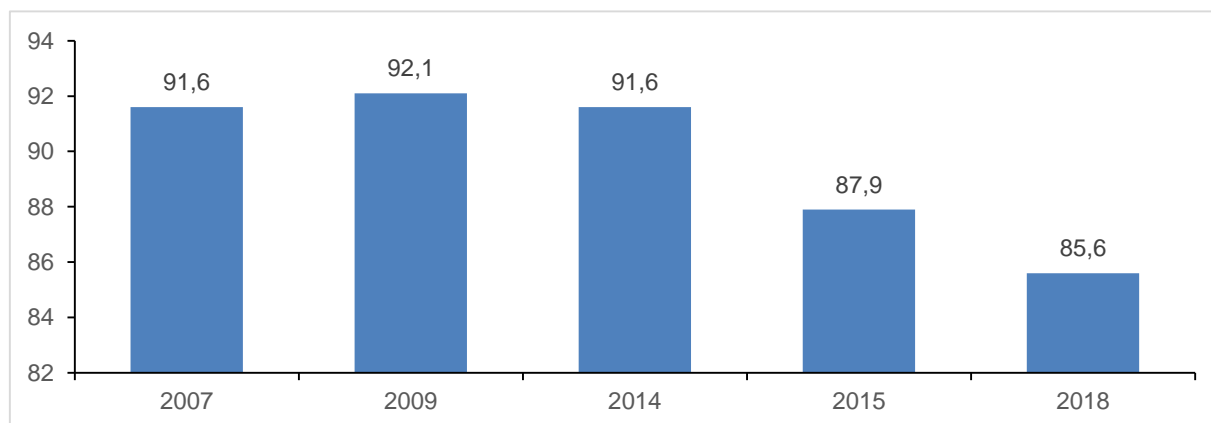
Sources : QUIBB, EICVM et EMC 2014

4.8.4. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés)

Une persistance de l'utilisation depuis 2005...

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. La majeure partie des ménages (85,6%) utilisent l'un des deux combustibles pour la cuisson des aliments en 2018. Cependant la tendance de la proportion des ménages utilisant le bois ou ses produits dérivés comme source d'énergie pour la cuisine connaît un léger fléchissement, passant de 91,6% en 2007 à 85,6% en 2018.

Graphique 70 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisine



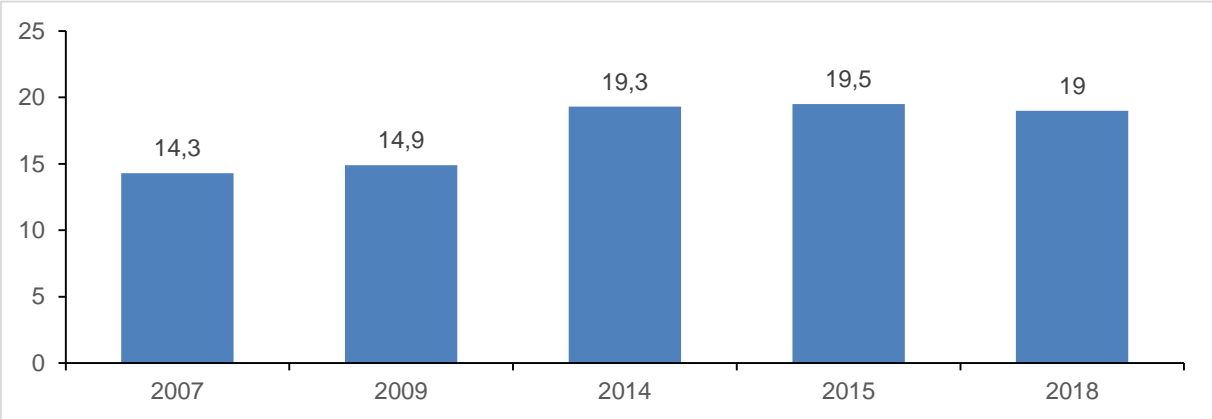
Sources : QUIBB, EICVM, EMC 2014, ENESI-2015 et ERI-ESI 2018

4.8.5. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

Un accès des ménages à l'électricité stable depuis 2014...

En 2018, environ un ménage sur 5 (19%) utilisait l'électricité (réseau SONABEL et les plateformes multifonctionnelles) comme principale source d'éclairage. Cette proportion est en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2015. En conséquence, l'accès des ménages à l'électricité est en progression de manière significative. Les différentes politiques d'électrification adoptées par le Gouvernement pour permettre aux populations Burkinabè d'accéder facilement à l'électricité participent à cette amélioration.

Graphique 71 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



Source : QUIBB, EICVM, EMC 2014, ENESI-2015 et ERI-ESI 2018

4.8.6. Réseau routier bitumé du Burkina Faso

Au total 3738 km de routes bitumées en 2019...

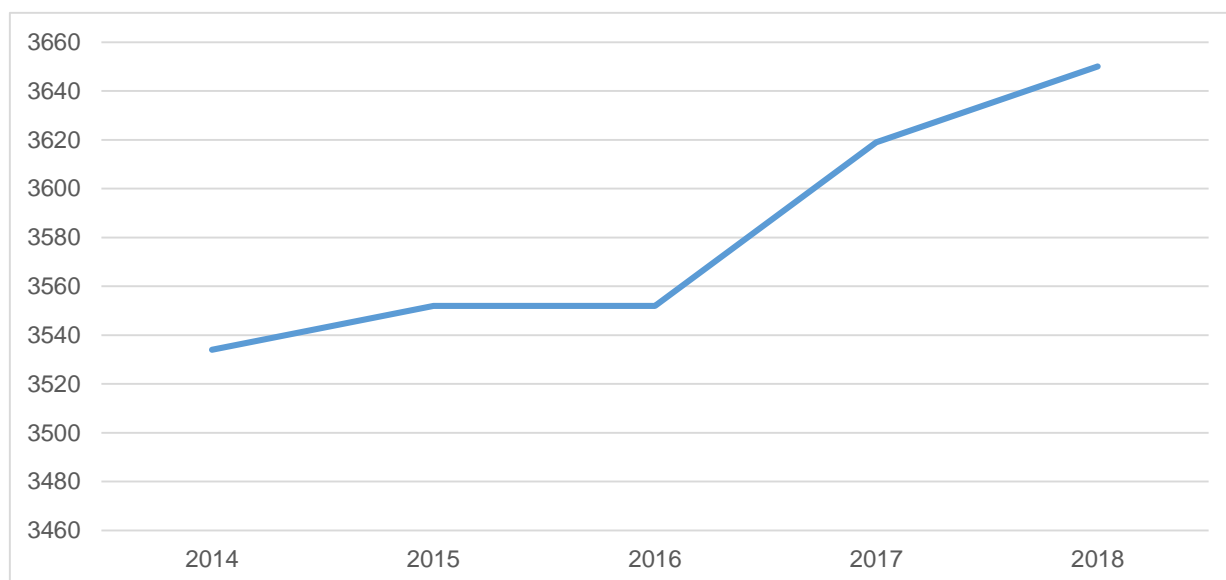
En 2019, on dénombre au total 3738 km de routes bitumées au Burkina Faso. Ce nombre a connu une évolution positive de 2015 à 2019. Au cours des cinq dernières années, 186 km de routes ont été bitumées, soit une moyenne 37 km par an.

Tableau 24 : Évolution du réseau routier bitumé (en kms)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réseau routier bitumé (en kms)	3117	3133	3263	3434	3534	3552	3552	3619	3650	3738

Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures

Graphique 72 : Réseau routier bitumé



Source : Direction Générale des Infrastructures Routières / Ministère des Infrastructures

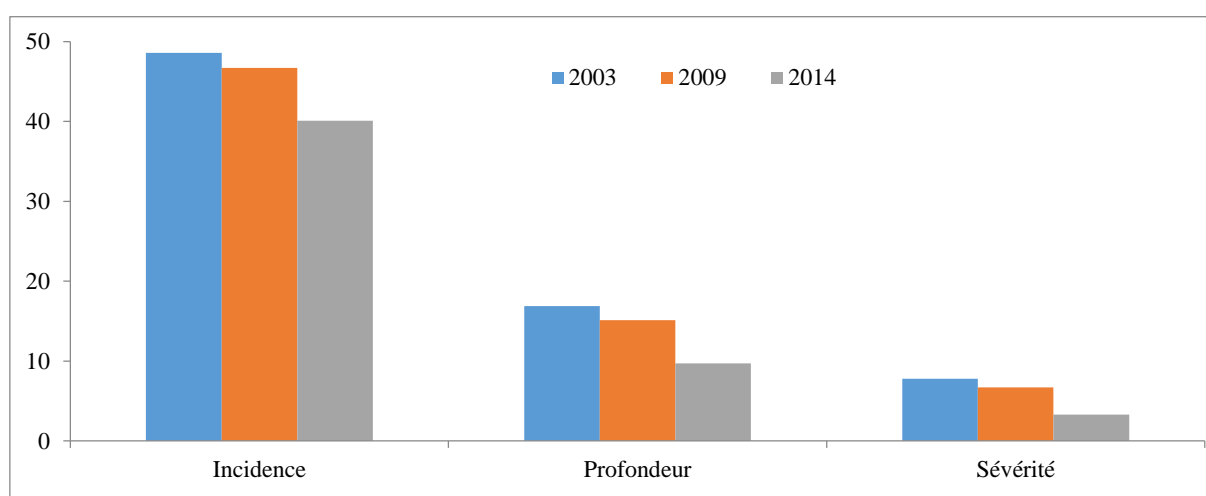
4.8.7. Pauvreté

Une réduction significative au cours des dix dernières années...

Le seuil absolu de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le montant minimum qu'une personne doit dépenser par an pour être considérée comme non pauvre, est estimé à 194 629 F CFA en 2018 (EHCVM-UEMOA). Sur cette base, deux personnes sur cinq (41,4%) vivent en situation de pauvreté en 2018. Comparée au résultat de 2014 fourni par l'EMC, l'incidence de la pauvreté a augmenté d'environ 1,3 point de pourcentage car elle était estimée à 40,1% en 2014.

Concernant la réduction des inégalités, le pays connaît une légère amélioration. En effet, entre 2009 et 2014 les inégalités dans la répartition des dépenses de consommation sont mesurées par l'indice de GINI qui est passé de 39,8% à 35,5% soit une baisse de 4,3 points de pourcentage. Cependant, en 2018 avec l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) on a constaté une légère hausse des inégalités dans la répartition des dépenses de consommation soit 38,6%.

Graphique 73 : Indicateurs de pauvreté de la population au Burkina Faso



Sources : EBCVM 2003, EICVM 2009 et EMC2014

PARTIE B : LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE

5. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

5.1. Stabilité politique

IDGP5 Indice de stabilité politique : Cet indice reflète le risque que le Gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politiquement motivée et le terrorisme. L'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

Tableau 25 : Niveau des indicateurs de stabilité politique

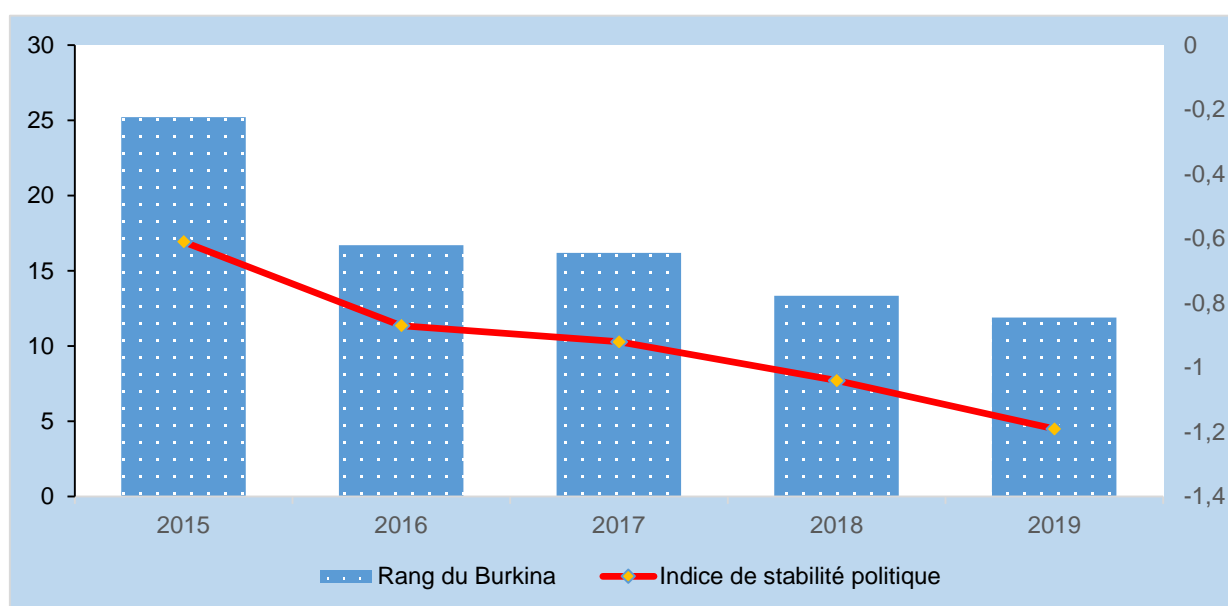
Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de stabilité politique (-2,5 = faible et +2,5 = forte performance de la gouvernance)	-0,12	-0,56	-0,57	-0,76	-0,79	-0,61	-0,87	-0,92	-1,04	-1,19
Rang du Burkina (en %), 0 = risque le plus faible, 100 = risque le plus élevé	41,2	28,9	27,0	21,8	20,0	25,2	16,7	16,2	13,3	11,9

Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

Le Graphique 74 représente l'évolution du rang enregistré par le Burkina Faso au cours des cinq dernières années. Le rang est passé de 13,3 % en 2018 à 11,9 % en 2019, soit une baisse de 1,4 point de pourcentage. Cette baisse traduit une amélioration de la stabilité politique.

L'indice de stabilité politique est en baisse continue depuis 2015. Cette situation est synonyme d'une amélioration progressive de la stabilité politique du Burkina Faso.

Graphique 74 : Niveau des indicateurs de stabilité politique



5.2. Droits civils et politiques

IDGP6 Indice des droits politiques : Cet indice composite repose sur les avis d'experts. Il englobe les thèmes suivants : processus électoral, participation politique et pluralisme, fonctionnement du gouvernement et des questions discrétionnaires (monarchies, nettoyage ethnique). L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 est la meilleure note. Un pays est considéré comme « libre » s'il obtient une note de 1-2, « partiellement libre » s'il obtient une note de 3 à 5, et « pas libre » avec une note supérieure à 5.

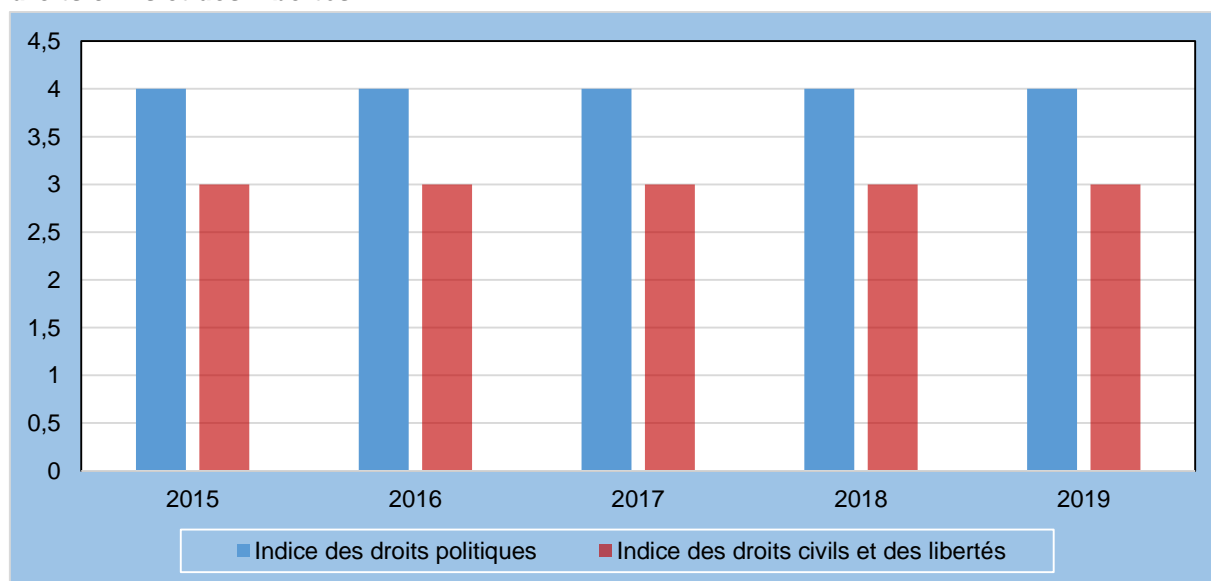
IDGP7 Indice des droits civils et des libertés : Cet indice porte sur la liberté d'expression et de croyance, les droits à la liberté d'association et d'organisation, l'état de droit, l'autonomie personnelle et les droits individuels. Il se mesure sur une échelle de 1 à 7, comme l'indice précédent.

Tableau 26 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques¹⁹

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice des droits politiques (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	5	5	5	6	4	4	4	4	4
Indice des droits civils et des libertés (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

Graphique 75 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques et des indicateurs des droits civils et des libertés



L'indice des droits politiques du Burkina Faso se maintient à un niveau 4 en 2019, soit celui constaté depuis 2015. Quant à l'indice des droits civils et des libertés, il est de 3 sur une échelle de 7 depuis 2011.

¹⁹Freedom House (www.freedomhouse.org). Jusqu'en 2003, les pays dont l'indice se situe entre 1,0 et 2,5 étaient considérés "Libres", entre 3,0 et 5,5 "Partiellement libres" et entre 5,5 et 7,0 "Non libres". A partir de 2003, les pays dont l'indice se situe entre 3,0 et 5,0 sont "Partiellement libres" et ceux entre 5,5 et 7,0 "Pas libres".

5.3. Médias

Indice de la liberté de la presse (IDGP24) : Indice reposant sur un sondage sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères dont les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement), le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations, le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère, et les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet.

Cet indice permet d'apprécier le degré de liberté dont jouit la presse dans chaque pays. Le score est défini sur une échelle de 0 à 100. La valeur 0 y représente la meilleure note, 100 la pire.

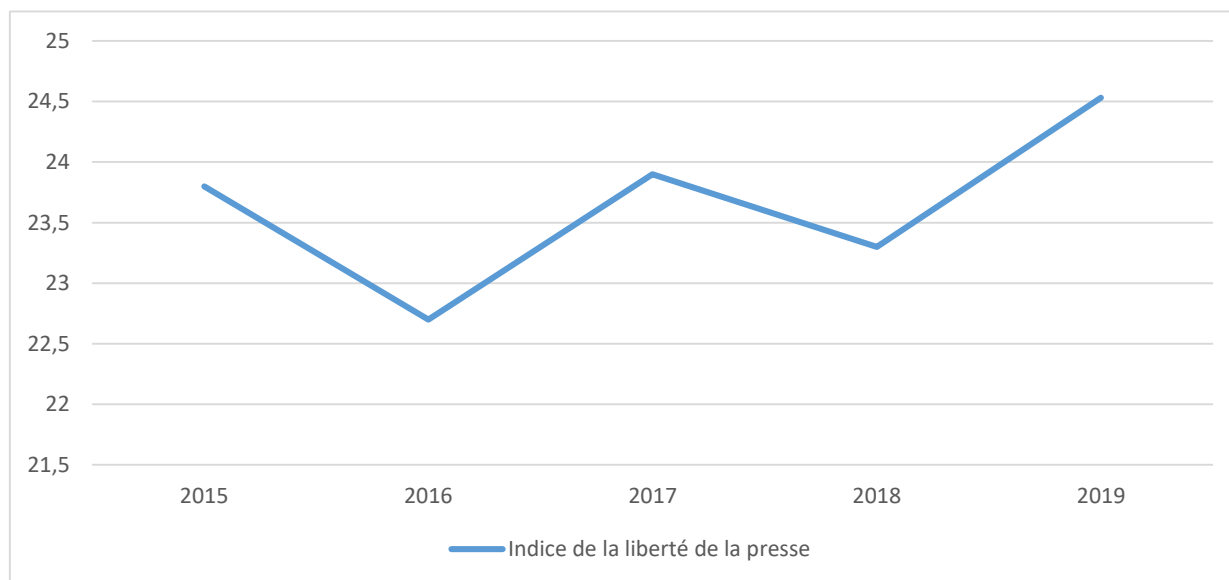
Tableau 27 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse

Indicateurs	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de la liberté de la presse	15	15	23,3	23,7	24,5	23,8	22,7	23,9	23,3	24,5
Rang du Burkina	57	49	67	46	52	46	42	42	41	36
Nombre de pays	175	178	179	179	180	180	180	180	180	180

Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

En 2019, l'indice de la liberté de la presse au niveau du Burkina Faso se situe à 24,5 contre 23,3 en 2018, soit une hausse de 1,2 point en pourcentage. La liberté de la presse s'est légèrement détériorée en 2019 par rapport à 2018. Toutefois, le rang du pays dans le classement mondial s'est amélioré en passant du 41ème au 36ième.

Graphique 76 : Évolution de l'indice de la liberté de la presse



Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

5.4. Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

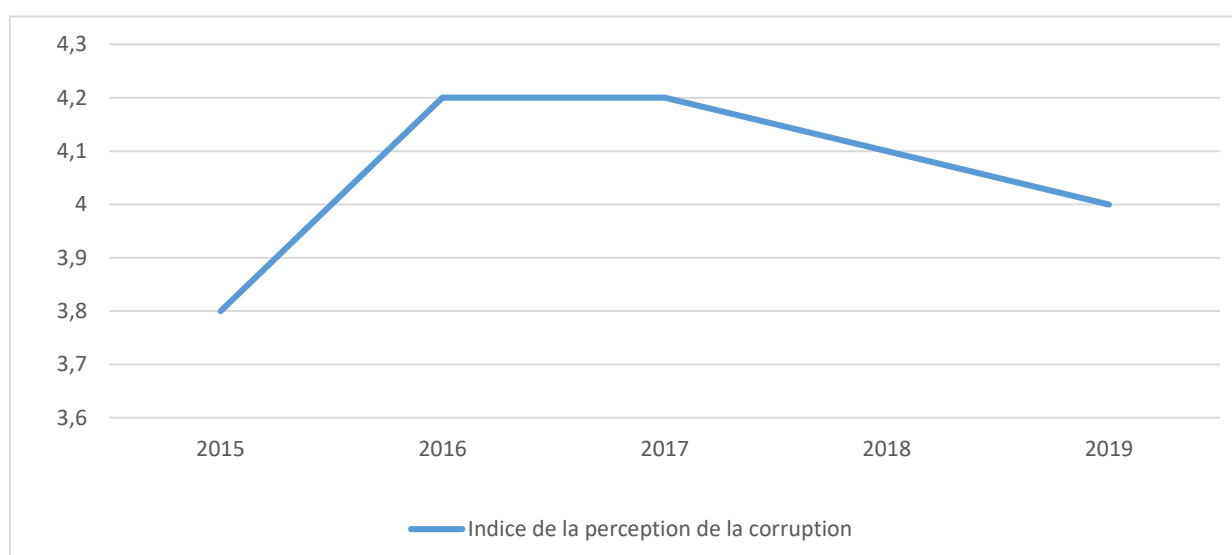
IDGP35 Indice "être à l'écoute et rendre compte" : Indicateur composite calculé à partir des données venant de nombreuses sources (voir métadonnées). La valeur de l'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

Tableau 28 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice "être à l'écoute et rendre compte" (-2,5 à +2,5)	-0,25	-0,28	-0,30	-0,26	-0,35	-0,11	0,01	0,06	-0,04	-0,18
Rang du Burkina (% , 0 = le plus faible, 100 le plus élevé)	37,9	37,6	38,0	39,9	36,0	42,9	47,8	48,3	43,8	39,9

Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

Graphique 77 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme



Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

6. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

IGEN1 Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise : Délai pour accomplir les formalités pour la création d'une entreprise (en jours). Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN2 Nombre de procédures pour la création d'une entreprise : Nombre de procédures pour la création d'une entreprise. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, expert-comptable, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN3 Indice de rigidité de l'emploi : Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN4 Indice de liberté économique : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles.

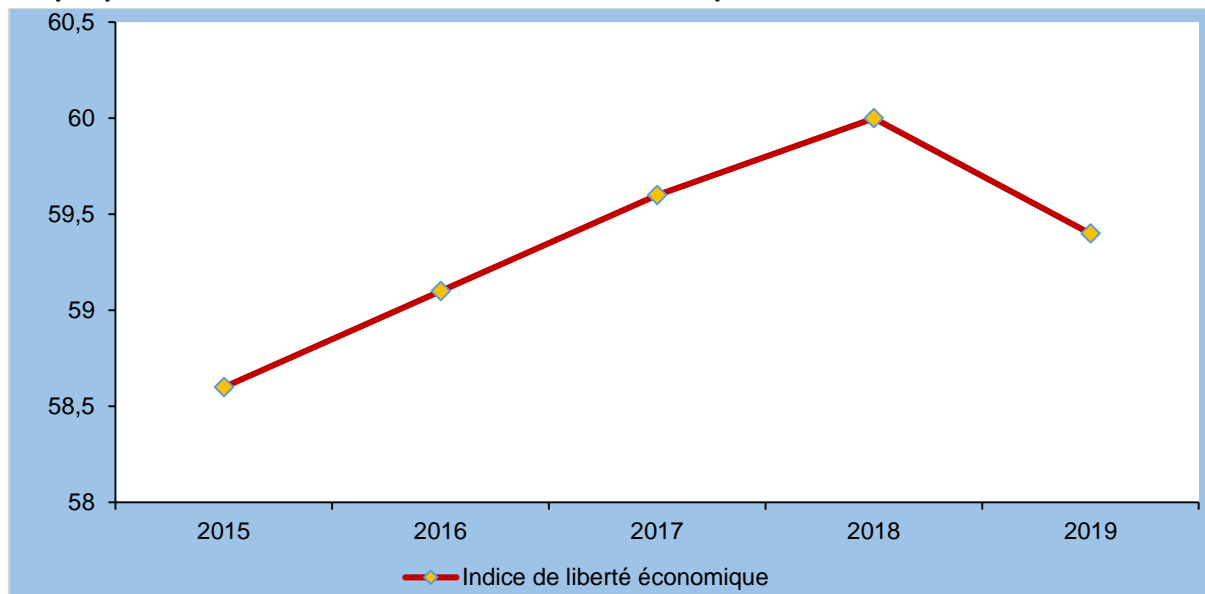
Tableau 29 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Délai d'accomplissement des formalités (en nombre de jours)	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
Nombre de procédures pour la création d'une entreprise	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Indice de rigidité de l'emploi (en %) (0 : le moins rigide, 100 le plus rigide)										
Indice de liberté économique (0 : le moins libre, 100 le plus libre)	59,5	59,4	60,6	59,9	59,2	58,6	59,1	59,6	60	59,4

Source : www.heritage.org

L'indice de la liberté économique au Burkina Faso est évalué à 59,4 en 2019 contre 60,0 en 2018, soit un léger recul 0,6 point en pourcentage. Cette baisse intervient après une période de hausse continue : l'indice de la liberté économique est passé de 59,2 en 2015 à 60,0 en 2018. Mais, de façon générale, le Burkina Faso devient de plus en plus un pays où il est plus d'exercice une activité économique.

Graphique 78 : Évolution de l'indice de liberté économique du Burkina Faso



Source : www.heritage.org

6.1. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

IGGE19 Indice de la perception de la corruption : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes pays. L'indicateur est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.

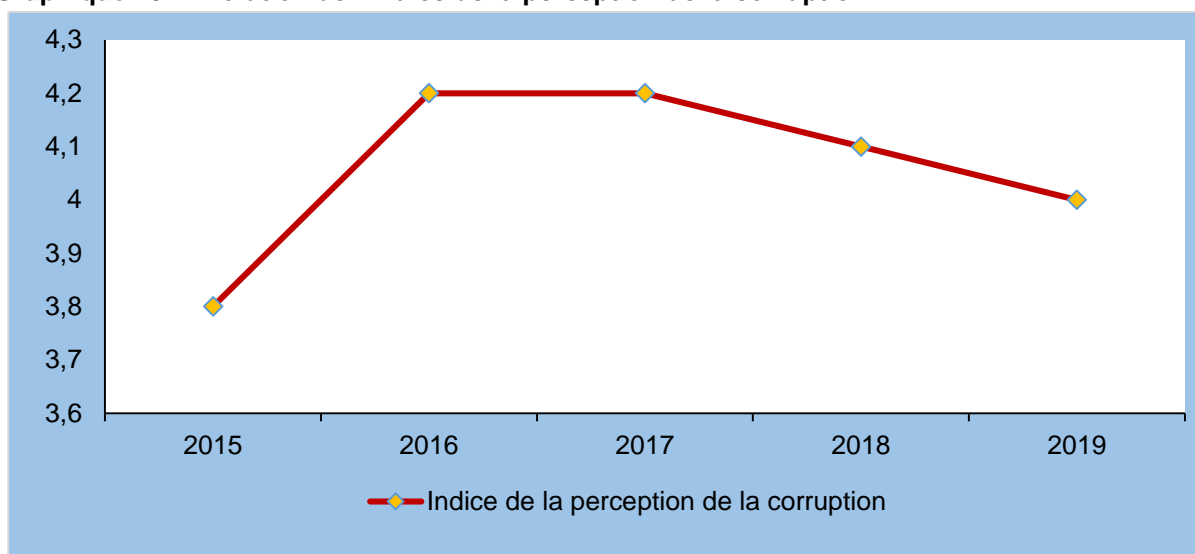
Tableau 30 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice de la perception de la corruption (0 : le plus corrompu, 10 : le moins corrompu)	3,1	3	3,8	3,8	3,8	3,8	4,2	4,2	4,1	4,0
Rang du Burkina	98	100	83	83	85	77	72	74	78	85
Nombre de pays classés	178	182	176	177	177	165	176	180	180	180

Source : Transparency International (www.transparency.org).

L'indice de la perception de la corruption au niveau du pays se situe à 4,0 en 2019 contre 4,1 en 2018, soit une légère baisse de 0,01 point en pourcentage. Après une hausse entre 2016 et 2017, la perception de la corruption connaît des légères baisses depuis 2017.

Graphique 79 : Évolution de l'indice de la perception de la corruption



Source : Transparency International (www.transparency.org).

6.2. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

IDSE46 Indice du développement humain : Mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays en matière de bien-être. C'est un indicateur composite qui prend en compte une mesure de la longévité (espérance de vie à la naissance), une mesure du niveau d'instruction (pour deux tiers l'alphabétisation des adultes et pour un tiers la scolarisation des jeunes) et une mesure des conditions de vie (PIB réel par tête en Parité de pouvoir d'achat).

IDSE47 Indice de pauvreté humaine : Moyenne cubique de trois indicateurs : la proportion de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisme et le manque de conditions de vies décentes (moyenne arithmétique de la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable, de la proportion de personnes privées d'accès aux services de santé et de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale).

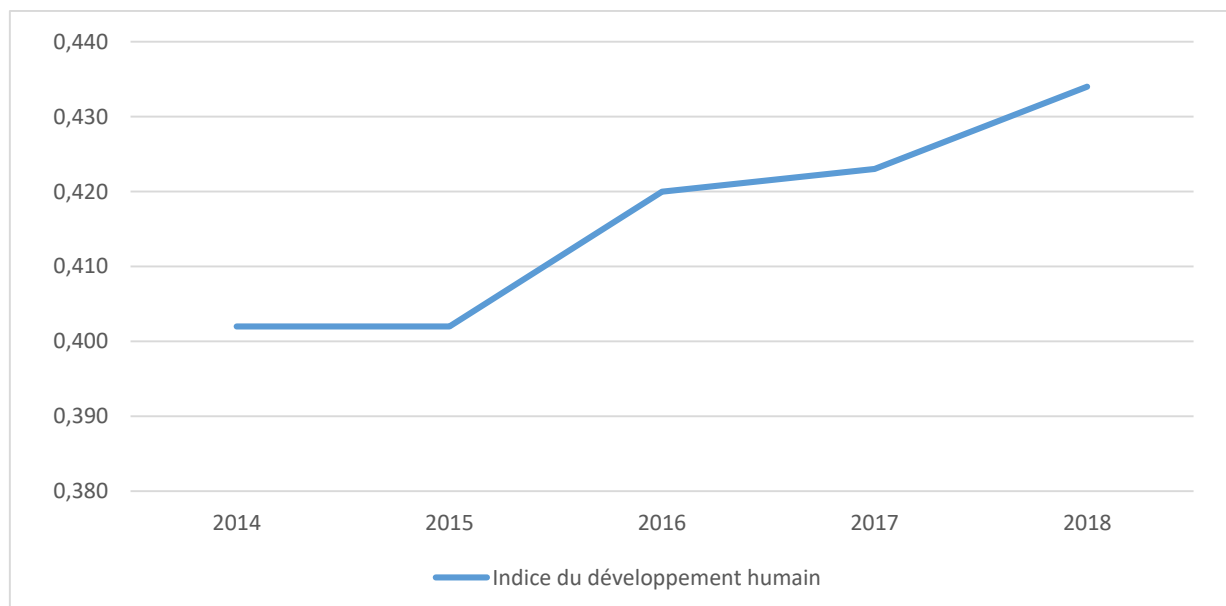
Tableau 31 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Indice du développement humain</i>	0,305	0,331	0,343	0,388	0,402	0,413	0,420	0,423	0,434
<i>Rang du Burkina</i>	161	181	183	181	183	185	182	183	183
<i>Nombre de pays classés</i>	169	187	187	187	188	188	188	189	189

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

L'IDH du Burkina Faso est 0,434 en 2018 contre 0,423 en 2017, soit une amélioration de 0,011 points. Par contre le rang du Burkina Faso est maintenu constant au 183ème au 182ème.

Graphique 80 : Indice du développement humain



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs

Thèmes	Code	Indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique		
<i>Système politique et électoral</i>	NDGP1	Taux de participation aux élections
	NDGP2	Nombre de partis politiques enregistrés
	NDGP3	Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections
	NDGP4	Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège
<i>Droits civiques et politiques</i>	IDGP5	Indice de stabilité politique
	IDGP6	Indice des droits civils
	IDGP7	Index des droits politiques
<i>Autorité de la loi et justice</i>	NDGP8	Part du budget du Ministère de la justice
	NDGP9	Part du budget du Ministère de la sécurité
	NDGP10	Nombre de tribunaux de grande instance
	NDGP11	Nombre de magistrats
	NDGP12	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants
	NDGP13	Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits
	NDGP14	Taux de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers
	NDGP15	Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles (tribunaux correctionnels)
	NDGP16	Population détenue pour 100 000 habitants
	NDGP17	Proportion de mineurs détenus
<i>Participation politique des femmes</i>	NDGP18	Nombre de femmes au Parlement
	NDGP19	Nombre de femmes au Gouvernement
<i>Représentativité des femmes dans la Fonction publique</i>	NDGP20	Proportion de femmes dans la Fonction publique
<i>Médias</i>	NDGP21	Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés
	NDGP22	Nombre de stations de radio locales privées
	NDGP23	Nombre de chaînes de TV privées
	IDGP24	Indice de la liberté de la presse
<i>Accès des ménages aux médias</i>	NDGP25	% des ménages possédant une radio
	NDGP26	% des ménages possédant une TV
<i>Société civile</i>	NDGP27	Nombre d'ONG
<i>Activités du Médiateur du Faso</i>	NDGP28	Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso
	NDGP29	Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits
	NDGP30	Dossiers clos dans l'année en % des dossiers instruits
	NDGP31	Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP32	Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP33	Nombre de saisines de l'administration
	NDGP34	Taux de réaction de l'administration
<i>Indice synthétique des droits politiques, civils et les droits de l'homme</i>	IDGP35	Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Thèmes	Code	Indicateurs
<i>Nutrition</i>	NDSE31	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
	NDSE32	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance
<i>Mortalité</i>	NDSE33	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile)
	NDSE34	Taux de mortalité infantile
	NDSE35	Taux de mortalité maternelle
<i>Conditions de vie</i>	NDSE36	% des ménages utilisant des combustibles solides
	NDSE37	% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage
	NDSE38	% des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes
	NDSE39	Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants
	NDSE40	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 habitants
	NDSE41	% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes
	NDSE42	Réseau routier bitumé
<i>Pauvreté</i>	NDSE43	Incidence de la pauvreté
	NDSE44	Profondeur de la pauvreté
	NDSE45	Sévérité de la pauvreté
<i>Indices composites de pauvreté et du développement humain</i>	IDSE46	Indice du développement humain
	IDSE47	Indice de pauvreté humaine

Annexe 2 : Métadonnées

I. Démocratie et bonne gouvernance politique

NDGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet</i> : www.ceni.bf			

NDGP2 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGLPAP/MATD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.			

NDGP3 : Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet</i> : www.ceni.bf			

NDGP4 : Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)			

Site Internet : www.ceni.bf

IDGP5 : Indice de stabilité politique

Objectif : Mesurer la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.

Définition : Indicateur composite calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2002, il reposait sur 4 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. Le Gray Area Dynamics ratings de Merchant International Group a été ajouté en 2003, puis le Country Security Risk Ratings de Global Insight en 2004. En 2006, 3 nouvelles sources ont été ajoutées : le Global Risk Service de Global Insight, Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial.

L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Tous les deux ans entre 1996 à 2002, annuelle depuis 2002.
------------------------------	--	--	---

Source : Rapport « Governance matters »

Site Internet : <http://www.govindicators.org>.

IDGP6 : Indice des droits politiques

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des droits civils.			
Définition : L'indice recouvre le processus électoral, la participation politique et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement. Il repose sur 10 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

IDGP7 : Indice des droits civils et des libertés

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des libertés politiques.			
Définition : L'indicateur composite repose exclusivement sur des avis d'experts. L'indice se rapporte à la liberté d'expression et de croyance, aux droits à la liberté d'association et d'organisation, à l'Etat de droit, l'autonomie personnelle et aux droits individuels. Il repose sur 15 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci. L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 étant la meilleure note.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

NDGP8 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP9 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP10 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP11 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.			
Définition : Nombre de magistrats en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP12 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$ Population totale : projections de population de l'INSD. Nombre total de magistrats : enquête annuelle de la DEP du Ministère de la justice.			

Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP13 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP14 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers. Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP15 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP16 : Population détenue (pour 100 000 habitants)

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$ La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP17 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}}$ (en %) La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction			
Définition : Indicateur = effectif des incarcérés La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours d'une année.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP18 : Nombre de femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes élues lors des élections législatives.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Cinq ans.
Source : Union Inter Parlementaire <i>Site Internet : www.uip.org</i>			

NDGP19 : Nombre de femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat.			
Liste d'indicateurs : OMD,	Producteur : Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
Source : Journal Officiel <i>Site Internet : www.legiburkina.bf</i>			

NDGP20 : Proportion de femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement et les fonctions techniques de l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20A : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A, 1 ^{ère} et P (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP20B : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : indicateur = $\frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et 2 ^{ème}			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDGP21 : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP22 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP23 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

IDGP24 : Indice de la liberté de la presse

Objectif : Mesurer l'état global de la liberté de la presse, pour évaluer le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les organisations de presse, ainsi que les efforts déployés par l'Etat pour respecter et garantir le respect de cette liberté.			
Définition : L'indice repose sur un sondage, sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères, il recense les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement). Il note le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations et essaie de saisir le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, ainsi que le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère. Il relève également les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet. Le questionnaire est adressé aux 130 correspondants de Reporters sans frontières dans le monde, ainsi qu'à des journalistes, des chercheurs, des juristes et des militants en faveur des droits de l'homme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Reporters sans frontières.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Reporters sans frontières. <i>Site Internet :</i> http://www.rsf.org			

NDGP25 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP26 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP27 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation de la société civile.			
Définition : Nombre d'associations et d'ONG enregistrées à la Direction du suivi des organisations non gouvernementales (DSONG)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DSONG.	Désagrégation : Statut (ONG locale / internationale).	Périodicité : Annuelle.
Source : DSONG /DGCOOP/ Ministère de l'économie des finances et du Développement			

NDGP28 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP29 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %) Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP30 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP31 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP32 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP33 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP34 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}}$			
(en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

Objectif : Mesurer les droits politiques, civils et les droits de l'homme.			
Définition : Cet indicateur composite est calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2000, il reposait sur 5 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, l'indice des libertés de Freedom House, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. En 2002, sont introduits l'indice de transformation de Bertelsmann et l'indice de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, puis l'enquête sur la gouvernance démocratique « Countries at the Crossroads » réalisée par Freedom House et le Rural Sector Performance Assessments de l'IFAD à partir de 2004. Auxquels s'ajoutent l'index sur le budget ouvert du Centre d'Etudes des Priorités Politiques et Budgétaires en 2005, l'Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les enquêtes de Gallup en 2006.			
L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : <i>Site Internet :</i> www.govindicators.org .			

II. Gouvernance et gestion économiques

NGGE1 : Taux d'inflation

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.			
Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous groupe.	Périodicité : Annuelle ;
Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaire statistique de l'INSD. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE2 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE2bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Il permet de mesurer en terme réel le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE3 : Variation annuelle du PIB réel (en %)

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année sur l'autre.			
Définition : Indicateur = $\frac{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t} - \sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}}{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}} (\%)$ Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou <i>en volume</i> est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens <i>i</i> produits au cours de la période <i>t</i> mesurés à prix constants. L'année de base, notée <i>t</i> ₀ , est 1999.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE4 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations et celui des importations.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE5 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabetisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE6 : Part du budget affecté au Ministère de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ , PNDES.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE7 : Part du budget affecté au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}}$ (en %) Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/ .	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE8 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité d'un pays pour les entreprises transnationales.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. BCEAO : Balance des paiements			

NDSE : Balance Biens et services en % du PIB13**Définition :**

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur des biens et services à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations biens \& services} - \text{Importations biens \& services}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision, Balance des paiements/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDSE : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB13

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme <= -5%)

Objectif :			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

NDSE : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires			

NDSE38 : Dette extérieur/PIB

Définition : taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Objectif : Mesure le taux d'endettement extérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	DGEP ; DDP	Non désagrégé.	trimestrielle
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NDSE38 : Service de la dette sur recette courante

Définition : C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique}}{\text{Recette courante}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	DGEP ; DDP	Non désagrégé.	annuel
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEP, IAP			

NGGE9 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 à 64 ans.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE10 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population au chômage}}{\text{Population active}}$ (en %) La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE11 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.			
Définition : Indicateur = $\frac{M2}{\text{PIB nominal}}$ (en %) L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue, sur livrets et à terme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE12 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfices, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE13 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA,	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE14 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}}$ (en %) Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE15 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NGGE16 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}} \text{ (en \%)}$ Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE17 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfiques, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Assemblée nationale. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IGGE18 : Indice de perception de la corruption

Objectif : Mesurer la corruption dans les transactions commerciales internationales.			
Définition : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes-pays : Freedom House – Nations in transit, Economist Intelligence Unit, Price Waterhouse Coopers (indice du manque de transparence), Institut pour la gestion et le développement de Lausanne, le Political and Economic risk consultancy, Banque mondiale (World Business environment survey), Forum économique mondial, Université de Columbia (State Capacity Survey), Gallup International, Banque multilatérale de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (Enquête sur l'Environnement et les Performances des Entreprises), World Markets Research Centre et Information International. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Transpa-rency International.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle ;
Source : Rapport annuel de Transparency International <i>Site Internet :</i> www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi .			

III. Gouvernance des entreprises

IGEN1 : Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise (en nombre de jours)

Objectif : Mesurer les obstacles administratifs et légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour créer une entreprise.

Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. L'indicateur relatif aux délais implique une forme de jugement de la part des professionnels interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de délais publiés représentent la valeur médiane des diverses réponses données. La méthodologie repose sur l'hypothèse que l'entreprise est pleinement informée des démarches à suivre et qu'elle ne perd pas de temps en accomplissant les procédures.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Rapport annuel de Doing Business.

Site Internet : www.doingbusiness.org.

IGEN2 : Nombre de procédures pour créer une entreprise

Objectif : Mesurer les procédures administratives et légales pour créer une entreprise.

Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié.

Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
------------------------------	--	---------------------------------------	--------------------------------

Source : Rapport annuel de Doing Business

Site Internet : www.doingbusiness.org.

IGEN3 : Indice de rigidité de l'emploi (%)

Objectif : Mesurer la flexibilité de la législation du travail.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN4 : Indice de liberté économique

Objectif : Mesurer la liberté économique.			
Définition : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles. Il repose sur une cinquantaine de variables indépendantes. L'indice correspond à la moyenne des notes obtenues pour chacun des domaines. Il est mesuré sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la liberté maximum.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Fondation Héritage en collaboration avec le Wall Street Journal.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de la Fondation Héritage. <i>Site Internet :</i> www.heritage.org/research/features/index/index.cfm .			

NGEN5 : Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail

Objectif : Mesurer les conflits du travail entre les salariés et leurs employeurs.			
Définition : Nombre d'affaires nouvelles traitées par les tribunaux du travail.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NGEN6 : Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Objectif : Mesurer la couverture sociale des travailleurs de la CNSS.			
Définition : Nombre d'assurés sociaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :

	CNSS.	Direction régionale.	Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. <i>Site Internet</i> : www.insd.bf			

IV. Développement socio-économique

NDSE1 : Dette extérieure en % de la dette totale

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %) La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	IAP/MEF.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet</i> : www.insd.bf			

NDSE2 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
Critère de convergence de l'UEMOA.	IAP/MEF.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet</i> : www.insd.bf			

NDSE3 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %) Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	IAP/MEF.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances <i>Site Internet</i> : www.insd.bf			

NDSE4 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, Instrument Automatisé de Prévision.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE5 : Taux Brut d'Admission et Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE6 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au CP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE7 : Taux net de fréquentation scolaire du primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au primaire âgée de 6 à 11 ans}^*}{\text{Effectif population âgée de 6 à 11 ans}^*}$ (en %)			
* Population âgée de 7 à 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PDDEB.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE8 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves au primaire}}{\text{Effectif d'enseignants au primaire}}$			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE9 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif élèves nouvellement admis au CM2}}{\text{Population âgée de 11 ans}^*}$ (en %)			
* Population âgée de 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE10 : % des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE11 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'année } N}{\text{Effectif des élèves du CM 2 de l'année } N-1}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE12 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE13 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.			
Définition : $Indicateur = \frac{\text{Effectif population scolarisée au post - primaire}}{\text{Effectif population de 12 à 15 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE14 : Ratio élèves/classe au post-primaire

Objectif : Mesurer			
Définition : $Indicateur = \frac{E\text{Effectif d'élèves du post - primaire}}{\text{Nombre de salles de classe du post - primaire}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE15 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au secondaire}}{\text{Effectif population âgée de 13 à 19 ans}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Genre, province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE16 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire}}{\text{Nombre de classes du secondaire}}$			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif d'élèves candidats}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement secondaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE18 : Taux de réussite au Baccalauréat

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : <i>Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif de candidats présents}}$ (en%)</i>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE19 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE20 : Pourcentage de filles dans le supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE21 : Taux d'alphabétisation des adultes

Objectif : Mesurer l'alphabétisation de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue}}{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Langue, région, genre, groupe d'âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE22 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer l'importance du paludisme dans les décès dans les formations sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires}}{\text{Nombre de personnes décédées dans les formations sanitaires}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE23 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (MEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG			
Définition : Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles}}{\text{Nombre total de dépôts de médicaments génériques}} \text{ (en\%)} $			
Liste d'indicateurs : , PNDS	Producteur : DEP/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » de la DEP/Santé <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE24 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en\%)} $			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE25 : Prévalence contraceptive

Objectif : Mesurer la planification familiale.			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive au cours d'une période}}{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans - nombre de grossesses attendues}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE26 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel qualifié aux accouchements.			
Définition :			
Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire}}{\text{Nombre d'accouchements attendus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE27 : Taux de couverture vaccinale de la rougeole des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE28 : Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTC3}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE29 : Taux de couverture vaccinale de la poliomyélite des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la poliomyélite}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE30 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : , PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE31 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS	Producteur : INSD	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE32 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE33 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : OMD, , PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE34 : Taux de mortalité infantile

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 0 à 11 mois}} (\text{en}\%)$			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE35 : Taux de mortalité maternelle

Objectif : Mesurer la mortalité maternelle.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \text{ (pour 100 000)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE36 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE37 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE38 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE39 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIRH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE40 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCEP, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE41 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE42 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs : .	Producteur : DGR.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE43 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum »raisonnable » selon des critères spécifiés. Indicateur(P_0) = $\frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}}$ (en%)			
Liste d'indicateurs : OMD, .	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE44 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Indicateur(P_1) = $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$ Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre ($i = 1$) au plus riche ($i = n$) avec Z = seuil de pauvreté Y_i = indicateur du niveau de vie du i ème individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population totale			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf .			

NDSE45 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition :			
$\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$			
Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y _i = indicateur du niveau de vie du i ^{ème} individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IDSE46 : Indice du développement humain

Objectif : Mesurer le développement humain.

Définition : Indicateur =
$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}}{3}$$

La formule générale de calcul de chacun des trois indices est la suivante :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur min}}{\text{Valeur max} - \text{Valeur min}}$$

avec :

	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en année)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combinée (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Liste d'indicateurs :

Producteur :

PNUD.

Désagrégation :

Non désagrégé.

Périodicité :

Annuelle.

Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Site Internet : www.insd.bf

IDSE47 : Indice de pauvreté humaine

Objectif : Mesurer la pauvreté.			
Définition :			
$\text{Indicateur(IPH)} = \left[\frac{1}{3} (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha) \right]^{\frac{1}{\alpha}}$			
Où			
$\alpha = 3$			
P_1 = Probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans(multiplier par 100)			
P_2 = Taux d'alphabétisme des adultes			
P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale			
Liste d'indicateurs :	Producteur :	Désagrégation :	Périodicité :
	PNUD.	Non désagrégé.	Annuelle.
Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003

	Total	Homme	Femme	1 ^{er} quarti	4 ^e quartil
GOVERNANCE (en %)					
<i>Fonctionnement de l'administration</i>					
Ceux qui estiment que l'administration fonctionne bien	52	49	55	61	40
Indice de confiance dans : l'administration (en général)	55	52	59	57	48
- le système judiciaire	44	40	47	46	37
- la police	48	46	51	50	41
- l'administration fiscale	46	44	48	48	40
- le système de santé public	52	49	55	56	49
- le système d'éducation publique	59	56	61	65	57
- le parlement	48	44	52	51	43
- les médias	76	76	76	77	77
Perception : évolution de l'administration (solde d'opinion)	-3pts	-8pts	+1pts	+4pts	-11pts
Ceux qui pensent que la corruption est un problème majeur	87	89	86	89	90
Incidence de la corruption sur la population totale	14	19	10	9	22
Poids de la corruption en % du revenu des ménages	0,6	0,6	0,4	2,4	0,3
<i>Rôle de l'Etat</i>					
En faveur de la libéralisation économique	56	58	52	54	57
En faveur du recouvrement des coûts dans le syst. de santé	58	58	59	57	65
En faveur de la privatisation (au moins certaines	60	63	55	58	66
DEMOCRATIE (en %)					
<i>Adhésion et perception du fonctionnement</i>					
Niveau d'adhésion : % de ceux favorables à la démocratie	85	84	86	84	86
Estiment que la démocratie fonctionne bien dans le pays	46	43	49	48	43
- la liberté d'expression est respectée	36	33	38	37	38
- l'égalité devant la loi est respectée	27	22	31	26	22
- les élections sont libres et transparentes	38	35	40	35	36
Classe politique reflète préoccupations de la population	20	17	23	23	16
<i>Participation politique et politisation</i>					
Taux de participation à l'élection législative de 2002	68	67	68	63	67
Ont participé à des mouvements (pétition, grève,	31	38	23	22	47
Membres de partis ou associations politiques	30	30	30	25	31
Proches d'un parti ou associations politiques	48	52	45	44	53
Se déclarent intéressés par la politique	37	42	34	34	44
ENTRAVES ET PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT (en %)					
<i>Principales entraves au développement du Burkina :</i>					
- problème de gouvernance	84	85	84	82	86
- mentalité de la population	68	68	68	66	74
- poids du passé (colonisation)	55	57	53	57	53
- faiblesse des ressources naturelles	77	74	79	79	76
- interventions étrangères (bailleur,	50	52	47	52	54
<i>Priorités de développement pour les 10 prochaines</i>					
- maintenir l'ordre	69	67	71	73	65
- combattre l'inflation	55	51	59	62	43
- accroître la participation des citoyens	48	51	46	43	55
- garantir la liberté d'expression	28	32	24	23	36

NB :* Les pourcentages concernent les ménages dirigés par un homme/femme pour les questions concernant les ménages

Source : Institut national de la statistique et de la démographie : Enquête 1-2-3 de 200

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
1. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	11
1.1. Système politique et électoral	11
1.1.1. <i>Participation de la population aux élections</i>	12
1.1.2. <i>Création de partis politiques</i> :	13
1.1.3. <i>Inscription des partis et formations politiques aux élections</i>	14
1.1.4. <i>Obtention de sièges par les partis et formations politiques</i>	14
1.2. Participation politique des femmes	15
1.3. Représentativité des femmes dans la Fonction publique	16
1.4. système judiciaire	17
<i>Nombre de magistrats en activité</i>	17
<i>Nombre de magistrats pour 100 000 habitants</i>	17
1.4.1. <i>allocation budgétaire au secteur de la justice</i>	18
1.4.2. <i>Accès aux services de la justice</i>	18
1.4.3. <i>Activités judiciaires</i>	19
1.4.4. <i>Population carcérale</i>	21
1.5. Médias	22
1.5.1. <i>Paysage médiatique</i>	22
1.5.2. <i>Accès des ménages aux médias audiovisuels</i>	23
1.5.3. <i>Accès aux technologies de l'information et de la communication</i>	24
1.6. Société civile	25
1.7. Activités du Médiateur du Faso	26
1.7.1 <i>Volume des dossiers reçus</i>	28

1.7.2	<i>Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères</i>	29
1.7.3	<i>Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des dossiers instruits</i> 30	
1.7.4	<i>Plaintes mettant en cause les Établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'État</i> 30	
1.7.5	<i>Réaction de l'Administration</i>	31
2.	GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	33
2.1.	Politique macro-économique	33
2.1.1.	<i>Inflation</i>	33
2.1.2.	<i>Produit intérieur brut (PIB)</i>	33
2.1.3.	<i>Échanges extérieurs en rapport avec le PIB</i>	35
2.1.4.	<i>Évolution de la monnaie et du crédit à l'économie en rapport avec le PIB</i>	36
2.1.5.	<i>Emploi</i>	37
2.1.6.	<i>Mobilisation des ressources intérieures</i>	38
2.1.7.	<i>Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en pourcentage du PIB</i> : .	38
2.2.	PART DU BUDGET AFFECTE AUX SECTEURS PRIORITAIRES	40
2.2.1.	<i>PART DU BUDGET DE L'ETAT AFFECTEE AU MINISTERE DE LA SANTE</i>	40
2.2.2.	<i>PART DU BUDGET AFFECTEE AU MINISTERE DE L'EDUCATION</i>	40
2.3.	Exécution des budgets des ministères prioritaires	42
2.3.1.	<i>Taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé</i>	43
2.3.2.	<i>Taux d'exécution du budget du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales</i>	43
2.4.	Dépenses réelles totales (hors financements extérieurs et dette) par rapport aux dotations définitives	45
2.5.	Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	45
3.	GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	47
3.1.	Assurés sociaux	47
3.2.	Respect de la législation du travail.....	48
3.3.	Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail	48
4.	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	49

4.1. Mobilisation des ressources d'emprunt	49
4.2. Dette publique	49
4.3. Aide publique au développement en pourcentage du PIB	51
4.4. Éducation préscolaire et enseignement primaire	52
4.4.1. <i>Taux Brut de préscolarisation</i>	54
4.4.2. <i>Taux brut d'admission (TBA) au CP1</i>	54
4.4.3. <i>Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire</i>	55
4.4.4. <i>Taux net de scolarisation (TNS) au primaire</i>	56
4.4.5. <i>Ratio élèves/maître au primaire</i>	57
4.4.6. <i>Taux d'achèvement au primaire (TAP)</i>	57
4.4.7. <i>Salles de classes sous paillote au primaire (publique)</i>	58
4.5. Enseignements post-primaire et secondaire	59
4.5.1. <i>Taux de transition globale au post-primaire</i>	62
4.5.2. <i>Taux de transition global au secondaire</i>	62
4.5.3. <i>Taux brut d'admission en classe de sixième (6^{ème})</i>	63
4.5.4. <i>Taux brut d'admission au secondaire (2^{de})</i>	64
4.5.5. <i>Taux brut de scolarisation au Post-primaire</i>	65
4.5.6. <i>Taux brut de scolarisation au Secondaire</i>	66
4.5.7. <i>Ratio élèves/classe au post-primaire</i>	67
4.5.8. <i>Ratio élèves/classe au secondaire</i>	67
4.5.9. <i>Taux de réussite au BEPC</i>	68
4.6. Enseignement supérieur.....	69
4.6.1. <i>Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche</i>	70
4.6.2. <i>Effectifs des étudiants</i>	70
4.6.3. <i>Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants</i>	71
4.6.4. <i>Le personnel enseignant</i>	73
4.7. Santé	74

4.7.1. Ratio-population/centre de santé	77
4.7.2. CSPS remplissant la norme minimale en personnel.....	77
4.7.3. Rupture en médicaments dans les dépôts MEG.....	78
4.7.4. Ratio infirmiers/population	78
4.7.5. Couverture en CPN	79
4.7.6. Accouchement assisté par un personnel de santé qualifié	79
4.7.7. Pratiques contraceptives	80
4.7.8. Causes de décès liées au paludisme.....	81
4.7.9. Couverture vaccinale.....	81
4.7.10. État nutritionnel des enfants de moins de 5 ans	82
4.7.11. Mortalité.....	82
4.8. Conditions de vie des ménages burkinabè	85
4.8.1. Accessibilité à certains services.....	85
4.8.2. Accessibilité à l'eau de boisson.....	85
4.8.3. Accessibilité à un marché de produits alimentaires	86
4.8.4. Utilisation de combustible solide (bois, charbon de bois et dérivés).....	87
4.8.5. Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage	87
4.8.6. Réseau routier bitumé du Burkina Faso.....	89
4.8.7. Pauvreté	90
5. DÉMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	92
5.1. Stabilité politique	92
5.2. Droits civils et politiques	93
5.3. Médias	94
5.4. Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	95
6. GOUVERNANCE DES ENTREPRISES	96
6.1. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES.....	98
6.2. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	99
ANNEXES.....	1

TABLE DES MATIERES57

DCSFR/2020/08
décembre 2020